

TROISIEME PARTIE :
LA CONFRONTATION DISCURSIVE
DANS UNE REUNION PROTOCOLAIRE

*« Il y a, derrière tout acte de langage,
un être qui parle et qui est impliqué dans cet acte.
Il est toujours question de soi dans le dire, ce qui explique
qu'on cherche (ou non) à ménager les autres
par la forme lorsqu'on s'adresse à eux. »*
(M. Meyer, 1991 : 51)

CHAPITRE 8 : LA CONFRONTATION DISCURSIVE

L'évolution de la rhétorique a donné naissance à une recherche qui joue sur la combinaison entre deux champs : celui de l'argumentation et celui des interactions. En choisissant l'approche interactionniste, mon travail porte davantage sur le versant "interaction" que sur le versant "argumentation". Néanmoins, je ferai un certain nombre d'emprunts à la rhétorique conçue comme théorie de l'argumentation²⁸⁷, et plus spécialement à la "nouvelle rhétorique"²⁸⁸ de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1988).

J'ai recours aux théories argumentatives avec l'idée d'atteindre trois objectifs :

(1) approcher les procédés argumentatifs mis en œuvre dans "l'argumentation quotidienne" telle qu'elle est conçue par U. Windisch :

Dans le domaine du langage vivant et quotidien, il n'existe pas une seule forme d'argumentation, obéissant à des règles canoniques et universelles. Il n'existe pas d'argumentation quotidienne formelle (générale, universelle), de même qu'il n'existe pas de pensée sociale formelle ni de langage vivant formel. Le locuteur intervient toujours et est, à chaque fois, reconnaissable comme tel. C'est de lui, de ses caractéristiques sociales, culturelles et langagières (de son capital argumentatif et de sa maîtrise discursive, par exemple) que va dépendre la nature de l'argumentation mise en œuvre. L'opposition entre partisans et opposants constitue un facteur de variation parmi de nombreux autres (1986 : 94).

Au Conseil municipal, il s'agit de percevoir comment, à un moment de l'interaction, l'argumentation ordinaire est gouvernée par les "questions" qui se posent et s'imposent aux partenaires de l'interaction. Je reviendrai plus loin sur la polysémie du terme "question".

(2) poursuivre le questionnement sur les enjeux de la réunion mis en perspective aux chapitres 3 et 4 et m'interroger sur l'évolution du rapport de force entre la majorité et l'opposition, sur les effets et les résultats du discours des porte-parole, sur l'expression des valeurs liées à la démocratie, sur le rapport "délibération-auditoire". Repérer les procédés argumentatifs développés par les élus des collectivités locales est en effet un moyen pour réfléchir en profondeur sur les fondements de l'activité délibérative présentée de façon technique au chapitre 4.II.2.1.

(3) pénétrer dans la dynamique des thèmes tels qu'ils se développent au cours de l'interaction de face-à-face²⁸⁹. L'objectif est alors de cerner l'évolution discursive des sujets mis en délibération.

²⁸⁷ Par opposition à la conception ornementale de la rhétorique centrée sur l'étude des figures et des tropes (Du Marsais, 1977 ; Fontanier, 1977).

²⁸⁸ Voir pour une présentation critique de la rhétorique perelmanienne : Plantin (1990 : 16-18).

²⁸⁹ Dans ce travail, la notion de "thème" [*topic*] est évidemment à entendre dans une perspective discursive et non phrastique. Dans la perspective discursive, Berthoud (1996) propose *une approche informationnelle des thèmes* où il s'agit essentiellement de comparer l'information ancienne et l'information nouvelle. Dans cette perspective et dans le contexte du Conseil municipal, on peut distinguer d'une part l'information ancienne, condensée dans les rapports qui représentent *un déjà-connu*

Pour atteindre ces trois objectifs grâce aux théories de l'argumentation, je vais tenter de répondre à trois questions :

- (1) en quoi la réunion du Conseil municipal est-elle une interaction argumentative ?
- (2) quels sont les indices discursifs qui indiquent l'émergence de la confrontation ?
- (3) quels sont les procédés argumentatifs mis en oeuvre dans les moments de confrontation discursive ?

I. Une interaction argumentative

Après une rapide mise au point sur la notion de *thème* et sur la polysémie du mot "question", je décrirai la spécificité de l'interaction argumentative par un retour sur la situation.

1 Mise au point sur les thèmes

Dans les études d'interaction, le traitement des thèmes oriente la recherche sur les contenus disponibles au fil d'une interaction. De quoi parle-t-on au Conseil municipal ? L'artefact organisationnel qu'est l'ordre du jour prédétermine une liste de sujets. La variété de leur nature a été présentée dans l'étude de la situation en fonction des secteurs d'activités et en termes d'espaces sémantiques. Ces thèmes peuvent être classés sommairement en questions *techniques*, pour lesquelles on fait appel à des spécialistes, et en questions *d'intérêt général*, pour lesquelles les membres de l'assemblée sont à égalité dans la concertation.

Comme le propose V. Traverso (1993 : 284), on peut aussi caractériser les thèmes en se référant aux circonstances de l'interaction en termes de relations entre les participants, (ce qui donnera des sujets sensibles *vs* sujets neutres), et on peut raisonner également en termes d'effet sur l'interaction (on aura alors des sujets euphorisants *vs* sujets inhibiteurs). Ces caractères sont en partie prévisibles mais prennent toute leur épaisseur dans l'interaction. Par exemple, dans le corpus d'étude, le thème "restructuration du centre ville" est apparu comme un sujet sensible en comparaison avec un sujet neutre, comme les indemnités de logement aux instituteurs. Quand à l'examen des conditions écologiques et géopolitiques nécessaires pour implanter un élevage de ratites sur la commune, il s'est révélé un sujet euphorisant au regard du long rapport budgétaire du premier adjoint (plus d'une demi-heure) qui a eu, lui, un effet quasiment soporifique sur l'auditoire.

2 Polysémie autour du terme "question"

considérable avant même de lancer les échanges sur un thème, et d'autre part l'information nouvelle : quand un rapporteur ajoute des éléments pour compléter une lecture, ou quand les Questions-Réponses permettent l'apport de renseignements supplémentaires. Cette approche me semble tout à fait opératoire pour traiter l'évolution des thèmes dans une réunion mais elle n'est pas retenue ici car elle est centrée sur le discours proprement dit et laisse de côté les échanges.

La conception de l'argumentation proposée par C. Plantin (1993), rattachée à la notion de "situation rhétorique", me paraît tout à fait adaptée aux discours, cadrés institutionnellement du Conseil municipal. Selon cet auteur, dans toute situation rhétorique donnée se pose une question, "la question rhétorique", qui surgit de la confrontation entre deux thèses antagonistes, ici la thèse de la majorité et la thèse de l'opposition.

Au Conseil municipal, la question rhétorique correspond aux sujets mis en délibération (ou sujet principal), autrement dit au thème initial qui structure le débat. Etant donné la polysémie source d'ambiguïté de l'expression "question rhétorique"²⁹⁰, le syntagme "*question initiale*" a été préféré pour désigner le sujet mis en débat. De façon complémentaire, pour évoquer la "cristallisation de sens" autour d'une problématique particulière (ou sujet spécifique), j'ai choisi le syntagme de "*question secondaire*" pour désigner le "sous-thème" qui est parfois développé par un locuteur sollicité. Quant au terme isolé de "question", il renverra au sens de l'interrogation comme acte de langage²⁹¹.

Le moment des Questions-Réponses est un moment de *passage*²⁹² de la question initiale à la question secondaire. Il rend compte du processus de *problématisation*²⁹³ qui consiste à faire développer une proposition en s'enquérant de ses motifs, ses fondements, ses caractéristiques, ses raisons, et en exigeant des preuves, mais aussi des données et des faits. La suite de mon travail tâche de répondre aux questions suivantes : quelles sont les structures et les formes des problématisations ? Peut-on préciser leur(s) fonction(s) dans l'interaction grâce à une approche argumentative ? Les théories de l'argumentation me permettront en effet d'aborder le traitement discursif des "questions initiales" à partir des "questions secondaires" qui émanent souvent de l'opposition, et qui contribue à problématiser les propositions premières. Mais nous verrons que les élus de la majorité élaborent également des problématisations.

Avant de passer à l'analyse de détails, j'insiste sur deux caractéristiques générales du processus de problématisation qui ressortent dans cette étude. Tout d'abord, c'est un processus *intrinsèquement* interactif puisque sa réalisation implique obligatoirement un appel à l'autre comme co-locuteur, appel obéissant à différentes motivations liées aux finalités et aux enjeux situationnels, qui vont de la fonction de contrôle à la fonction oratoire, en passant par d'autres fonctions telles que le "faire-avouer" (qui traduit alors un climat de suspicion) ou le "faire-plaisir" (reflet d'une ambiance de complicité). Ce

²⁹⁰ L'appellation "question rhétorique" renvoie à un procédé argumentatif particulier qui repose sur l'identification par un locuteur des thèses préalables admises par l'auditoire. C'est aussi ce qu'on appelle la "fausse question" ou "question oratoire".

²⁹¹ Sauf dans l'étiquette "Questions-Réponses", le terme "question" est conservé pour désigner la séquence où les locuteurs sollicités demandent à prendre la parole (même s'il ne s'agit pas toujours d'une interrogation) pour ne pas surcharger et opacifier le vocabulaire descriptif.

²⁹² A propos de la métamorphose des questions voir Plantin (1995c : 57-60).

²⁹³ Le processus de problématisation renvoie à la notion de "propos" et "au savoir problématisé sur le monde" de Charaudeau (1991 : 243), ce savoir se trouvant « sous la responsabilité d'un sujet parlant » et étant « exprimé par une série d'assertions en relation argumentative ».

phénomène a des conséquences importantes sur le développement de la réunion tant au niveau structural que thématique. D'autre part, la problématisation est un processus *contraignant*, dans le sens où celui à qui on l'impose doit la prendre en compte. C'est une sorte de mise en demeure aménagée selon les contraintes du dispositif. Les positions hiérarchiques des participants d'une part, le jeu politique spécifique à ce type de réunion d'autre part, interfèrent dans la résolution.

3 Le substrat argumentatif au Conseil municipal

3.1 Une localisation séquentielle de l'argumentation

Le script de l'interaction a permis de repérer les étapes de la réunion pour localiser l'interaction argumentative²⁹⁴. Nous avons vu que l'interaction s'analyse en trois phases : les phases rituelles pour ouvrir et fermer l'interaction, les phases procédurales pour assurer la cohérence des informations et des actions à mener, et la phase de délibération proprement dite pour traiter les questions à l'ordre du jour. Pour chaque question, je repère deux séquences : la séquence Exposé, suivie de la séquence Questions-Réponses. Je fais le choix d'isoler cette dernière pour décrire l'argumentativité à ce moment précis de l'interaction, l'étude de la totalité de l'interaction n'étant pas envisageable avec les outils d'analyse offerts par les théories de l'argumentation. Il apparaît en effet fondamental de maintenir une distinction entre les stades de l'interaction (phases, séquences) d'une part, les moments d'argumentation d'autre part. Or les séquences liminaires telles que l'ouverture et la clôture de séance se déroulent plutôt selon les règles du protocole, tandis que les phases d'information puis d'approbation des comptes-rendus obéissent essentiellement aux règles de la procédure. Par conséquent, j'ai peu exploité les phases rituelles ou procédurales sur le plan argumentatif, à l'exception de la séquence d'approbation des écrits qui donne lieu parfois à des ajustements mutuels pouvant prendre une forme argumentative (voir chapitre 5III.3.3.3. le malentendu sur l'adressage). En conclusion, les épisodes argumentatifs sont repérables essentiellement dans la phase de délibération, au moment de la séquence Questions-Réponses qui suit la séquence Exposé. L'argumentation commence quand les questions secondaires surgissent, et l'essentiel de l'interaction, dans sa dimension "émergente" et imprévue, se rencontre là.

3.2 Le bornage de la séquence Questions-Réponses

Comme je l'ai signalé à propos des structures d'échange, la séquence Questions-Réponses est encadrée par l'appel aux questions du maire et par l'échange de vote pour clore le thème.

²⁹⁴ Je fais référence ici à la méthodologie employée par C. Garcia-Debanc (1996 : 58), qui présente une situation argumentative entre élèves de cycle 3 en délimitant des séquences argumentatives.

Dans sa formulation la plus fréquente, le maire propose un double cadrage : les questions à poser apparaissent sur le même plan que les observations à faire.

Extrait n°178. *CM10 – JOU a fait un rapport sur le compte administratif.*

tp80	M monsieur JOU je vous remercie de votre présentation (.) y-a-t-il des questions au rapporteur ↑ des observations ↑ monsieur CO
------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le maire introduit de façon explicite la séquence Questions-Réponses. Dans cette situation particulière, en employant le terme "question", il ouvre un espace de paroles "*expert/profane*" qui permet à quiconque d'intervenir sur le sujet traité par le rapporteur. En parlant d'"observations", il met en place un espace de paroles *plus égalitaire* qui ouvre la voie à d'autres points de vue que celui du rapporteur.

Dans l'exemple ci-dessous, le maire offre une seule possibilité.

Extrait n°179. *CM10 – JOU a fait un rapport sur le compte de gestion.*

tp78	M sur ce compte de gestion (.) des questions au rapporteur ↑ pas de questions ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie et nous passons maintenant [...]
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans l'extrait suivant, la formulation choisie propose une question ouverte, forme très classique de polyadressage simultané.

Extrait n°180. *CM4 – Après le rapport du premier adjoint,*

tp84	M bien je voudrais préciser [...] qui souhaite intervenir dans ce débat d'orientation budgétaire ↑
tp85	AND moi je voulais poser une question
tp86	M monsieur AND

Après avoir montré comment localiser l'argumentation potentielle dans le script de la réunion, je sélectionne maintenant les composantes de la situation qui orientent définitivement vers une interaction argumentative.

3.3 Une situation structurellement argumentative

3.3.1. La bipartition politique comme source de positionnement et de confrontation

La bipolarisation sinon le bipartisme est la loi du système politique majoritaire (Duhamel, 1993 : 31).

Comme l'exprime O. Duhamel, la bipartition institutionnelle majorité/opposition schématise la vie politique au Conseil municipal et installe par conséquent des positions *antagonistes* dans la délibération. La situation d'argumentation repose par conséquent sur *une confrontation* des positions et des points de vue. Selon C. Plantin, analyser le discours des élus revient à analyser le langage politique

dans le cadre des phénomènes de visions divergentes qui constituent les fondements de la situation d'argumentation (1996a : 62).

La partition politique bipolaire majorité/opposition définit un espace d'affrontement possible pour exprimer les désaccords idéologiques et construire les divergences

d'opinions. Comme le suggère C. Plantin, la charge de la preuve incombe à la minorité qui questionne les choix et les stratégies de la majorité :

D'une façon générale, la charge de la preuve revient à celui qui conteste l'opinion majoritaire, la *doxa* de sa société ou de son groupe (1996a : 74).

Il semble facile de se focaliser sur une vision binaire de la réalité politique, les enjeux langagiers étant conjointement liés à la géométrie *circulaire* de la pensée politique dont parle J.P. Vernant, cité par Ruzé (1997 : 10), et qui donne à

chacun le droit à tour de rôle de se placer au centre puis retourner vers les bords, dans une savante alternance entre gouvernant et gouverné.

Il est donc possible de rendre compte à la fois des aspects bipolaires et circulaires des échanges politiques en montrant l'instabilité et la flexibilité des rôles argumentatifs.

3.3.2. Les rôles argumentatifs

A la suite de C. Plantin, M. Doury traite le problème des rôles argumentatifs en distinguant deux niveaux dans une interaction : la structure actancielle et la structure interactionnelle.

la structure actancielle de l'argumentation, qui se joue entre un proposant/tenant du discours de proposition, un opposant/tenant d'un contre-discours, et, éventuellement, un tiers, cible de l'activité argumentative, et sa structure interactionnelle (révélée par l'analyse des formats de production et de réception des discours) (2000 : 1).

Dans le cadre participatif développé au chapitre 5, la structure interactionnelle signale le rôle des acteurs physiques dans la situation concrète. Quant à la structure actancielle, la trilogie "proposant/opposant/tiers" demande à être assouplie et adaptée à l'étude de cas concrète que je propose, d'une part à cause de l'instabilité des rôles argumentatifs, et d'autre part à cause de la complexité du rôle de *tiers*.

En ce qui concerne les rôles argumentatifs, l'opposition proposant/opposant sera réservée au cadrage externe. En effet, institutionnellement, les rôles de proposant et d'opposant sont définis par avance dans la situation : la majorité joue le rôle de proposant et l'opposition celui d'opposant. En revanche, pendant la séquence Questions-Réponses, l'opposition "proposant/opposant" est partiellement recouverte par le plan empirique : en effet, il s'avère que certains membres de la majorité tiennent parfois un rôle argumentatif d'opposant, et inversement, certains membres de l'opposition un rôle argumentatif de proposant. Les deux rôles se redéfinissent interactionnellement à ce moment précis des échanges. Pour chaque type de confrontation (attaques, requêtes, questions), je désignerai donc *l'attaquant*, *le requêteur* ou *le questionneur* et corrélativement *l'attaqué*, *le requêté* et *le questionné*.

Quant à la détermination du rôle de tiers, elle mérite un cadrage restreint, adéquat au moment des Questions-Réponses. Je parlerai de "tiers", et plus précisément de "place de tiers" pour désigner "*la place interactionnelle remplie par une troisième personne physique*", c'est-à-dire tous les locuteurs supplémentaires qui s'engagent dans les trois

types de confrontation discursive : attaquant/attaqué, requêteur/requêté, questionneur/questionné.

3.3.3. La place de l'auditoire

Dans toute situation argumentative, le rapport à l'auditoire est structurant. Il détermine les buts du discours. Reprenant les travaux de C. Perelman, L. Vignaux est catégorique sur ce point :

on ne pourra définir une argumentation sans mentionner et caractériser en même temps l'auditoire auquel elle s'adresse et on ne pourra (...) parler de "raison", de "valeur" ou même de "fait" sans supposer l'existence, même théorique, d'un "auditoire universel" vers lequel tendent à s'approcher tous ces auditoires particuliers que visent nos discours quotidiens et qui en serait comme le lien sous-jacent, hypothétique, arbitraire (1988 : 38).

Dans le cadrage externe de l'interaction (chapitres 3 et 4) et dans la formalisation du cadre participatif (chapitre 5), l'auditoire comprend les citoyens, la presse et l'analyste. De façon paradoxale, l'auditoire semble jouer un rôle à la fois périphérique et central : rôle périphérique parce que le cadre participatif installe l'auditoire dans un rôle d'auditeur "*muet*" ; rôle central car ce même auditoire a une fonction de *contrôle du cadre* à deux niveaux. D'une part, il est le témoin de la bonne application des règles : l'auditoire garantit la permanence du cadre démocratique puisqu'il est la preuve vivante que la réunion est publique. D'autre part, il joue un rôle dans la recherche des normes, telles que C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca en parlent (1988)²⁹⁵ : en effet, l'auditoire contribue à déterminer l'efficacité de l'action des élus quand il se prononce sur les résultats du jeu politique. Ce verdict s'exprime cependant de façon *différée*, puisque les citoyens et la presse réagissent dans l'après-coup, et de façon extrêmement différenciée : la presse renvoie une perception médiatique des décisions, alors que les habitants de la commune se positionnent²⁹⁶ au moment des élections municipales pour montrer leur approbation ou désaccord sur les actions concrètes des différentes équipes politiques. En aucun cas, néanmoins, les électeurs ou la presse ne peuvent participer à la séquence Questions-Réponses lors de la réunion plénière, car ils ne disposent ni l'un ni l'autre d'accès immédiat à la parole.

4 Les origines de la confrontation

4.1 Discours de la majorité et contre-discours de l'opposition

La bipolarisation politique conduit au fait que chaque camp politique, majorité ou opposition, construit une stratégie argumentative *prédéterminée*. Il est classique en

²⁹⁵ "Norme" est à entendre ici au sens d'*efficacité*. Cette conception des normes produit un raisonnement sur la "bonne" argumentation, celle qui fait agir le destinataire (ici les électeurs) de la façon désirée.

²⁹⁶ C'est ce que Ruzé (1997 : 106) met en avant quand elle affirme : « La décision n'aurait aucune efficacité si le peuple n'était pas là pour l'approuver et l'appliquer. »

argumentation, dans ce cas-là, de raisonner selon le binaire discours/contre-discours²⁹⁷. C'est de cette manière que je présenterai ici les stratégies discursives de chaque camp.

- ♦ La majorité est à l'origine d'un discours du type : « tout est clair mais nous sommes à votre disposition pour des renseignements complémentaires » ; « nous sommes prêts à répondre à toute demande d'informations » (voir par exemple la requête n°1 ci-après). Dans son discours, la majorité montre que, d'une part tout est conforme à ce qui est prévu, et d'autre part que tout est mis en œuvre pour que l'information circule. Cette stratégie, qui va dans le sens des objectifs tenus et qui valorise l'information "spontanée", renforce le camp de la majorité attaché dans son discours à une intention de recherche *du vrai et de la réalité* des choses.

- ♦ L'opposition construit en face de cela un contre-discours qui prend deux formes. Tout d'abord les critiques et attaques (voir par exemple les attaques n°1 et n°2 ci-après) : dans ces cas-là, le contre-discours de l'opposition confère à l'acte du "*rejet*" : « vos projets sont mal menés » « vos partenaires sont de mauvaises qualités » « nous sommes des victimes persécutées et incomprises ». Autrement dit, l'opposition se présente comme insatisfaite de l'univers proposé par la majorité. La deuxième forme de réaction s'apparente au raisonnement trouvé dans la "question orientée" n°1, un raisonnement concessif de type : « nous sommes d'accord mais » ; « oui mais, il existe pourtant une autre solution », « vous n'avez pas pensé à ». Dans ces cas-là, l'opposition montre qu'il existe d'autres possibilités : « ça pourrait être autrement ». La recherche d'alternatives fait exister son camp, dont le questionnement et l'argumentation sont rattachées à une intention de poursuivre "*l'utile à tout prix*" ou le "*meilleur possible*" pour valoriser un autre univers de croyance par des moyens et des décisions qui engagent aussi concrètement sa mouvance idéologique.

4.2 Deux univers discursifs disjoints

Le constat d'une confrontation quasiment permanente entre un discours et un contre-discours me conduit à conclure que les deux camps politiques se partagent la scène argumentative à partir de schématisations et de "grilles de lecture" plus ou moins antagonistes. Au moment de la délibération, le camp de la majorité présente des propositions qui font presque systématiquement réagir l'opposition minoritaire. Chaque camp est préparé à cet affrontement qui surgit au cours des Questions-Réponses, moment de l'interaction prédisposé à l'éclatement de conflits, alors que les stratégies argumentatives se préparent déjà en amont. La confrontation des discours s'organise par conséquent autour de deux univers discursifs *disjoints*, potentiellement contradictoires, qui dessinent les contours des points de vue et les limites des accords préalables possibles. Du contact entre ces deux univers, naît une interaction argumentative, au sens de C.Plantin :

²⁹⁷ Voir pour les notions de discours et de contre-discours Moeschler (1985 : 47), Plantin (1995b : 108 ; 1996a : 72).

L'interaction argumentative est définie comme une situation de confrontation discursive au cours de laquelle sont construites des réponses antagonistes à une question. (1996b : 5)

Compte-tenu de tous ces éléments, il ressort que l'intention argumentative est *première* dans les discours des élus. Chaque équipe est installée dans une stratégie rhétorique indépendamment de tout questionnement et de toute thématique. C'est par cette stratégie que chaque camp défend son identité au moment des Questions-Réponses.

5 L'extraction des traits argumentatifs

La condensation de la substance rhétorique dans un discours conduit à *extraire* les traits argumentatifs à l'aide d'une méthodologie d'analyse spécifique qui se construit autour des opérations de découpage et de schématisation. Une reconstruction sous forme de résumé ou de tableau de synthèse est proposée dans les cas longs et complexes. Même si le but de l'analyse est de traiter les arguments en contexte, l'opération de découpage²⁹⁸ est inévitable et tient compte des étapes suivantes :

(1) une fois le moment Questions-Réponses repéré dans le flux discursif de la réunion, il s'agit de préciser *les coordonnées* de la problématisation : rappeler la question initiale à ce moment de la phase thématique, formuler la question secondaire, préciser le cas échéant l'énoncé-source, c'est-à-dire l'énoncé déclencheur de la problématisation.

(2) la formalisation s'appuie ensuite sur une répartition des interventions en fonction des *rôles argumentatifs*, avec une colonne par rôle.

(3) à partir des tours de parole, chaque intervention (I) est segmentée en blocs d'énoncés «E1», «E2», «En». Chaque groupe d'énoncés *sert une opération argumentative*, c'est-à-dire mobilise des ressources logico-discursives qui rendent compte d'un mouvement argumentatif tel que la justification, la réfutation, la construction d'un exemple, la restriction etc. Au moment de la segmentation, une attention particulière est portée d'une part aux *marqueurs* argumentatifs prégnants qui sont encadrés et d'autre part aux principaux *connecteurs* argumentatifs visualisés par l'icône (☞) placée devant le connecteur souligné. Je précise qu'il s'agit d'un balisage du discours et non d'un étiquetage exhaustif, balisage que je conçois de la façon suivante.

L'argumentation passe par des éléments de nature extrêmement variée²⁹⁹ dont les "petits mots" argumentatifs typiques qui sont : les marqueurs et les connecteurs. Ces supports langagiers servent l'analyse dans la mesure où ils portent l'argumentation de façon privilégiée. Les marqueurs correspondent à des éléments aussi variés que des choix lexicaux, des modalisateurs, des parallélismes stylistiques, des figures de styles, etc. Les connecteurs sont repérés à partir de la définition classique³⁰⁰ telle qu'elle est

²⁹⁸ L'opération de découpage est délicate et implique d'être vigilant par rapport à un isolement des fragments discursifs. Dans la mesure du possible, je présente l'argumentation sous l'angle de la co-construction dans l'interaction, c'est-à-dire dans les rapports mutuels d'argumentation et de réponse à l'argumentation.

²⁹⁹ Voir à ce propos la liste des expressions argumentatives proposées par Meyer (1996 : 216 sqq).

³⁰⁰ Chez Ducrot (1983 : 9), les connecteurs sont définis précisément comme « des signes qui peuvent servir à relier deux ou plusieurs énoncés, en assignant à chacun un rôle particulier dans une stratégie

présentée par Ducrot (1983), mais je m'éloigne parfois de la théorie standard en prenant en compte des éléments non répertoriés qui me paraissent cependant remplir le rôle d'articulateur et de co-orienteur argumentatif.

(4) la dernière étape est la formulation des arguments (notés **A**). Elle consiste à élaborer *le plan*³⁰¹ *des arguments essentiels*, c'est-à-dire à décrypter chaque bloc d'énoncés en regard des typologies d'arguments disponibles, notamment la typologie proposée par C. Plantin (1991, 1996) et établie sur des bases théoriques d'après C. Perelman (1988) ou S.E. Toulmin (1993).

Cette remarque méthodologique me conduit à l'étude du corpus. De façon complètement inductive, je vais observer ce qui se passe en considérant deux états complémentaires : d'une part la mise en contradiction et ses variantes (absence de contradiction, contradiction partielle ou bien recherche de contradiction) ; d'autre part la confrontation effective qui dévoile des structures argumentatives multiformes. Je retiens trois cas de figure : l'argumentation dans les attaques, l'argumentation dans les requêtes et l'argumentation dans les questions.

II. La mise en contradiction comme déclencheur d'argumentation

Pour saisir l'émergence de la confrontation discursive, la mise en contradiction est un moment charnière dont je vais extraire les principales opérations argumentatives, à partir de quatre extraits, sans rentrer pour le moment dans le détail des arguments ou des rôles argumentatifs³⁰², et en commençant, très paradoxalement d'ailleurs, par un cas d'absence de mise en contradiction explicite.

1 L'absence de mise en contradiction

Extrait n°181. CM10 – Après le rapport sur le compte administratif fait par le premier adjoint, CO demande à prendre la parole.

argumentative unique. » et chez Moeschler (1985 : 62) : « Le connecteur argumentatif est un morphème (de type conjonction de coordination, conjonction de subordination, adverbe, locution adverbiale, etc.) qui articule deux énoncés ou plus intervenant dans une stratégie argumentative unique ».

³⁰¹ Vignaux (1988 : 225-231) propose une analyse d'argumentation en trois volets : d'abord un résumé propositionnel du discours qui consiste à sélectionner les propositions-clé du discours, puis un *plan* des arguments essentiels qui repère leur disposition et leurs enchaînements, enfin un schéma de reconstruction du discours comme mise en relation des énoncés et des opérations de pensée construits au fil de l'argumentation. Je m'inspire largement de ce type d'analyse en opérant de la façon suivante : je remplace la première phase par un découpage des interventions en énoncés qui délimitent des mouvements de pensée, puis je fais la liste des arguments jugés essentiels, pour finalement proposer une reconstruction du discours quand l'argumentation est complexe. Je mesure cependant le risque de "dérive monologique" d'une telle analyse, et je maintiens, pour compenser, mon objectif "interactionniste" de saisir la mise en contestation dans et par le discours de l'autre.

³⁰² C'est pour cette raison que j'utilise provisoirement le repère "proposant/opposant/tiers" pour désigner les rôles argumentatifs, sachant que je serai amenée à adapter cette catégorisation.

tp81	CO simplement nous dirons que nous voterons le : le compte administratif comme chaque année d'ailleurs pour dire que nous admettons que vous avez réalisé le budget que vous aviez voté sachant que nous ne l'avons pas voté et c'est pour reconnaître que vous avez géré votre budget comme vous l'aviez prévu
tp82	M merci monsieur CO

1.1 Découpage des énoncés

Extrait n°182.

Proposant (JOU)	Opposant (CO)	Tiers (M)
CM10 - Sujet N°2 : Rapport sur le compte administratif		
	<p>tp81- Préface : simplement</p> <p>Thèse nous dirons que nous voterons le : le compte administratif «E1»</p> <p>Justification n°1 comme chaque année «E2» d'ailleurs «E2»</p> <p>Justification n°2 pour dire que nous admettons que vous avez réalisé le budget que vous aviez voté «E3»</p> <p>Restriction sachant que nous ne l'avons pas voté «E4»</p> <p>Justification n°3 et c'est pour reconnaître que vous avez géré votre budget comme vous l'aviez prévu «E5»</p>	
		tp 82- Enregistrement merci monsieur CO

1.2 Plan des arguments essentiels

Le découpage de l'intervention de CO peut se concevoir à partir des cinq énoncés : «E1», «E2», «E3», «E4», «E5».

Le premier bloc «E1» est la conclusion générale du passage et la thèse défendue : *l'accord* pour le vote du compte administratif. En «E2», dans la première justification, CO s'appuie sur *la coutume* : par défaut, l'opposition vote pour (notons au passage que CO se désigne déictiquement en tant que porte-parole de son groupe : "nous", tout au long de son intervention). En «E3», dans la deuxième justification, CO explicite le sens attaché au vote en reconnaissant *la cohérence de l'action* ; il interdit par là toute autre interprétation du vote. Dans la restriction «E4», CO tient à faire une parenthèse pour rappeler *la position initiale* de l'opposition. La troisième justification, en «E5» est une reformulation de la deuxième justification («E3»). Le parallélisme de structure contenu dans les marqueurs d'accord "admettre" en «E3» et "reconnaître" en «E5» démontre l'orientation commune des deux énoncés : valider l'action de la majorité. Ce

cheminement conduit à une conclusion explicite reformulable ainsi : "Officiellement, nous ne nous mettons pas en contradiction avec vous sur le vote du compte administratif".

En terme de dialogue argumentatif, il n'y a donc pas de contradiction, il n'y aura pas de polémique. C'est *une renonciation dans le futur*. L'opposant justifie l'accord car il contraste avec l'habituelle position de désaccord de l'opposition. Dans ce cas précis, les marqueurs d'accord sont explicites. M réagit à l'explication de vote par un remerciement polysémique puisque le maire remercie CO d'une part pour le don de consensus, et d'autre part pour le compliment sur l'action de la majorité.

2 La mise en contradiction partielle

2.1 Découpage des énoncés

Extrait n°183.

Proposant (JOU)	Opposant (CO)	Tiers (M)
CM10 - <i>Sujet N°3 : Rapport sur l'affectation des résultats suite au rapport sur le compte administratif</i>		
<p>tpc91 ben [vous allez les avoir tout à l'heure</p>	<p>tpp90 Préface simplement Proclamation d'un accord je suis [d'accord] sur l'affectation des résultats dans son ensemble «E1» Restriction ☞ [par contre] les décisions modificatives utilisant essentiellement ce : ce complément cet excédent de fonctionnement à réaliser nous ne les avons pas parce que [nous allons les avoir [tout à l'heure] «E2» tp92 Evaluation sous forme de reproche c'est dommage quoi «E3»</p>	
<p>tp93 Justification ben monsieur on attend (.) [en] [matière de] décisions modificatives [vous connaissez] la procédure que l'on emploie (.) c'est [inutile] d'arrêter x jours avant ☞ [puisque] (.) «E1» Exemple</p>		

<p>pour vous donner <u>par exemple un exemple</u> (.) nous avons reçu achat de deux tondeuses le 23 juin (.) <u>donc</u> fallait bien (.) <u>sinon</u> le fournisseur n'était pas payé et c'était <u>bien</u> à prendre sur l'excédent de fonctionnement «E2»</p> <p>Conclusion sur l'application de la procédure <u>donc</u> on attend le vendredi qui précède le lundi «E3»</p> <p>Réfutation d'une objection <u>si</u> Monsieur Le Maire veut faire porter le samedi ou le dimanche à domicile les décisions modificatives j'y vois <u>aucun</u> inconvénient (.) <u>mais</u> je ne peux pas <u>à la fois</u> (.) traiter l'immédiat du quotidien (.) <u>et</u> : : donner <u>plus</u> de temps avant (.) «E4»</p> <p>Minimisation de la restriction de CO <u>de toutes façons</u> elles sont <u>très</u> explicites hein y a <u>rien de</u> (.) de caché (.) vous pouvez dormir tranquille sur les deux oreilles «E5»</p>		
	<p>tpp94 Reconnaissance mutuelle <u>vous connaissez</u> ma position je ne vous critique pas au niveau des résultats «E1»</p> <p>Réitération de la restriction simplement je dis que (.) je vais voter <u>parce que je pense que ça va être fait correctement</u> (.) <u>mais</u> je n'ai pas les éléments pour dire que l'affectation va être (inaudible) «E2»</p>	
		<p>tp95 Renforcement de la minimisation de JOU il est évident monsieur CO que <u>toutes</u> les décisions modificatives sont soumises (.) <u>une par une</u> au vote du conseil municipal (.) <u>vous savez très bien</u> qu'il n'y a pas de tour de passe-passe (.)</p>

2.2 Plan des arguments essentiels

2.2.1. Le solliciteur manipulé

La proclamation d'accord explicite de CO en tpp90<E1> se poursuit par un mouvement restrictif en <E2> destiné à faire naître la division. Un *distinguo*³⁰³ entre "l'affectation des résultats" d'une part et "les décisions modificatives" d'autre part est une étape dans la factualisation. CO différencie deux types de faits et c'est le deuxième type de fait qui est problématique : la procédure employée pour les décisions modificatives n'est apparemment pas satisfaisante car elle révèle *des insuffisances* (retard) dans le transfert d'informations. En tpp94<E1>, CO va dans le sens d'une reconnaissance mutuelle, mais en tpp94<E2>, il réitère la restriction qui le place en position de *victime insatisfaite*.

2.2.2. Le rapporteur dans "le feu de l'action"

Le discours de JOU démarre par un embrayeur conversationnel courant et familier qui résonne comme *un appel à l'évidence* : "ben monsieur". En tp93<E1>, JOU enchaîne sur une justification en faisant *appel à la procédure*, justification immédiatement complétée en <E2>, par un exemple³⁰⁴. JOU illustre le problème à résoudre pour avancer une première conclusion sur *les modalités d'application* de la procédure introduite par le connecteur "donc". En <E4>, JOU anticipe une réaction possible de l'opposition. En <E5>, il conclut par une *minimisation de la plainte* de CO. Les marqueurs et connecteurs argumentatifs repérés sont univoques sur la visée argumentative de JOU, axée sur la réfutation de l'objection de CO.

2.2.3. Le tiers allié du rapporteur

Le maire joue le rôle de tiers allié du rapporteur. D'une part, il ratifie la position *procédurale* de JOU ; d'autre part il insiste sur *la transparence* du dispositif, donc sur la non recevabilité de la crainte de CO.

L'approche argumentative révèle ici des enjeux relationnels très forts entre CO et JOU. L'insinuation de manipulation de CO ("on nous cache des choses") est une atteinte à la face³⁰⁵ de JOU qui répond par une très longue justification pour défendre la transparence ("faites-nous confiance").

Entre la non-contradiction où le consensus s'établit comme dans le premier extrait, et le désaccord partiel du deuxième extrait, il existe des cas de figure où un élu est à la recherche de la contradiction et cherche à pointer un décalage, un déséquilibre. C'est une forme de mise en contradiction plus floue, plus ou moins absorbée dans l'interaction, plus difficile à caractériser. J'ai retenu deux exemples à la fois identiques

³⁰³ Pour la notion de *distinguo*, je me réfère à la définition du Petit Robert : « action d'énoncer une distinction dans une argumentation », en précisant que cette distinction débouche sur un traitement argumentatif des deux cas ainsi distingués ; voir pour une définition plus spécifique Robrieux (1993 : 109).

³⁰⁴ A ce propos, je signale les nombreuses variantes dans le lexique méta-argumentatif. Si le "par exemple" est recensé, nous avons dans le corpus une forme proche, "un exemple", qui entre dans le même paradigme mais qui n'est pas répertoriée dans les typologies classiques.

³⁰⁵ Je développerai la notion de "face" au chapitre 9.

et complètement opposés : identiques car les deux extraits ont la même finalité, c'est-à-dire la recherche et la présentation d'éléments contradictoires dans un texte (le règlement du Comité consultatif jeunes) ; opposés car les échanges du premier extrait se jouent sur un mode ludique, tandis que les échanges du second se font sur un mode "raisonné".

3 A la recherche de la contradiction

3.1 Le mode ludique

L'interprétation de cet extrait est complètement déclenchée par les données prosodiques. En effet, tout au long de son intervention, DES, troisième adjoint, va intervenir sur un ton "amusé" qui donne une connotation ironique à son discours et M répond à DES avec le fameux sourire "qui s'entend dans la voix".

3.1.1. Découpage des énoncés

Extrait n°184.

Proposant (PAL)	Opposant (DES)	Tiers (M)
CM3 - Sujet N°10 : Le règlement du comité consultatif jeunes		
	<p>tp173 Préface //vous excuserez mon impertinence monsieur le maire</p> <p>Critère d'âge ☞mais j'ai lu (.) à l'article 4 (.) "les membres du comité sont en place pour une durée de 3 ans maximum les membres du comité sont renouvelables annuellement par tiers l'âge limite pour siéger est de 20 ans "(.) «E1»</p> <p>Critère catégoriel et j'ai lu que dans les membres du comité il y avait deux personnes désignées par le Maire (.) «E2»</p> <p>Preuve ☞donc euh for/forcément euh ☞de même lorsqu'on dit sont également membres de ce comité l'adjoint chargé de la jeunesse et des sports (.) «E3»</p> <p>Conclusion par Incompatibilité des critères je considère que il va y avoir une oeuvre de rajeunissement «E4»</p>	
		<p>tp74 je vous remercie monsieur DES (.) pour cette observation il ne//</p>

	tp75 // c'est c'est mon esprit juriste	
		tp76 oui je vous comprends (.) j'ai l'habitude (.)

3.1.2. Plan des arguments essentiels

3.1.2.1 Le sollicitateur "expert"

Dans la préface, DES fait un forçage pour parler de l'article 4 "du règlement du Comité consultatif jeunes" (c'est un coup de force car le rapporteur n'a pas encore lu le rapport en question) et DES enchaîne sur la relecture des parties du texte "coupables". En tpp173«E1», il rappelle un premier critère catégoriel, l'âge des membres (inférieur à 20 ans). En «E2», il avance un deuxième critère catégoriel, la nomination des membres (deux personnes sont nommées par le maire, dont l'adjoint chargé de la jeunesse). DES joue sur l'hyperonyme "membre" pour créer un amalgame polémique et conclure en «E4» que, tels qu'ils sont formulés, les critères de choix sont *incompatibles*. Tout cela pour montrer, sur un mode ironique, les limites d'un texte réglementaire quand il "tombe" sous l'œil exercé d'un expert, puisque DES fait allusion à "son esprit juriste".

3.1.2.2 Le tiers complice du sollicitateur

M répond à la remarque de DES avec humour et connivence, sans d'ailleurs que le rapporteur ne soit ré-impliqué dans l'échange.

Ce bref échange, reconstruit selon une approche argumentative, est intéressant à deux niveaux : d'une part il témoigne d'une relation de *complicité* entre les membres de l'équipe de la majorité ; d'autre part cela veut dire que la mise en contradiction peut prendre des formes *plus décontractées* tout en conservant une dimension argumentative.

3.2 Le mode "raisonné"

3.2.1. Découpage des énoncés

Extrait n°185.

Proposant (PAL)	Opposant (CO)	Tiers (M)
CM3 – Sujet N°10 : Le Règlement du comité consultatif jeunes		
	tp208 Préface j'ai vu un autre problème (.) Reformulation les lycéens (.) qui seront désignés pour 3 ans (.) lorsqu'ils seront en seconde l'année suivante ils (.) seront délégués de première (.) et l'année suivante délégués de terminale (.) et les terminales vont sauter obligatoirement	

		tp209 il faut il faut espérer (.) il faut espérer pour eux
tp210 Semi-réfutation jusqu'à maintenant jusqu'à maintenant pas forcément		
	tp211 le renouvellement est du tiers du tiers des des //	
[...]		
tp212 Explication A- par <i>distinguo</i> : scolarisés/membres du comité //ils vont sauter automatiquement en tant que scolarisés (.) mais pas forcément du comité		
		tp213 monsieur PAL doucement dans vos expressions
	tpp 214 Centration sur la catégorie des scolarisés alors je parle pas des personnes mais je parle en tant que délégués de la terminale (inaudible) Saint J «E1» Demande de confirmation quand ils auront passé leur bac en leur souhaitant le succès (.) ils seront (inaudible) le remplacement se fera automatiquement ↑ «E2»	
[tout à fait		

3.2.2. Plan des arguments essentiels

3.2.2.1 Le solliciteur calculateur

En tp208, CO reformule la partie du texte qui pose problème. Parmi les membres du Comité consultatif jeunes, CO se recentre sur *une* catégorie : les lycéens qui quittent le lycée après le bac. CO en conclut qu'ils seront, de fait, démis de leurs fonctions de membre du Comité consultatif jeunes. En tp215, CO reprend son raisonnement mais son discours est tronqué à cause de la mauvaise audibilité ; il se transforme très rapidement en *demande de confirmation*.

3.2.2.2 Le rapporteur répétiteur

En tp210, PAL est évasif. Il fait une semi-réfutation qui installe la confusion. En tp212, il tranche par un raisonnement *binnaire*. Au Comité consultatif jeunes, les jeunes ont deux statuts possibles : un statut de "scolarisé" et un statut de "représentant des jeunes de la commune", auquel cas le fait de quitter le lycée ne les exclut pas forcément du

comité consultatif Jeunes, du moins jusqu'à l'âge de 20 ans. En tpp215, PAL répond à la demande de confirmation de CO par un accord. La question est close par repli mutuel.

3.2.2.3 Le tiers extérieur

M intervient sur un ton léger, voire humoristique en faisant des commentaires sur les propositions du rapporteur ou du solliciteur. Il n'entre pas dans la matière du débat. Il est présent dans les échanges comme une sorte de *voix off* qui commente "gratuitement" les différentes interventions, de façon complètement extérieure ; il est d'ailleurs plus intrusif vis-à-vis d'un membre de son équipe (tp213) que vis-à-vis d'un membre d'une équipe adverse (tp209).

Si l'exemple précédent traduisait la complicité entre les membres d'une même équipe, cet extrait illustre plutôt la distance qui existe entre les membres des équipes adverses, et qui peut devoir dériver jusqu'au "dialogue de sourd". En effet, malgré l'apparente intercompréhension finale entre PAL et CO, les critères de catégorisation restent flous, et la contradiction de fond soulevée par CO n'est pas réglée. Les commentaires amusés du maire contribuent à donner à la question un statut annexe, anecdotique qui rend l'intervention de CO laborieuse et celle de PAL relativement économique.

La mise en contradiction emprunte donc des voies très complexes dont nous n'avons eu jusqu'à présent qu'un aperçu restreint. Aussi, pour étudier les mécanismes argumentatifs récurrents de la contestation et de la divergence, je vais approfondir l'étude d'extraits représentatifs de la confrontation discursive entre la majorité et l'opposition. On peut dans ces exemples distinguer trois types de procédés argumentatifs, ordonnés du plus au moins offensif : l'argumentation d'attaque, l'argumentation de requête, l'argumentation de question.

III. Les procédés argumentatifs de la confrontation

1 Des schémas-types

1.1 L'argumentation d'attaque pour une fonction de riposte

Dans les échanges sélectionnés, l'argumentation d'attaque obéit à une fonction de *riposte*. Elle correspond à une opposition annoncée, progressivement construite et développée dans l'intervention de l'attaquant. Elle est complète et se suffit à elle-même, dans la mesure où la prise de parole est construite sur un schéma plutôt déductif du type :

[Proposition(s) - Argument(s) - Conclusion sous forme d'attaque]

Le mode de clôture est souvent sur un mode frontal avec une conclusion directe et explicite. L'argumentation d'attaque relève d'une intention communicative de l'ordre du *vouloir transformer*. Elle appelle une réponse argumentative. Dans les deux exemples que nous allons examiner, je ferai l'inventaire des arguments repérés.

1.2 L'argumentation de requête pour une modification de l'action

L'argumentation d'une requête vise *une modification de l'action*. La demande d'un faire ou requête est plus ou moins défendue par une argumentation. Ce type de demande se caractérise par une prise de parole construite sur le schéma suivant :

[Contextualisation de la requête - Requête - Argument(s) – (Requête réitérée)]

Le mode de clôture est variable d'une requête à une autre, mais dans tous les cas de figure, cette stratégie relève d'une intention communicative de l'ordre du *vouloir faire*. Nous verrons qu'elle appelle une réponse argumentée ou tout au moins justifiée selon les cas.

1.3 L'argumentation de question comme mode de contrôle

L'argumentation repérable dans les questions est construite sur des bases plus souples que celles que nous venons de voir. Les énoncés de questionnement se répartissent en effet grossièrement en questions sur le contenu (thème traité), sur les acteurs en présence, et sur la procédure. En tant qu'acte de langage, la question (ou demande d'un dire) se répartit en trois catégories, classées de la plus argumentative à la moins argumentative : questions orientées, questions-reformulations, questions "neutres", les trois types d'énoncés obéissant à un objectif de *contrôle*.

1.3.1. Les questions orientées comme "vouloir faire dire"

La question orientée est une demande de dire plus étayé ; elle exige de l'adversaire de prendre position. Elle se caractérise par une prise de parole construite sur un schéma :

[(Contextualisation et/ou Positionnement) - Question plus ou moins modalisée]

Elle est dirigée vers une réponse : la réponse "ciblée". Dans la confrontation majorité-opposition, la réponse ciblée (par l'opposition) est souvent remplacée par une réponse (par la majorité) éloignée de la réponse attendue.

1.3.2. Les questions-reformulation comme "vouloir faire valider"

C'est une demande de l'ordre de *la traduction*. L'opposition propose une interprétation des prises de position de la majorité et demande un retour en terme de validation.

Les questions-traductions se caractérisent par une prise de parole construite sur un schéma :

[Préalable sous forme de modalisation - Reprise d'un énoncé + Transformation]

La question-reformulation obéit à une fonction d'ajustement. Elle est plutôt courte. Elle conduit la plupart du temps à des réponses de l'ordre de l'explication. Elle peut

mobiliser plusieurs interlocuteurs cherchant à proposer plusieurs lectures. Les buts de ces reformulations sont variées puisqu'il s'agira autant de vérifier la compréhension, sans faire de polémique que de modifier subtilement le message par une paraphrase orientée qui oblige l'adversaire à réagir.

1.3.3. Les questions neutres comme "vouloir savoir"

Il s'agit là des "vraies questions", les moins "dosées" sur le plan argumentatif, encore que le choix du contenu même de la question puisse signifier une prise de position et une forme d'implicite contextuel.

La question neutre ou question "franche" se caractérise par une prise de parole construite sur un schéma :

[Marqueur interrogatif - Reprise totale ou partielle d'un énoncé du discours-source]

ou

[Marqueur interrogatif – Proposition d'un sujet spécifique]

Ce type de question obéit à une fonction de contrôle du savoir ou de l'action de l'autre. Dans les exemples présentés, elle appelle une réponse plutôt brève traitée sur le modèle de la paire adjacente. La question neutre relève d'une intention communicative de l'ordre du *vouloir savoir*.

2 L'argumentation qui produit une attaque

Dans les deux extraits qui vont suivre, et compte-tenu du schéma-type présenté, je décris ici des interventions argumentatives sous forme d'attaque ; elles désignent des échanges dans lesquels un intervenant conteste directement et ouvertement une ligne d'action ou une décision prise par l'équipe municipale.

2.1 Attaque n°1 : « ils nous mènent en bateau »

Dans cette séquence, l'attaquant GR conteste le choix de la société DIG. Son interlocuteur direct est JAN, le rapporteur de la question initiale.

2.1.1. Coordonnées de l'attaque n°1

Attaqué	JAN - Majorité
Attaquant	GR - Opposition
Question initiale	Matériel informatique
Question secondaire	La mise en œuvre du matériel informatique
Attaque	« on a l'impression que la société DIG nous mène en bateau »
Énoncés-source	« Toutefois une stabilisation définitive de la plate-forme ne pourra intervenir que lorsque la totalité des ordinateurs et imprimantes seront mis en place dans tous les services de la mairie »

2.1.2. Découpage des énoncés

Extrait n°186.

Attaqué (JAN)	Attaquant (GR)	Tiers (M)
<p>CM3 – Sujet N°3 : Rapport sur le fonctionnement du matériel informatique</p>	<p>tp99 oui alors euh Discours source 1 "Hier" dans une précédente séance du Conseil Municipal monsieur DES nous avait dit (.) il est hors de question de poursuivre la deuxième phase tant que la première n'est pas intégralement opérationnelle (.) <E1> Discours source 2 "Aujourd'hui" et maintenant on nous on nous on nous rétorque une stabilisation définitive de la plate-forme ne pourra intervenir (.) que lorsque la totalité des ordinateurs et imprimantes seront mis en place dans les services de la mairie <E2> Attaque on a l'impression que la société DIG nous mène en bateau un peu <E3></p>	
<p>tp100 Réfutation non Nouvelle thèse A- sur les faits la la première phase est stable euh tous les matériels maintenant fonctionnent (.) <E1> ↔ Restriction en principe [...] en principe tp102 Justification Mention d'un contre-discours parce que si vous vous promenez dans la Mairie vous entendrez dire qu'ils ne fonctionnent pas (.) <E2> Explication sur le contre-discours A- sur les circonstances car les temps chauds et humides (.) sont favorables à la prolifération de virus. (.) <E3> Réfutation du contre-discours A- par élimination des "fausses causes" mais ça ça n'a rien à voir ni</p>	<p>tp101 Réaction ironique C'est bien</p>	

avec le matériel [ni] avec le logiciel «E4»		
<p>euh mais (.) personnellement</p> <p>Justification</p> <p>A- sur la légitimité personnelle</p> <p>~[m] puisque monsieur le Maire m'a demandé de regarder ça d'un peu plus près [en accord] avec monsieur DES (.) «E5»</p> <p>A- quantitatif</p> <p>~[m] il est clair que (.) la la la clôture [totale] du système (.) la sécurisation des des des : : des accès (.) le la le fonctionnement des imprimantes (.) euh on sera et on pourra intervenir auprès de la société DIG ne sera parfaite</p> <p>~[m] que quand on aura [la totalité] du matériel (.) «E6»</p>		
<p>Conclusion</p> <p>A- par <i>distinguo</i> maintenant/2^{ème} phase</p> <p>~[m] donc ce qui est en place [maintenant] (.) tient la tient le coup marche [très bien] (.) ~[m] mais comme il reste une [deuxième] [phase] à acquérir (.) «E7»</p> <p>A- quantitatif</p> <p>on veut que quand [tout] sera en place quand [tous] les micros qui doivent être achetés seront mis en place (.) on veut à ce moment-là (.) de leur part (.) un quitus [général] je dirais (.) et [non pas] morcelé «E8»</p>		
		<p>tp103</p> <p>Reprise en écho</p> <p>A- par <i>distinguo</i> aujourd'hui/2^{ème} phase</p> <p>pour pour les ordinateurs en place il y a stabilisation [aujourd'hui] [il] est évident que lorsque (.) la [deuxième phase] sera installée il y aura (.) une deuxième stabilisation à obtenir</p>

2.1.3. Plan des arguments essentiels

2.1.3.1 L'attaquant abusé

GR construit sa proposition sur différentes *oppositions* : une opposition temporelle (dans une précédente séance/maintenant), une opposition de personne responsable (monsieur DES/le rapporteur "on", "JAN"), une opposition de méthodes de travail : la bipartition des faits en deux phases (première phase/deuxième phase) s'oppose à la globalité qu'on cherche à atteindre (la totalité du matériel). Par cet enchaînement

d'oppositions, GR montre le décalage entre les différentes données et pose la question : qu'est-ce qui légitime un tel changement de stratégie ? Autrement dit, en tp99, il existe un écart entre les propositions «E1» du discours-source de DES et la proposition «E2» du discours-source de JAN. GR est à la recherche d'une forme de cohérence. En plus du vocabulaire d'opposition, GR utilise les ressources argumentatives de la langue : un intensifieur ("intégralement"), le sens des mots ("il était hors de question", "on nous rétorque"), une expression métaphorique (on nous mène en bateau). Sur le plan énonciatif, l'emploi des deux "on" forme le cœur de l'opposition discursive : le premier "on" ("on nous rétorque") vaut pour la majorité alors que le deuxième ("on a l'impression que la société DIG nous mène en bateau un peu") est ambigu.

L'argumentation *ad hominem*³⁰⁶, autrement dit l'argumentation par la contradiction entre les prescriptions et les pratiques de la majorité, contraste avec la faiblesse de l'énoncé-conclusion : "on a l'impression que la société DIG nous mène en bateau un peu" modalisé par les expressions "on a l'impression" et "un peu". GR se sert de la société DIG comme alibi d'attaque, mais son discours laisse apparaître une zone de doute et d'incertitude dont le rapporteur va se saisir pour contre-attaquer, en démontrant que la société DIG et l'équipe de la majorité sont deux entités distinctes.

2.1.3.2 L'attaqué maître du jeu

Le rapporteur JAN réfute et enchaîne sur sa version des faits. Dans sa thèse, en «E2» il reprend la méthodologie, c'est-à-dire le découpage des opérations en deux phases. Il avance fermement un argument sur les faits présents : "tous les matériels maintenant fonctionnent". Mais JAN ponctue son discours par "en principe", terme restrictif qui installe un doute. GR s'empresse d'ailleurs d'intervenir par une remarque ironique à ce moment précis.

JAN est dans l'obligation de se justifier. Il produit une argumentation construite autour d'un mouvement *concessif*³⁰⁷ en trois temps, portés par les énoncés «E2», «E3» et «E4».

- Premier temps, en «E2», JAN fait état d'un *accord partiel* sur le fonctionnement de l'informatique compte-tenu d'un contre-discours qui circule à la mairie : "vous entendrez dire que ça ne fonctionne pas" ; il explique en «E3» sur quoi repose cet accord partiel par une sorte de *parenthèse concessive* : "les virus prolifèrent avec la chaleur", cet énoncé étant attribuable à la fois aux tenants du contre-discours et à JAN qui fait appel à un savoir scientifique "personnel" sur le rapport "température/virus".
- Deuxième temps, en «E4», JAN opère un enchaînement par *renversement* en utilisant l'inverseur "mais". Il a fait état d'un accord partiel, il doit "retomber sur ses pieds". L'inverseur "mais" est suivi d'une assertion catégorique rythmée par la double négation "ni...ni" et indique que l'argument des virus, mentionné notamment par les tenants du contre-discours, va dans un sens différent du problème de fonctionnement du matériel informatique qu'il vient d'élucider dans son rapport.

³⁰⁶ Voir Breton & Gauthier (2000 : 77-79) pour la définition de l'argument *ad hominem*.

³⁰⁷ Voir Moeschler & Spengler (1982 : 7-36) sur l'argumentation par la concession.

♦ Troisième temps, JAN réfute le contre-discours et *maintient* sa position de départ : "le matériel fonctionne".

En «E5», JAN justifie les conditions de sa mission par un argument sur la *légitimité* : sa mission a été commandée par le maire, moyennant *un partage* des responsabilités avec un autre expert. "J'ai carte blanche", dit-il en quelque sorte, "pour atteindre l'objectif quantitatif signalé en «E6»". JAN emploie un lexique fort pour signaler la détermination des objectifs : "clôture totale", "parfaite", "la totalité du matériel". Il conclut en dressant un bilan par un *distinguo* en «E7», puis en exposant un objectif quantitatif en «E8».

2.1.3.3 Le tiers moralisateur allié de l'attaqué

M confirme le bilan positif. Il reconnaît la méthodologie de son équipe par un argument *pragmatique*³⁰⁸ : "ça marche". Il reprend à la fois le discours de l'attaquant autour du terme "stabilisation" et le discours de l'attaqué avec l'opposition "aujourd'hui/deuxième phase". Il joue le rôle du réassureur pour mettre en valeur l'évolution du travail de l'équipe de la majorité avec le souci de rester vigilant, et de ne pas précipiter les choses.

2.1.4. Reconstruction de l'attaque/contre-attaque n°1

Par un argument *ad hominem*, l'attaquant de l'opposition veut dénoncer des discours contradictoires qui génèrent un manque de cohérence dans l'action de la majorité. Mais le discours catégorique initial de l'attaquant est absorbé dans une conclusion mi-interrogative, mi-assertive qui perd de sa force et de son impact. L'attaque prend la forme d'une *plainte mêlée d'indignation*, plainte à laquelle l'attaqué réagit par une *réfutation teintée de concession*. L'attaqué de la majorité affaiblit sa position pour être conforme au réel et se rapprocher en quelque sorte de son adversaire. Mais il conserve la maîtrise des données. Il axe son intervention sur le résultat *positif* et l'atteinte des objectifs d'action attendus dans un discours délibératif, au terme d'un débat où ses conclusions sont confirmées par le maire, allié spontané du rapporteur attaqué.

2.2 Attaque n°2 : « je ne pensais pas qu'il soit nécessaire »

Au niveau des rôles argumentatifs, on assiste à un glissement par rapport au cadrage externe. Ce n'est pas le rapporteur qui est attaqué comme dans le cas précédent, c'est le maire qui est la cible de l'attaque.

2.2.1. Coordonnées de l'attaque n°2

Attaqué	M
Attaquant	CO - Opposition
Tiers	PAL – Majorité (rapporteur)
Question initiale	Le règlement du Comité consultatif jeunes

³⁰⁸ L'argument pragmatique au sens de Perelman (1989 : 19-32) ; voir également Perelman & Olbrechts-Tyteca (1988 : 357-364) ; voir également pour une reformulation et des exemples concrets le cours de M. Doury (2001 : 81) : *L'argumentation en langue et en discours*, Polycopié de téléenseignement, maîtrise FLE, Université Paris3 – Sorbonne Nouvelle, Télé 3.

Question secondaire	La nomination des membres
Attaque	« je ne pensais pas qu'il soit nécessaire d'avoir deux personnes désignées par le maire »
Enoncé du rapporteur	Article 2 et article 4 du règlement du Comité consultatif jeunes

2.2.2. Découpage des énoncés

Extrait n°187.

Tiers (PAL)	Attaquant (CO)	Attaqué (M)
CM3 – Sujet N°10 : Le Règlement du Comité consultatif jeunes		
	<p>tpp181 Constat ironique Il y a 20 membres (.) c'est <u>difficile</u> de diviser par trois (.) Rappel des faits et y'a deux personnes désignées par le Maire (inau[dible])</p>	
		<p>tpc182 A-Inférence mathématique [c'est divisible divisi c'est <u>difficile</u> de diviser par trois vous voulez dire aussi pour pour les deux personnes ↑ désignées par le Maire</p>
	<p>tp183 Ajustement non mais non non non (.) non mais il y a 20 personnes (.) divisé par 3 ça fait 6,66 si je me rappelle bien (.) y'a un p'tit <u>problème</u> ici ↪ <u>mais</u> c'est pas grave (.) «E1» Proposition d'un calcul adéquat ↪ <u>si</u> on enlève les deux personnes désignées par le Maire ça fait 18 «E2»</p>	
		<p>tpp184 voilà ben vous voyez (rire dans la salle) [oui il faut pas//</p>
	<p>tpc185 Attaque directe A- sur le choix [(inaudible) c'était pour vous dire que (.) je ne pensais pas qu'il soit <u>nécessaire</u> de d'avoir (.) deux personnes (.) deux personnes désignées par le maire (.) ça ne me paraît pas//</p>	
		<p>tp186 Justification par serment A- sur la légitimité // c'est ce que la commission a proposé (.) ça n'a pas été une demande du maire (.) je peux vous dire monsieur PAL</p>

<p>tp187 Préface je peux vous je peux vous donner donner [la raison] de ce de ce (.) de ce texte (.)</p> <p>Renforcement A- d'autorité ☞ c'est parce que l'on a pensé au niveau de la Commission (.) que «E1»</p> <p>A- par les critères catégoriels l'on avait des représentants scolarisés (.) des représentants de jeunes appartenant à des associations sportives ou culturelles (.) ☞ mais qu'il y avait aussi sur la commune des jeunes (.) qui n'étaient ☞ ni scolarisés ni appartenant à une association sportive ou culturelle (.) et c'est ces jeunes-là qu'on voudrait toucher (.) en plus des gens scolarisés appartenant à une association (.) on a trouvé ce moyen «E2»</p>		
		<p>tp188 Justification A- sur le "poids des choses" et que la commission donnait dans ce cadre-là la [lourde tâche] au maire (.) de trouver ces personnes ad[équates monsieur CAS</p>

2.2.3. Plan des arguments essentiels

2.2.3.1 L'attaquant déterminé

En tpp182, CO présente son argumentation par un constat ironique : "20 n'est pas divisible par 3" et par un rappel des faits : "dans le règlement soumis à la délibération du conseil, deux personnes sont désignées par le maire".

En tp183«E1», CO rejette l'inférence erronée de M. En «E2», il reprend son raisonnement mathématique et propose un autre calcul pour arriver à ses fins : trouver un nombre (de représentants) qui soit un multiple de 3.

En tpc185, CO révèle et affirme sa position politique : il attaque explicitement le pouvoir de nomination du maire.

2.2.3.2 L'autorité suprême attaquée

En tpc182, le maire essaie d'anticiper le raisonnement de l'attaquant mais c'est une fausse piste. En tpp184, il saisit la ligne argumentative que CO développait. (La prosodie rend compte du ton amusé que prend le maire à ce moment-là).

En tp186, il cherche à se justifier à propos du pouvoir de désignation du maire. Il rend des comptes sur la légitimité de sa mission attribuée par une autorité institutionnelle : *la commission référente*.

En tp188, le maire enchaîne sur les propos de PAL par "et". Cette stratégie de co-énonciation³⁰⁹ *rapproche* les voix du rapporteur et du maire ; elle assimile les deux discours institutionnels en insistant cependant sur *le poids* des responsabilités confiées au maire.

2.2.3.3 Le rapporteur comme "tiers-mémoire" de l'autorité institutionnelle

Pour réagir à l'attaque frontale que subit le maire, et à travers lui l'institution qu'il représente, PAL a une stratégie argumentative fondée sur deux arguments d'autorité : d'une part il prend sa place de porte-parole de *la commission référente* ; par cette source d'autorité, il rétablit la crédibilité et la légitimité du pouvoir de désignation du maire et souligne l'impératif politique de relier les sources d'autorité institutionnelles ; d'autre part, il reprend les *trois catégories pertinentes* qui sont source de légitimité pour sélectionner des jeunes "représentatifs" dans la commune : les jeunes scolarisés, les jeunes des associations et les deux jeunes désignés par le maire (qui ne sont ni scolarisés, ni membres d'une association).

2.2.4. Reconstruction de l'attaque/contre-attaque n°2

Tableau n°22 Reconstruction de l'attaque n°2		
Tiers (PAL)	Attaquant (CO)	Attaqué (M)
	Argument n°1 - mathématique 20 n'est pas divisible par 3 Attaque "déguisée" Les 2 personnes nommées par le maire ne sont pas indispensables	
		Demande de confirmation A-Inférence mathématique 2 n'est pas divisible par 3
	Recadrage par correction non vous faites fausse piste Proposition de calcul mathématique 20-2 = 18 et 18 est divisible par 3	
	↑ <u>Loi de passage</u> : <i>Si on supprime les deux personnes désignées par le maire, le nombre de membres (c'est-à-dire 18) est adapté au renouvellement des membres par tiers stipulé dans le règlement</i> ↓	Prise de conscience de la ligne argumentative de CO C'est là que vous vouliez en venir

³⁰⁹ Au niveau des opérations logico-discursives, l'opération discursive de co-énonciation participe au *montage argumentatif* au même titre que les arguments, voir à ce sujet Jeanneret (1995b : 387).

	Attaque Argument n°2 - fonctionnel par ailleurs les personnes nommées par le maire ne sont pas indispensables	
		Justification c'est pas moi, c'est la commission qui a demandé cette répartition
Renforcement A- par autorité citée la commission a pensé A- sur les catégories pertinentes les jeunes sont soit scolarisés, soit membre d'une association, soit désignés par le maire	←-----→	Co-énonciation et a donné au maire la lourde tâche de désigner deux personnes

Dans le corpus que j'ai à ma disposition, les deux extraits que nous venons d'examiner m'amènent à faire deux remarques générales sur l'argumentation qui produit une attaque :

(1) l'attaque frontale de l'opposition passe par des argumentations qui visent à *discréditer* la majorité. L'argumentation *ad hominem* a pour but d'invalider la stratégie choisie dans le premier cas, et dans l'autre cas, de remettre en cause le pouvoir d'un acteur en particulier, ici le maire.

(2) face à ces attaques, on voit se constituer *des tandems*, dans l'équipe de la majorité, entre l'attaqué (le rapporteur ou le maire) et le tiers qui ose se lancer dans la "bagarre" (le maire ou le rapporteur) ; l'alliance discursive, qui passe par des argumentations conjointes, est une stratégie privilégiée par la majorité "attaquée" alors que l'opposition "attaquante" ne la met pas systématiquement en action.

3 L'argumentation qui légitime une requête

Généralement, on définit la requête comme la *demande d'un faire* par opposition à la question qui est la *demande d'un dire*. Orientée sur des actions à entreprendre, la délibération est le lieu par excellence pour tester les limites des propositions d'action et pour mesurer les écarts entre les propositions d'action (celles de la majorité en particulier) et les moyens mis en œuvre. Par conséquent, dans mon contexte, étant donné que la requête formulée s'oppose à un certain type de comportement ou à un certain type de proposition de l'adversaire, elle prend la forme d'une demande d'un "*faire autrement*". Quel que soit leur bord politique, les élus adressent des requêtes pour envisager des modes d'action alternatifs et complémentaires. Nous allons en examiner deux, la première est formulée par l'opposition et la seconde est formulée par la majorité.

3.1 Requête n°1 : « la demande d'audit par un comité d'experts indépendants »

Dans ce premier cas de figure, la répartition des rôles argumentatifs est définie comme suit : il se trouve que GR formule une requête et M donne la parole, non pas au rapporteur qui tient la place de "requêté", mais à un autre expert (l'informateur du cadre participatif) à qui j'attribue ici la place de "co-requêté".

3.1.1. Coordonnées de la requête n°1

Requêté	JAN – Majorité (Rapporteur)
Requêteur	GR - Opposition
Co-requêté	DES – Majorité (Informateur)
Question initiale	Le matériel informatique
Question secondaire	Les audits
Requête	« Nous renouvelons notre demande d'audit (...) par un comité d'experts indépendants »
Énoncé-source	« La société DIG a procédé à un audit global de l'installation (...) »

3.1.2. Découpage des énoncés du requêteur

Extrait n°188.

Requêté (JAN)	Requêteur (GR)	Co-requêté (DES)
CM3 – Sujet N°3 : Rapport sur le fonctionnement du matériel informatique	<p>tp117 Contextualisation de la requête lors d'une précédente réunion du conseil municipal et lors d'une entrevue auprès de monsieur Le Maire (.) nous avons demandé (.) qu'un audit soit euh soit programmé pour par un comité d'experts indépendants (.) «E1» Requête explicite nous renouvelons notre demande (.) «E2» Justification de la requête parce que je pense que euh : la société DIG peut-être (.) elle est un petit peu enfin je sais pas déficiente dans certains points (.) «E3» alors elle a fait un audit (.) sur ses propres installations (.) Question oratoire mais est-ce qu'on peut se fier à un audit d'une société sur ses installations propres ↑ «E4»</p>	

En «E1», GR rappelle le contexte avant de réitérer en «E2» une requête déjà présentée antérieurement par son groupe, et de justifier ce renouvellement par un argument sur les compétences des personnes concernées en «E3». GR construit une attaque *ad hominem* vis-à-vis de DIG qu'il soupçonne d'intéressement. En effet, il discrédite l'action de la société en question car il dénonce le fait qu'elle s'auto-évalue en fonction de ses propres

intérêts. Il lance une question oratoire sur la fiabilité d'une telle méthode en insistant sur le qualificatif "propre" qui fait écho au terme "indépendant". Par les modalisateurs qu'il emploie, GR construit une requête qui traduit une certaine prudence : "peut-être", "un petit peu", "enfin je sais pas", "certains points". La prudence semble liée au fait que, indirectement, GR accuse la majorité qui aurait choisi "un mauvais partenaire", ou du moins qui aurait cautionné la démarche d'un mauvais partenaire.

3.1.3. Découpage des énoncés du co-requêté

DES prend la parole sur sollicitation du maire pour répondre à la requête de GR. Il s'investit dans une longue "tirade" argumentative, monologue qui semble se rapprocher du discours rhétorisé défini par C. Plantin de la façon suivante :

Un discours rhétorisé cherche à matérialiser ses intentions et calcule ses effets afin d'imposer ses conclusions. On louera dans ce travail de planification la fondation discursive de l'action raisonnable, ou on le dénoncera comme un masque idéologique, rationalisation illusoire de pulsions de séduction ou de violence (1991 : 64).

Dans le discours de DES, ce travail de planification discursive repose sur trois *temps* argumentatifs³¹⁰ : le temps contextuel, le temps de l'analyse, le temps de la réponse à la requête de GR.

3.1.3.1 Les temps argumentatifs

L'intervention de DES est présentée sur une seule colonne car elle est monologique, excepté une incise de l'opposant GR (à peu près au milieu de la "tirade" de DES), et excepté un échange enchâssé en dehors du discours démonstratif de DES.

Extrait n°189.

TEMPS CONTEXTUEL		
tp119 Objet	DES l'audit est une notion qui est dans l'air du temps (.) en droit je ne la connais pas (.) «E1» la <u>seule</u> formulation (.) qui présente un intérêt c'est l'expertise à caractère contradictoire (..) cela suppose qu'il y ait un contentieux (.) <u>mais</u> surtout que nous nous trouvons en phase d'une <u>impossibilité</u> de le résoudre dans des conditions qui s'avèrent acceptables (.) «E2» une expertise unilatérale (.) pour satisfaire des bonnes consciences (.) n'a qu'un objectif (.) dépenser de l'argent (.) nourrir un expert que l'on a choisi (.) et s'avérer totalement inefficace devant les tribunaux (.) «E3»	Champ discursif Procédure P1 A-définition Procédure P2 A- par les points négatifs
Choix d'action	j'ai personnellement envisagé (.) à un certain stade (.) de l'évolution de nos rapports avec la société DIG (.) l'expertise judiciaire (.) qui devait <u>non seulement</u> concerner (.) <u>mais également</u> la société BT Conseil (..) «E4» <u>par expérience</u> (.) vous m'excuserez d'y faire référence (.) je savais que (.) nous allions nous engager dans un <u>engrenage</u> (.) long difficile (.) coûteux (.)	Hypothèse H1 Expertise judiciaire de : DIG + BT A- Appel à l'expérience H1 rejetée

³¹⁰ Dans son étude sur les discours conflictuels, Windisch met en évidence des temps du discours correspondant « aux mouvements argumentatifs qui déterminent la progression langagière implicitement conflictuelle. Ces temps sont mis au service de la visée persuasive. La persuasion est, elle-même, un processus qui connaît une scansion déterminée » (1986 : 137). Windisch distingue cinq temps : contextuel, contre-argumentatif, thèse, autorité, conclusion.

	<p>et qui allait se traduire par une <u>inertie</u> tout le temps de la mesure d'instruction (.) qui allait se dérouler (.) «E5»</p> <p>j'ai suggéré (.) à monsieur Le Maire (.) j'en endosse la responsabilité <u>totale</u> (.) d'utiliser une deuxième voie qui n'est pas (.) exhaustive de la première (.) qui consistait à rechercher une solution d'<u>efficacité</u> (.) pour essayer de trouver des solutions (.) qui permettent au système informatique de fonctionner (.) «E6»</p>	<p>Hypothèse H2 Prise de responsabilité A-Efficacité H2 acceptée</p>
Moyens	<p>quoi qu'on nous dise (.) BT Conseil "ma mission je l'ai exécutée parfaitement" (.) DIG "nous sommes au-dessus de tous soupçons" (.) c'est humain ce genre de réaction (.) «E7»</p> <p>comme pour progresser il ne suffit pas d'agir (.) <u>mais</u> il faut <u>d'abord</u> savoir dans quel sens agir (.) j'ai (.) demandé à monsieur Le Maire (.) après entrevue avec la société DIG (.) de mettre momentanément sur la touche (.) le cabinet BT Conseil (.) il semblait qu'il y ait une <u>incompatibilité</u> à tout le moins d'humeur (.) qui existe entre ce cabinet et la société BT Conseil et ce cabinet et une <u>certaine</u> partie du personnel de la Mairie (.) on peut arriver à maîtriser un <u>certain</u> nombre de choses (.) <u>pas forcément</u> les relations entre les personnes (.) «E8»</p> <p>cet aspect des choses ayant été (.) traité (.) j'ai également demandé à monsieur Le Maire que (.) dans le cadre d'une mission <u>plus</u> approfondie (.) que celle à laquelle je souhaitais au départ (.) participer (.) je puisse m'adjoindre pour des questions de temps de disponibilité et de compétences (.) la collaboration de Pierre JAN (.) «E9»</p>	<p>Discours BT Discours DIG</p> <p>A-Aphorisme Solution 1 : mise à l'écart de BT A- sur les personnes</p> <p>Solution 2 collaboration entre experts A- temps A- disponibilité A- compétences</p>
Evaluation	<p>il y a un travail énorme qui a été fait (.) il ne m'appartient pas de remettre en cause (.) le rôle du maître d'œuvre (.) <u>mais</u> je peux dire que <u>si</u> effectivement nous avons eu cette qualité dans (.) les opérations que nous avons menées tout au long de ces derniers mois (.) et au tarif normal d'un maître d'œuvre (.) <u>pas seulement</u> celui auquel nous nous étions adressé (.) euh nous aurions euh <u>très bien</u> gagné (.) notre vie (.) «E10»</p> <p>cela a permis, de manière constructive je le disais tout à l'heure (.) d'adopter une démarche (.) visant à tirer les leçons du passé et à éclairer l'avenir (.) «E11»</p> <p>après avoir (.) <u>non pas seulement</u> menacé la société DIG (.) d'une procédure de résiliation du marché (.) <u>mais</u> engagé la procédure de résiliation du marché (.) celle-ci (.) est <u>d'autorité</u> intervenue avec plusieurs personnes sur le site pendant un temps conséquent (.) <u>afin de recenser</u> <u>toutes</u> les difficultés existantes et nous présenter un rapport final (.) «E12»</p> <p>qui a permis de constater qu'effectivement (.) il y avait des <u>manques</u> sur le plan du matériel (.) il y avait <u>des manques</u> sur le plan de la formation du personnel qui avait été sous-estimée (.) <u>mais</u> qu'il existait par ailleurs des <u>solutions</u> (.) pour pouvoir (.) y remédier (.) «E13»</p>	<p>A- Analogie avec le rôle de maître d'œuvre A- Valeur du travail fourni</p> <p>A- " leçon"</p> <p>A- Représailles A- d'autorité</p> <p>Résultat positif : rapport de DIG A par <i>distinguo</i> - Manque/solution - Matériel/ formation</p>
TEMPS d'ANALYSE		
Recherche des coupables	<p>je me suis fais l'écho lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal des <u>mauvais</u> procès qui avaient été instruits dans <u>certaines</u> sphères de la collectivité (.) je ne reviendrai pas dessus (.) moi je suis un peu comme Winston Churchill (.) euh je préfère (.) rechercher les coupables <u>plutôt</u> que de les désigner (.) ça prend un peu plus de temps (.) <u>mais au moins</u> on a le mérite de savoir <u>exactement</u> ce qu'il en est (.) on peut le dire aujourd'hui (.) «E14»</p>	<p>Ancrage dans l'histoire conversationnelle A - Appel à une figure historique A- par aphorisme</p>
	<p>Pierre JAN y a fait allusion par rapport à des événements extrêmement récents (.) la responsabilité de la société DIG se trouvait engagée par une <u>certaine</u> forme de laxisme (.) inhérent à un interlocuteur trop <u>trop</u> important qui a peut-être considéré que (.) après avoir eu le marché de la ville de RO. et d'un certain nombre (.) d'autres communes il était en territoire conquis (.) <u>donc</u> de ne pas avoir satisfait à la fois à ses obligations de moyens à ses obligations de résultats (.) «E15»</p>	<p>Responsabilité de DIG A- sur les compétences</p>

tp120 GR	<p>il y a <u>incontestablement</u> une part de responsabilité (.) du maître d'œuvre (.) «E16»</p> <p>et il y a (.) charité bien ordonnée commence <u>toujours</u> par soi-même (.) une part de responsabilité de la Mairie au niveau (.) de ses services (.) le dernier exemple en date (.) c'est que nous a nous constatons ces jours (.) une prolifération de virus (.) après avoir fait un traitement anti-virus alors d'où ils viennent ↑ ben c'est très simple (.) quand on vient de chez soi (.) avec une disquette (.) et puis que (.) on place la disquette pour essayer de jouer (.) ou que l'on a commencé à faire un courrier chez soi (.) et puis que l'on veut le sortir sur l'imprimante de la Mairie (.) ben excusez-moi <u>mais</u> on fout le bazar dans tout le système. «E17»</p> <p>ça peut être l'inverse aussi monsieur DES aussi ça peut être (inaudible)//</p>	<p>Responsabilité de BT</p> <p>A- par aphorisme</p> <p>Responsabilité de la mairie</p> <p>A- par l'exemple des virus</p>
tp121 DES	<p>// alors attendez on l'a traité on l'a traité en amont on l'a traité y'a on l'a traité (.) on l'a traité (.) «Echange enchâssé»</p> <p>et on ne peut pas admettre qu'à l'heure actuelle y'ait y'ait une prolifération de virus comme celle qui a été constatée (.) aujourd'hui (.) on en est arrivé au stade où (.) et euh (.) je suis désolé pour monsieur NAU le nouveau secrétaire général <u>mais</u> après concertation avec Pierre JAN on va le voir (.) et puis il intimera l'ordre (.) à l'ensemble des chefs de service pour revenir ensuite vers (.) toutes les personnes de la collectivité (.) <u>afin</u> déter/ d'interdire les manipulations (.) extérieures qui puissent être génératrices de ce genre de difficultés c'est pas acceptable (.) et on devra certainement adopter (.) des moyens <u>beaucoup plus</u> contraignants (.) <u>si</u> les choses euh devaient perdurer dans ce sens (.) «E17» suite nous avons <u>donc</u> souhaité (.) adopter une démarche de pacification qui s'avérait (.) indispensable (.) <u>par ailleurs</u> (.) nous avons je le pense surmonté les mésaventures et : : tribulations qui étaient inhérents à une <u>grosse</u> opération (.) «E18»</p>	<p>Réponse à GR</p> <p>Leçon par rapport au virus</p> <p>Bilan sur la recherche des coupables</p>
Réponse à l'attaque de GR formulée en tp99	<p>et lorsque (.) je me suis exprimé lors d'une précédente réunion en disant (.) nous n'engagerons pas la deuxième phase tant que la première ne sera pas stabilisée (.) la délibération qui vous est proposée ce soir <u>c'est parce que</u> nous avons l'intime conviction Pierre JAN et moi (.) sur un travail mais qui a été colossal fourni (.) que (.) la stabilisation est acquise (.) et que l'on peut effectivement passer à la deuxième phase (.) «E19»</p>	<p>A- par <i>distinguo</i> 1ère et 2ème phase</p> <p>A- Appel à la confiance</p> <p>A- sur les faits acquis</p>
Démarche	<p>il faut avoir bien conscience (.) que (.) vous n'avez <u>en définitive</u> à connaître qu'un différé de temps (.) «E20»</p> <p>dans l'accomplissement de la mission (.) l'aspect financier demeure inchangé (.) il ne s'agit <u>donc</u> pas de dissimuler (.) sous l'aspect de cette délibération une quelconque dérive (.) des coûts (.) «E21»</p> <p>le matériel (.) demeure sinon identique du moins <u>plus</u> performant ça a été <u>d'ailleurs</u> l'objet des négociations avec DIG (.) <u>car</u> il faut savoir qu'ils avaient (.) dans le cadre du marché initial (.) prévu le matériel qu'ils devaient nous livrer (.) nous leur avons dit "nous n'en voulons plus il faut nous donner du matériel actuel" (.) «E22»</p> <p>et le facteur temps (.) a été une aide dans une <u>certaine</u> mesure <u>car</u> nous nous sommes aperçus (.) que certains logiciels qui avaient été prévus pour la Mairie (.) <u>finale</u>ment on allait peut-être pouvoir en faire l'éc/ l'économie (.) en en discutant de nouveau (.) récemment et c'est un exemple (.) avec le service des sports (.) ils nous ont dit "vous savez le logiciel qu'on nous a proposé (.) à partir du moment où nous avons Word (.) nous avons Excel (.) nous avons Access (.) ça nous suffira largement (.) on n'a pas besoin (.) du logiciel qui nous avait été proposé (.) que l'on avait vu (.) qui certes présentait un intérêt (.) mais dont nous pensons que nous l'utiliserions seulement à 30 ou à 40 % de ses capacités" (.) «E23»</p> <p>je crois que la démarche présente une honnêteté intellectuelle (.) elle a le mérite de reconnaître <u>tant</u> (.) du côté des agents <u>que</u> du côté des élus</p>	<p>Cons négative = retard</p> <p>Cons positive</p> <p>A- Maîtrise des coûts</p> <p>A- Transparence</p> <p>A- sur les faits (Matériel plus performant)</p> <p>A-sur les circonstances (temps)</p> <p>A- sur résultat (économie de coût)</p> <p>A- par l'exemple : service des sports</p> <p>A- sur les personnes</p>

	<p>que des choix peut-être (.) trop hâtifs ont été faits (.) et finalement de s'adapter à une réalité de la gestion quotidienne (.) une observation identique (.) s'est trouvée formulée notamment pour ce qui est du domaine de la gestion du courrier (.) «E24»</p> <p>il ne faut pas générer une usine à gaz (.) il faut que les choses soient efficaces (.) l'informatisation à tout prix c'est bien (.) mais il faut il faut pouvoir aussi (.) la suivre euh et la supporter (.) «E25»</p>	<p>(attitude critique)</p> <p>A- par l'exemple (courrier)</p> <p>Conclusion</p> <p>A- Aphorisme</p> <p>A- sur efficacité</p>
	<p>donc (.) dans le domaine de la démarche logique (.) et d'ailleurs monsieur CO je crois que (.) lorsque la Commission d'Appel d'Offres s'était réunie vous y vous y assistiez dans le choix (.) DIG et SED-MAR (.) ceci étant (.) chacun a fait son choix en toute honnêteté (.) et le meilleur qu'il pensait possible à l'époque (.) dans ce choix nous avons eu un certain nombre de déconvenues (.) il a fallu travailler pour y remédier (.) «E26»</p> <p>j'ose espérer mais euh : personne ne peut dire "fontaine de ton eau je ne boirai" (.) que demain nous n'aurons pas de nouvelles difficultés «E27»</p> <p>en tout cas (.) nous avons rencontré (.) de la collaboration (.) de l'efficacité dans la démarche (.) sans que cela ne coûte (.) et je parle au niveau (.) de la société DIG (.) une quelconque dépense dans le cadre de leur intervention (.) puisque la procédure de résiliation du marché public (.) avec tout ce qu'elle a de contraignant (.) puisque derrière il s'agissait euh de toute une suite de mesures qui allaient être engagées avec la possibilité (.) de faire faire les travaux par une autre entreprise pour parvenir à obtenir satisfaction (.) les résultats qui ont été obtenus sont encourageants (.) nous ont permis de formuler un diagnostic (.) et qui nous amène aujourd'hui à vous proposer (.) la délibération euh qui vous est soumise (.) «E28»</p>	<p>Appel à témoin dans la salle</p> <p>A- lié à la morale</p> <p>A- par aphorisme</p> <p>Evaluation positive du coupable</p> <p>A- collaboration</p> <p>A- efficacité</p> <p>A- coût</p> <p>Résultat concret</p> <p>délibération présentée ce soir</p>
TEMPS de REPONSE à LA REQUETE de GR		
<p>Retour à la Requête</p>	<p>alors si effectivement (.) il y avait eu matière à expertise (.) et non pas à audit (.) par profession et par expérience je peux vous dire et le maître d'œuvre en était informé (.) que je n'aurais pas hésité une seconde (.) à déclencher une expertise judiciaire (.) «E29»</p> <p>seulement en matière informatique (.) une expertise allait durer au minimum un an (.) j'en ai eu à connaître (.) et pendant ce temps le personnel de la Mairie allait continuer à ramer (.) nous allions avoir des difficultés sans nom (.) les brulo qui avaient été accordés ça et là allaient continuer à (.) être incandescents (.) et nous ne serions pas parvenus à une solution (.) «E30»</p> <p>je crois que la démarche qui a été adoptée (.) s'avérait efficace (.) elle était volontariste (.) elle a pris du temps et aujourd'hui (.) nous avons seulement à payer une chose (.) c'est le prix du temps (.) et vous n'avez aucune charge financière supplémentaire (.) ni aucun matériel qui n'était pas prévu à l'origine (.) qui se trouve inclus dans la délibération qui vous est soumise (.) il s'agit ni plus ni moins que de terminer une opération (.) telle qu'elle avait été bâtie (.) mais en tenant compte (.) des remarques qui ont été faites (.) «E31»</p> <p>il faut pas se contenter de relever ce qu'il peut y avoir de négatif les agents ont aussi (.) des démarches qui sont positives (.) et en majorité (.) ce qui est (.) tout à fait réconfortant (.) «E32»</p> <p>et à partir également de nos propres constatations (.) nous devrions arriver (.) non seulement à un budget global (.) qui sera tenu (.) mais vraisemblablement compte tenu (.) des logiciels en moins dont il ne sera pas fait l'acquisition au moins dans un premier temps (.) à une dépense qui devrait être (.) légèrement inférieure à celle programmée «E33»</p>	<p>A- par <i>distinguo</i> expertise/audit</p> <p>A- Appel à l'expérience</p> <p>Limites de l'expertise</p> <p>A- par <i>distinguo</i> durée expertise/ besoins en mairie</p> <p>Bilan positif</p> <p>A- temps</p> <p>A- coût</p> <p>A- par <i>distinguo</i> sur les hommes : positif/négatif</p> <p>Objectif atteint</p> <p>Budget tenu et inférieur</p>

3.1.3.2 Plan des arguments essentiels

a) Le temps contextuel : un tableau complexe

Le temps contextuel, de «E1» à «E13», repose sur une catégorisation des objets, les choix d'action préférés, les moyens d'action mis en oeuvre et une évaluation.

• **Catégorisation par définition du champ discursif** : "le droit et ses procédures"

«E1» - DES pose d'une part l'objet "audit" et d'autre part le champ dans lequel il va développer son raisonnement : "le droit".

«E2» - Il évoque une première procédure P1 qui serait adaptée au problème à résoudre : l'expertise à caractère contradictoire (argumentation par la définition).

«E3» - Il évoque une deuxième procédure P2 qui serait inadéquate : l'expertise unilatérale (argumentation par les points négatifs).

• **Choix d'action** : "prendre ses responsabilités"

«E4» - DES émet une première hypothèse H1 : faire une expertise judiciaire en nommant les acteurs concernés (DIG et BT).

«E5» - Il élimine H1 par un appel à l'expérience (argument d'autorité directe). La solution d'expertise judiciaire n'est pas satisfaisante pour des raisons de temps, de complexité et de coût.

«E6» - Il se présente comme l'instigateur d'une deuxième hypothèse H2 en insistant sur l'objectif d'efficacité. Il fait valoir la solution d'action : faire fonctionner le système .

• **Des moyens** : "remplacer l'incompatibilité d'humeur par une collaboration entre experts"

«E7» - DES fait usage d'un discours rapporté au style direct qui fait état de la "bonne conscience" des deux sociétés incriminées, DIG et BT.

«E8» - Il explique une première solution S1 qui consiste à différencier les acteurs (argument par aphorisme) et à éliminer celui qui pose le plus de problèmes (argument sur les personnes).

«E9» - Il rappelle une deuxième solution, S2 : un travail en collaboration avec un autre élu expert en informatique (arguments sur le temps, la disponibilité et les compétences).

• **Une évaluation** : "tirer les leçons du passé pour s'en servir"

«E10» - DES commence l'évaluation du travail accompli par une analogie avec le rôle de maître d'œuvre (argument sur la valeur du travail fourni).

«E11» – Pour compenser la trivialité des aspects financiers, il dresse un bilan positif : c'est une leçon à retenir (argument philosophique).

«E12» – Puis il décrit la pertinence des lignes d'action en mentionnant la menace vis-à-vis du coupable (argument de type "représailles"), menace qui réussit puisqu'elle se transforme en résultat concret : un rapport écrit produit par la société coupable (argument d'autorité).

«E13» - DES commente les résultats du rapport par deux *distinguo* emboîtés : les manques/les solutions, et dans les manques : le matériel /la formation.

DES suit une logique *judiciaire*, il ne va pas en rester là, il repart dans un deuxième cycle argumentatif axé sur la recherche des responsabilités.

b) Le temps de l'analyse : la recherche des responsabilités

Le temps de l'analyse, de «E14» à «E28», reconstruit les responsabilités et les conséquences des actes engagés de part et d'autre.

♦ **La recherche des coupables : rechercher les coupables plutôt que les désigner**

«E14» - DES est dans un discours judiciaire total puisqu'il parle des "histoires" à la mairie en terme de "procès instruit". Il mentionne Winston Churchill (appel à une figure historique) comme modèle d'action pour légitimer son enquête sur le partage des responsabilités.

«E15» – Il accuse la société DIG (argument sur les compétences, argument sur l'appât du gain).

«E16» - Il mentionne la responsabilité de la société BT comme "allant de soi".

«E17» - DES expose ensuite la responsabilité de la mairie : le problème des virus (argumentation par l'exemple).

«E18» – Il termine son discours sur les coupables par une métaphore guerrière en parlant de "pacification" et sur une note raisonnable et fataliste, puisqu'on ne pouvait sans doute pas éviter ce genre de complication dans une affaire que DES qualifie de "grosse opération" (argument du poids des choses).

♦ **Une réponse différée à une attaque de GR**

Dans le groupe d'énoncés «E19», DES répond à GR qui avait formulé une attaque à JAN en tp99 en citant DES (voir attaque n°1tp99). DES profite d'avoir la parole pour faire le point. Il insiste d'abord sur la méthodologie appliquée et mise en cause par GR en reprenant le *distinguo* : 1ère phase-2ème phase, puis il évoque la bonne foi des experts, et enfin il mentionne les résultats. DES pourrait s'arrêter là. Or, il poursuit son discours en rentrant dans tous les détails de l'action.

♦ **La démarche : "le facteur temps comme allié"**

«E20» – DES minimise la seule conséquence négative (la perte de temps) par une formulation linguistique marquée par la restriction "ne que" et les deux marqueurs "en définitive" et "bien", renforçateurs orientés vers une minimisation des faits négatifs.

«E21» - DES fait la transition entre une seule conséquence négative et plusieurs conséquences positives par un aveu de transparence quant à la gestion financière (argument de maîtrise des coûts).

«E22» - Il insiste sur une première conséquence positive : l'actualisation du matériel.

«E23» - Le facteur temps est présenté comme un allié (argument pragmatique sur les conséquences positives). Le retard dans la mise en place du projet a eu une deuxième conséquence positive en terme d'économie d'investissement (argument par l'exemple : le Service des Sports).

«E24» - La troisième conséquence positive s'exprime à travers la remise en question des élus et des administratifs (Argument sur les personnes et argumentation par exemple : la gestion du courrier).

«E25» - DES devient un prescripteur de conseils sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, et sur la nécessité d'adapter les moyens techniques aux besoins de la gestion du quotidien.

«E26» - DES revient en arrière et remémore un moment de la commission d'appel d'offres (appel à témoin) en rappelant deux critères de choix : l'un est un argument lié à la morale (l'"honnêteté"), et l'autre un argument lié à la performance (le "meilleur").

«E27» - DES utilise un proverbe pour ancrer son discours dans la sagesse populaire et revenir à des considérations générales.

«E28» - DES souhaite terminer son analyse positivement ; il prête au principal coupable (DIG) des qualités (argument sur la collaboration, l'efficacité retrouvée et le maintien des coûts). DES reconnaît l'action de la société DIG qui a su réparer ses erreurs et proposer un diagnostic qui permet de présenter la délibération au conseil ce soir.

c) Le temps de retour à la requête : un discours lié à des objectifs d'action

Le temps de retour à la requête, de «E29» à «E33», est un "bouclage" du discours centré sur les conditions d'un discours de délibération. Dans un dernier mouvement, DES fait une sorte de "condensé" discursif en reprenant les points forts suivants :

«E29» – Le rôle d'expert : arguments sur la profession et sur l'expérience.

«E30» – La place de la procédure : *distinguo* entre la durée de l'expertise et les besoins en fonctionnement des services .

«E31» – Le rôle du temps : argument d'autorité.

«E32» – Le rôle des hommes : argumentation morale sur les comportements humains (le positif/le négatif).

«E33» – Le bon choix : une double victoire (budget tenu et budget inférieur aux dépenses prévues).

L'intervention de DES est suivie de celle de CO, un membre de l'opposition qui prend la parole pour signifier le ralliement de son camp politique.

3.1.3.3 Le tiers de l'opposition qui minore le différend

Extrait n°190.

tp123	CO	nous avons l'intention de nous abstenir sur le sujet (.) «E1» la longue explication claire et nette et précise de monsieur DES nous donne relativement satisfaction (.) «E2» nous voterons pour (.) «E3» simplement je souligne que nous regrettons qu'une fois de plus on ait l'information au tout dernier moment (.) qu'on ait pas eu cette excellente information plus tôt «E4»	Action prévue A- Information reçue Action révisée Restriction A- temporalité
-------	----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comme je l'ai déjà signalé au II.1. de ce chapitre, la justification explicite de vote est fréquente au conseil. Ici, CO parle au nom du groupe politique dont l'opposant GR fait partie, GR qui avait exposé la présente requête en tp117 (voir extrait n°188). CO minore le différend autour de la requête d'audit en faisant un compliment sur la démonstration de DES. On assiste à *une hyperbolisation* du consensus ; CO joue la conciliation même s'il existe une divergence de fond. La divergence est perceptible dans le regret introduit discrètement par le minimisateur "simplement" et le marqueur : "une

fois de plus". L'opposition se met une fois de plus en position de victime, position qui fait réagir immédiatement le maire.

3.1.3.4 Le tiers allié du co-requêté

Extrait n°191.

tpp124 M tpc125DES	l'information vous a été donnée à pa[r]tir de la question [venez m'voir (rire) venez m'voir téléphonez-moi	Argumentation "méta"
tp126 M	je crois que lorsque je vous avais rencontré monsieur CO je vous avais dit (.) on ne parlera pas de suite d'informatisation de la Mairie <u>tant que</u> la première phase ne sera pas stabilisée (.) je crois vous l'avoir dit un samedi matin (.) c'est qu' <u>à partir du moment où</u> les problèmes ont été résolus qu'on a envisagé la suite ça me semblait être (.) dans le domaine du <u>raisonnable</u> (.)	Discours rapporté Appel à la raison

En tpp124, M raisonne en termes méta-communicatifs. Il présente la logique d'enchaînement des interventions sous la forme d'un postulat : les apports d'informations font suite aux demandes d'informations. M envisage l'acte d'information comme un acte réactif alors que CO le considère, au contraire, comme un acte initiatif. On constate ici l'utilisation de stratégies opposées sur le plan pragmatique, telles que je les ai annoncées au paragraphe 4 du présent chapitre. A ce moment précis, DES fait alliance avec M et tourne en dérision la plainte de CO en lançant une invitation publique de concertation à CO. En tp126, M reprend les faits d'une part pour rappeler à CO comment les choses se sont passées sur *le terrain*, et d'autre part pour conclure sur un type de choix : le "*raisonnable*".

Pour conclure sur cet exemple, il n'est pas question de proposer une reconstruction de ce type de "requête-réponse à la requête" car elle ne saurait être qu'appauvrissante ; en revanche, je ferai quelques remarques conclusives sur cet extrait tout à fait spécifique.

(1) La question des rôles argumentatifs est à nouveau posée. Le modèle en quatre mouvements décrit par C. Plantin (1995, 1996), composé d'une proposition, d'une réfutation, d'une contre-réfutation et d'une acceptation de la contre-réfutation se répartit ici sur *cinq* acteurs. Le rapporteur (le requêté dans notre exemple) a exposé la proposition de la majorité. Un premier élu de l'opposition (le requêteur GR) formule une requête critique vis-à-vis de la majorité. Un deuxième élu de la majorité (le co-requêté DES) réagit par une contre-proposition et clarifie la proposition initiale du rapporteur. Un deuxième élu de l'opposition (le co-requêteur CO) accepte, par surenchère de la part de son groupe, la contre-proposition comme une clarification. Le maire (en tant que tiers) confirme et renforce le discours des deux élus de la majorité. Cet exemple rend compte de la flexibilité des rôles argumentatifs. Il est possible d'observer les multiples combinaisons *au cas par cas* pour saisir toute la finesse des positions argumentatives des différents membres des différentes équipes.

(2) Dans ce type d'interaction, l'intervention de DES démontre que la réponse à une requête peut être liée à un parcours argumentatif fort complexe, schématisé ici sous forme de trois temps argumentatifs. La relecture analytique de cette réponse ouvre sur

deux remarques. Tout d'abord, ce type d'argumentation génère *un recadrage total* de la requête, ce qui a pour conséquence directe le ralliement de l'opposition. Deuxièmement, la longueur que prend le discours de DES montre que ce dernier poursuit son discours *au-delà* de l'objectif immédiat de réponse à la requête. L'envolée rhétorique³¹¹ est rendue possible par le dispositif de communication en assemblée : c'est en effet le cadre institutionnel qui permet à un discours de s'imposer, et à une délibération d'atteindre d'autres buts et d'autres effets que la prise de décision, par exemple ceux de renforcer les appartenances idéologiques et le sentiment communautaire autour de valeurs universelles.

(3) Le développement d'une telle argumentation sophistiquée rend ainsi compte des enjeux pratiques de la délibération. Il s'agit de justifier *la gestion* des biens communaux dans les moindres détails. La dernière partie du discours de DES (retour à la requête) fait écho aux fondements de l'activité de délibération développée au chapitre 4 en mentionnant le rôle des hommes (II2.1.1.), les résultats du choix (II2.1.2.), le rôle du temps (II2.1.3.), et les moyens mis en œuvre grâce à l'expert et à la procédure (II2.1.5.).

Nous allons examiner maintenant une requête formulée par un membre de la majorité.

3.2 Requête n°2 : « est-ce qu'on pourrait avoir une personne désignée par le Bureau Information Jeunesse ? »

3.2.1. Coordonnées de la requête n°2

Requêté	PAL – Majorité (Rapporteur)
Requêteur	CAS - Majorité
Tiers	M et JOU (1 ^{er} adjoint)
Question initiale	Le Comité consultatif jeunes
Question secondaire	Les critères de choix des membres
Requête	« Est-ce qu'on pourrait avoir une personne désignée par le Bureau Information Jeunesse au Comité consultatif jeunes ? »
Enoncé-source	Texte du rapport

3.2.2. Découpage des énoncés

Extrait n°192.

Requêté (PAL)	Requêteur (CAS)	Tiers N°1 (M)	Tiers N°2 (A1)
CM3 – Sujet N°10 : Le Règlement du Comité consultatif jeunes			
	tp189		

³¹¹ Il n'est pas inutile, mais le lecteur l'aura peut-être deviné, de mentionner la profession de DES. Celui-ci est avocat. L'éloquence décrite ici relève donc naturellement de ce que Boutet appelle (1994 : 60-61) la "formation langagière".

	Requête est-ce qu'on pourrait avoir une personne désignée par le BIJ ↑		
		tp190 Sollicitation monsieur PAL (.) qu'en pensez-vous ↑	
tp191 Accord provisoire moi je n'y vois pas d'inconvénient (.) «E1» Discours-source A- d'autorité ben disons que on a essayé au niveau de la commission que (inaudible) «E2» Lien avec une requête précédente A- mathématique 21 ce serait divisible par 3 «E3»			
		tp192 oui mais à ce moment- là on (inaudible)	
	tp193 Déclinaison du sigle le BIJ (inaudible) Bureau Information Jeunesse ↑		
tp194 oui mais oui mais le problème [enfin			
			tpc195 Rappel de la procédure [est-ce que est-ce que c'est un amendement ↑ <u>parce que</u> il faut qu'on se prononce sur le texte alors est-ce que on dépose un amendement ↑ il faut faire voter sur le tex[te
		tp196 Accord oui oui	
tp197 A- par distinguo Animation/Information le le BIJ n'a pas vocation d'animer (.) des associations de jeunes (.) le BIJ a pour vocation de recevoir les jeunes ou leurs			

parents pour les informer (.) je ne vois pas comment le BIJ pourrait désigner une personne (.) «E1»			
<p>Critères de désignation des membres cette personne serait <u>automatiquement</u> une personne de la commune qui serait <u>soit</u> scolarisée <u>soit</u> appartenant à une association (.) «E2»</p> <p>A- par distingo Animation/Information <u>donc</u> le rôle du BIJ (inaudible) le BIJ n'est pas là pour animer (.) <u>mais</u> pour informer les jeunes (.) «E3»</p>			
<p>Critères de désignation A- d'autorité le but enfin le souhait de la commission c'est de trouver des jeunes qui (.) vivaient sur la commune (.) et qui participaient à la vie communale <u>donc</u> <u>soit</u> au niveau scolaire <u>soit</u> au niveau associatif (.) et d'y rajouter deux personnes qui n'étaient ni associatif ni scolaire (.) «E4»</p>			
<p>A- par distingo Désignation/Information <u>mais</u> j'vois pas comment le BIJ pourrait désigner quelqu'un (.) c'est-à-dire le BIJ reçoit <u>réellement</u> des jeunes (.) de la commune et des moins jeunes (.) le BIJ il ne les connaît pas ces jeunes-là il les informe il ne les connaît (.) je vois pas comment il pourrait les désigner «E5»</p>			
	tp198		

	<p>Justification A-par implication ceux qui viennent au BIJ c'est des gens qui demandent un petit peu à être rattaché à quelque chose (.) à être informé</p>		
<p>tp199 A- par répétition à être informé oui ☞ <u>mais enfin</u> la personne du BIJ euh ne connaît pas les jeunes qui viennent au BIJ (.) ils viennent pour s'informer</p>			
	<p>tp200 Obstination ben c'est un souhait personnel</p>		
		<p>tp201 Préalable monsieur CAS ce que je vous proposerai (.) Rappel A- d'autorité c'est d'essayer de /la commission jeunesse a travaillé sous une certaine forme (.) depuis (.) un an à peu près (.) pour mettre au point (.) ce Comité Consultatif (.) «E1»</p>	
		<p>Conciliation mon inten/ oui ça devait pas être <u>mon intention</u> c'était de vous dire (.) essayons de faire fonctionner ce comité consultatif tel qu'il a été proposé (.) par la <u>commission</u> jeunesse (.) et puis (.) on sera toujours à temps (.) de repasser dans cette salle (.) pour proposer un <u>amendement</u> en proposant (.) une personne ou deux personnes <u>de plus</u> ☞ <u>si</u> la commission jeunesse le propose «E2»</p>	
	<p>tp202</p>		

	Détournement on pourra vous proposer monsieur le maire ↑		
		tp203 Métacommunication voilà (.) est-ce que ça vous convient comme ceci ↑	
	tp204 Accusé de réception parfait		
		tp205 bien [...]	

3.2.3. Plan des arguments essentiels

3.2.3.1 Le requêteur malléable

En tp189, CAS se sent obligé de définir l'objet de sa requête en développant le sigle qu'il emploie, le maire ne se privant pas de faire remarquer aux élus les sigles non explicités (voir dans l'extrait n°280, l'adresse allusive du maire à une élue).

Après la longue intervention de PAL sur la notion d'information en tp197, CAS justifie sa demande par une *double implication* en tp198 : "si des personnes demandent à être rattachées à un organisme communal qui a un rôle d'information, c'est qu'elles souhaitent être informées et si ces personnes deviennent membres du Comité consultatif jeunes, elles seront informées".

En tp200, CAS n'argumente plus et se replie sur son positionnement personnel. Il fait une dernière proposition sur un mode ludique en tp202 pour "garder la face".

3.2.3.2 Le requêté sûr de lui

En tp191«E1», PAL donne un avis personnel avec une certaine forme d'insistance "moi, je n'y vois pas d'inconvénient". Il complète immédiatement en «E2» par l'avis collectif "on a essayé". Le "je" disparaît derrière *l'autorité référente* : la commission. En «E3», il conclut par "21 est divisible par 3" car il fait un lien avec une précédente problématisation qui appuyait tout son raisonnement sur les chiffres divisibles par 3. (voir attaque n°2). Ce clin d'oeil "conversationnel" réduit la visée de la requête de CAS, comme si le critère mathématique était le seul point positif de cette requête.

En tp197«E1», PAL établit une première argumentation par *distinguo* entre la fonction d'*animation* et la fonction d'*information*. Il pose un postulat : "si une institution a pour fonction d'informer, elle ne peut pas désigner les personnes qui viennent s'informer comme membres d'une autre instance communale qui aura aussi une mission d'information". En «E2», PAL reprend les deux critères de désignation des personnes au Comité consultatif jeunes : scolarisés ou membres d'une association.

En «E5», PAL développe un second argument par *distinguo* : *désigner* des jeunes comme représentants des jeunes de la commune ou *informer* les jeunes de la commune qui le demandent.

En tp199, PAL reprend l'opposition du type "*actif/passif*" entre informer (statut des représentants du Comité consultatif jeunes) ou être informé (statut des jeunes qui viennent au BIJ).

PAL construit son argumentation avec une technique d'échoïsation très prononcée car on compte cinq occurrences³¹² du mot "informé". Dans la construction de son discours, on peut remarquer globalement que «E1» est similaire à «E5» et que «E2» est proche de «E4».

3.2.3.3 Les "tiers de la majorité" se complètent

a) Le tiers garant de la procédure

JOU, premier adjoint, intervient dès le début des échanges comme tiers (tpc195) ; il pose une question de procédure. Il précise le but de la question initiale : donner un avis favorable ou défavorable sur le texte présenté par la commission avec une alternative : déposer un amendement, ce à quoi le maire donne son soutien par un régulateur d'accord.

b) Le tiers arbitre

En tp201«E1», M contextualise le sujet et rappelle le long travail de la commission sur ce dossier. En «E2», il ratifie le projet déposé par la commission en se gardant la possibilité de revoir la situation, puisque la procédure le permet. D'un côté, il *tranche* en adoptant le projet de la commission, et de l'autre, il *valide* la démarche de JOU en reprenant la proposition procédurale, à la fois comme alternative possible et comme issue à la présente requête. Par cette stratégie, M cadre l'interactionnel dans le présent en même temps qu'il prévoit l'éventuel dans le futur.

3.2.4. Résumé de la requête/réponse à la requête n°2

Le requêteur issu de la majorité est rapidement dans *une semi-concession*. Il maintient d'abord son souhait mais il accepte facilement la proposition du maire qui est de maintenir les critères de choix de la commission référente. Pour compenser *la non-recevabilité* de sa requête, il détourne le sujet de façon ludique et adopte un comportement de "révérence sociale" vis-à-vis du maire.

Quant au requêté, il construit son discours autour de deux axes : les *critères de désignation* des membres et *le rôle* des institutions comparées. L'argumentation par insistance et intensification du requêté dénonce le "raccourci" construit par le requêteur. Les deux tiers qui prennent la parole ont des rôles complémentaires. JOU, le premier tiers qui intervient, est garant de *la procédure* et M, le deuxième tiers, est garant du traitement *du dossier*, deux "ancrages" dans le processus décisionnel.

³¹² Ce phénomène rappelle "l'argument martelé" évoqué par Plantin (1995c : 63) comme quoi un argument n'évolue pas dans l'interaction mais connaît seulement des modulations.

Outre les procédés et types d'arguments qui viennent d'être dégagés, je conclurai par deux commentaires sur l'argumentation qui accompagne une requête :

(1) qu'il s'agisse de la requête produite par les élus de l'opposition (requête n°1) ou de la requête produite par un élu de la majorité (requête n°2), aucune des deux n'aboutit. D'autres exemples de ce type sont à disposition dans le corpus. Une proposition de modification d'action, même argumentée, semble donc avoir très peu de chance d'aboutir. Ce constat interroge sur la fonction de pondération et de contrôle de l'activité de délibération. Elle renforce l'idée annoncée au chapitre 3 : les thèmes sont étroitement *circonscrits* et les décisions engagées *avant* la séance en plénière.

(2) les alliances opérées pour les attaques sont du même ordre que pour les requêtes. Le maire soutient activement le rapporteur et cherche à mettre au *premier* plan le travail de la commission.

4 L'argumentation dans les questions

La diversité des questions impose une grande vigilance quant au traitement de ce type d'énoncés. Mon objectif n'est d'ailleurs pas de dresser une typologie des questions recueillies en réunion de Conseil municipal. J'observe ici le lien "question-argumentation" au cours de l'activité langagière de délibération³¹³. En partant d'une définition minimale proposée par C. Kerbrat-Orecchioni (1991 : 10), et selon laquelle la question est « un acte initiatif qui permet de lancer et relancer efficacement la conversation », les questions que j'ai sélectionnées se répartissent en trois groupes : les questions orientées, les questions-reformulations et les questions "neutres".

4.1 Les questions orientées

Ces énoncés sont des interrogations dans lesquelles il existe une certaine dose d'assertion³¹⁴. On affirme quelque chose en même temps qu'on questionne. C'est une stratégie pour orienter la réponse vers un choix de valeurs déterminées. C'est pourquoi, dans les coordonnées de la question orientée, je note l'assertion incluse dans l'interrogation.

4.1.1. Question orientée n°1 : "est-il bien nécessaire... ?"

4.1.1.1 Coordonnées de la question orientée n°1

Questionné	PAL – Majorité (rapporteur)
Questionneur	CO - Opposition
Tiers	M
Question initiale	Le Comité consultatif jeunes

³¹³ Sachant que chaque situation de communication développe ses *propres* modalités de questionnement (Kerbrat-Orecchioni, 1991 : 23).

³¹⁴ Les questions orientées sont définies par Kerbrat-Orecchioni comme « des énoncés qui se présentent formellement comme des structures interrogatives (à marqueur morphosyntaxique et/ou prosodique), mais dont le contenu est néanmoins partiellement asserté » (1991 : 99).

Question secondaire	Les rapports entre le Comité consultatif jeunes, la Commission Jeunesse et les élus
Question orientée	L'accord de la Commission Jeunesse est-il bien nécessaire pour les rencontres entre les membres du Comité consultatif jeunes et les élus ?
Assertion incluse	Il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord de la commission jeunesse pour que les élus rencontrent les jeunes et échangent avec eux.
Enoncé-source	Article 10 du règlement du Comité consultatif jeunes

4.1.1.2 Découpage des énoncés

Extrait n°193.

Questionné (PAL)	Questionneur (CO)	Tiers (M)
CM3 – Sujet n°10 : le règlement du Comité consultatif jeunes	tp221 une dernière précision	
		tp222 je vous en prie
	tp223 Contextualisation de la question article 10 (.) les membres du comité pourront à leur demande c'est leur demande à eux ↑ rencontrer des élus (.) «E1» Assertion je pense que si le comité existe c'est avec le souci que les élus et ben on est euh et que (inaudible) Question orientée A-sur le choix et donc je pense que l'accord de la commission jeunesse est-il bien nécessaire (.) pour que les gens puissent rencontrer (inaudible) «E2»	oui bien sûr
tpp224 Ajustement nan nan c'est mal exprimé «E1» Explication A- d'autorité l'article 10 (.) le souhait de la commission c'est de dire que (.) si (.) des (.) des membres de du comité désirent (.) se prononcer sur un thème et rencontrer des élus (.) bon ils peuvent le faire et inversement des élus peuvent demander à rencontrer des représentants [du comité «E2»		
	tpc225 Consensus [d'accord (.) «E1» Désaccord non mais «E2» Question orientée	

	A- Sur le choix : "nécessaire" pourquoi la nécessité je dirai de l'accord de la commission Jeunesse ↑ «E3»	
tp226 Justification il faut bien il faut bien qu'il y ait un canal pour que ça passe (.) dans la mesure où où le comité se réunit euh : : avec comme élus (.) la vice-présidence de la commission (.) et l'adjoint à la jeunesse (.)«E1» A- d'autorité il faut bien quelqu'un (.) qu'il y ait un canal officiel pour ce canal c'est la commission Jeunesse (.) c'est peut-être pas (inaudible) «E2»		
	tp227 Ralliement bien	

4.1.1.3 Plan des arguments essentiels

a) Le questionneur conciliant

Dans ce cas de figure, la question de CO est orientée sur le critère de choix du "nécessaire". En tp223, CO est proche de l'argumentation totale. En disant deux fois "je pense que", CO se place dans une position haute ; au dernier moment, sa phrase devient interrogative, comme si la tactique était trop risquée. On a en définitive une question orientée en «E3» comme l'atteste la négation qui compense partiellement la structure interrogative (inversion du pronom sujet) ainsi que l'emploi de l'adverbe "bien". Le mouvement consensuel élaboré en tp225 «E1» affaiblit la reprise de la question orientée en «E3», qui va être anéantie par le discours d'autorité du questionné.

b) Le questionné convaincant

En tpp224, PAL ne se soumet pas à la logique de choix proposée par le questionneur. Il explique le texte de façon quasi pédagogique en s'appuyant sur des faits probables. En tp226, PAL se justifie par un argument sur *la force des choses*. La conclusion par la formule "il faut bien" en «E1» et «E2» opère un rappel au réel caractéristique de l'argumentation ordinaire, qui provoque une adhésion finale spontanée de la part du questionneur.

c) Le tiers régulateur

M participe à l'interaction par deux micro-échanges où il joue à la fois le rôle de régulateur et de *supporter* déjà évoqué.

4.1.2. Question orientée n°2 : « vous savez comme moi... »

4.1.2.1 Coordonnées de la question orientée n°2

Questionné	JAN – Majorité (Rapporteur)
Questionneur	GR - Opposition
Question initiale	Le matériel informatique
Question secondaire	Les types d'ordinateurs achetés à la mairie
Question orientée	« Est-ce que les micros sont vraiment de dernière génération ? »
Assertion incluse	Etant donné que l'informatique se démode vite et que la société DIG a eu des délais d'installation longs, on peut douter de la modernité du matériel
Enoncé-source	« dans la mesure où la société DIG accepte de livrer des micros de dernière génération »

4.1.2.2 Découpage des énoncés

Extrait n°194.

Questionné (JAN)	Questionneur (GR)
<i>CM3 – Sujet N°3 : Rapport sur le fonctionnement du matériel informatique</i>	
	<p>tp106 Préliminaires Assertion par présupposé euh vous savez comme moi que les matériels se démodent très vite (.) «E1» A- sur les faits et (.) vous nous avez indiqué que c'était les micros de la dernière génération «E2» Question orientée par les préliminaires est-ce qu'on peut connaître le type ↑ «E3»</p>
<p>tp107 Information oui des : : Pentium 133 (.) «E1» Justification A- Rapport Moyens/Besoins c'est peut-être pas la dernière dernière génération (.) mais ils sont su/ nettement suffisants pour faire de la bureautique ou (.) euh sinon on va monter en puissance sur des machines qui ne cor/ qui ne correspondent pas aux besoins de la Mairie «E2» A- par bipartition serveur/ordinateur par contre on veille à ce que le serveur (.) lui soit toujours (.) performant «E3»</p>	

L'orientateur de la question de GR est inscrit dans les préliminaires qui portent sur *des attendus* : la vétusté rapide du matériel informatique et la durée de la mise en place des machines. Le présupposé contenu dans la formule « vous savez comme moi » introduit *un regard suspicieux*, voire polémique de la part de GR. Sous une forme de demande d'information, GR souhaite contrôler *la véracité des faits*.

Le questionné s'adapte au questionneur. JAN a très bien compris l'orientation de la question de GR puisqu'il donne l'information et qu'il justifie sa réponse en parlant d'adaptation des moyens informatiques aux besoins des services. Il en profite pour développer un discours d'expert sur les caractéristiques techniques des serveurs.

Si les questions orientées livrent explicitement leur charge argumentative, les questions-reformulations apparaissent comme des structures intermédiaires entre "fausses" et "vraies" questions. Nous allons analyser deux extraits qui sont introduits par des formules similaires mais qui évoluent de façon opposée.

4.2 Les questions-reformulations

Dans les questions-reformulations, comme l'explique C. Kerbrat-Orecchioni :

L1 exprime un savoir mêlé d'incertitude qu'il demande à L2 de transformer en certitude (1991 : 97).

Un contenu se trouve fourni par le questionneur et proposé comme une reformulation d'un contenu prêté au questionné. Il est plus ou moins bien accepté par le questionné en fonction de la remise en cause de ses propos. Dans les extraits que j'ai à ma disposition, la valeur pragmatique est dans un cas l'expression d'un regret, dans l'autre une demande de confirmation. Les données para-verbales sont capitales pour se rendre compte du doute et de l'incertitude du locuteur solliciteur.

4.2.1. Question-reformulation n°1 : « si je comprends bien ... (n'est-ce pas ?) »

4.2.1.1 Coordonnées de la question-reformulation n°1

Questionné	JOU (Rapporteur)
Questionneur	LA
Tiers	-
Question initiale	Décision modificative n°1 sur l'exercice 97
Question secondaire	Les difficultés de la municipalité concernant le budget
Question-reformulation	« si je comprends bien [...] en clair je demandais simplement »
Énoncé-source	-

4.2.1.2 Découpage des énoncés³¹⁵

Extrait n°195.

Questionné (JOU)	Questionneur (LA)	Tiers
CM2 – Sujet N°6 - Décision modificative n°1 sur l'exercice 97		
	<p>tp113 Reformulation si je comprends bien il s'agit de modifier (.) le budget que nous avons voté euh la dernière fois <E1> Rappel de la prise de position nous n'avons pas pris enfin le groupe TAS Ens n'a pas pris part au vote parce que le</p>	

³¹⁵ L'intervention de LA est reproduite intégralement pour rentrer dans les détails de l'analyse d'une question-reformulation, tandis que celle de JOU est partiellement analysée. Le développement "d'expert financier" de JOU est disponible en annexe, dans le CM2.

	<p>budget n'était pas présenté selon les normes de la M14 (.)«E2» Regret je caressais l'espoir qu'avant de d'aborder ce chapitre (.) monsieur JOU nous ferait connaître où en étaient les difficultés entre la M14 et l'informatique (.) nous ferait savoir si la M14 le budget sortira selon les normes de la M14 dans un délai raisonnable (.) et nous dirait si les autorités de tutelle ont accepté ou non le budget (.)«E3» en clair je demandais simpl/ j'espérais simplement que le conseil municipal serait avisé des difficultés éventuelles de la ma/ de la municipalité concernant le budget «E4»</p>	
<p>tp114 Réponse et ben vous recevrez quant (.) la les services pourront exécuter (.) la M14 avec le logiciel approprié (.) «E1» A- d'autorité nous avons comme information (.) et je pense que Maître DES a dû avoir l'information également (.) depuis hier (.) CED MAR se propose (.) de venir installer (.) la : (.) version n°3 du logiciel (.) et nous attendons l'exécution (.) monsieur JAN suit également pour le compte de la commune (.) «E2» A- sur les faits cette installation de cette version qui je vous le rappelle (.) il faut pas en tirer i faut pas tirer sur l'ambulance car le budget (.) est juste (.)«E3» Restriction la seule chose qui était fausse (.) et je vous l'ai dit au cours du rapport (.) c'est la situation le synopsis général (.) qui lui n'est pas sorti (.) «E4» [...]</p>		

4.2.1.3 Plan des arguments essentiels

En tp113, la proposition de DES est introduite par "si je comprends bien" ; DES prend ainsi JOU à témoin qu'il a compris la décision modificative exposée. Mais la dimension partiellement interrogative sous-jacente à la reformulation montre la *suspicion* de DES par rapport à une éventuelle modification de budget. Il s'empresse de rappeler que l'opposition n'a pas voté ce budget pour des raisons formelles, les difficultés de mise en

forme cachant peut-être des problèmes plus importants pour la mise en place budgétaire.

En tp114, JOU donne en «E1» une réponse administrative qui le décharge de l'exécution du document réclamé. Pour s'en sortir, il s'appuie d'une part sur des élus "ressources", experts en matière d'informatique : maître DES et JAN, d'autre part sur un argument par les faits : "le budget est juste". Dans la réponse de JOU, l'intervention de LA prend l'allure d'un procès d'intention.

4.2.2. Question-reformulation n°2 : « si j'ai bien compris ...(n'est-ce pas ?) »

4.2.2.1 Coordonnées de la question-reformulation n°2

Questionné	JAN – Majorité (Rapporteur)
Questionneur	CO - Opposition
Tiers	Maire
Question initiale	Le matériel informatique
Question secondaire	La question des marchés
Question-reformulation	« si j'ai bien compris (.) les nouveaux marchés renégociés vont remplacer les anciens marchés qui avaient été résiliés de fait »
Enoncé-source	extrait du rapport de JAN : « (...) traiter la suite des opérations de l'informatisation sous forme de marchés négociés, sans mise en concurrence préalable (...) »

4.2.2.2 Découpage des énoncés

Extrait n°196.

Questionné (JAN)	Questionneur (CO)	Tiers (M)
CM3 – Sujet N°3 – Rapport sur le matériel informatique		
	<p>tp96 Reformulation A- par binarisation ancien marché/ nouveau marché si j'ai bien compris (.) les nouveaux marchés renégociés vont remplacer les anciens marchés qui avaient été résiliés de fait</p>	
<p>tp97 Réfutation A- sur les circonstances non les anciens se sont trouvés caducs dès lors qu'ils étaient limités dans le temps (.) «E1» Proposition A- sur la force des choses donc il faut bien relancer le système par un procédé quelconque «E2»</p>	<p>Evaluation d'accord ok</p>	
		<p>tp98 Accusé de réception voilà (.) Complément</p>

		<p>A- sur les circonstances je vous rappelle que (.) volontairement on avait laissé passer le temps puisque l'on avait des problèmes matériels euh des problèmes pratiques</p> <p>A- sur le choix et qu'on ne voulait pas (.) acheter pour le plaisir d'acheter (.) pour le plaisir de respecter le marché (.) [...]</p>
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2.2.3 Plan des arguments essentiels

En tp96, la proposition de CO est modalisée par "si j'ai bien compris" et construite sur l'opposition "ancien marché/nouveau marché". Dans la formulation, on ne trouve pas de trace d'interrogation, la valeur interrogative relève donc de l'implicite, du "n'est-ce pas" de prise à témoin de JAN, comme dans l'exemple précédent.

En tp97, JAN réfute. Il reprend l'interprétation de CO avec un vocabulaire plus marqué et plus ferme en utilisant un argument sur *les circonstances* : le temps, et un argument sur *la force des choses* : "il faut bien..."

M assure la conclusion d'une part par un argument sur *les circonstances* en reprenant le thème du temps, d'autre part par un argument sur *les critères de choix*.

4.3 Les questions neutres

Dans cette catégorie, on constate une adéquation entre la structure formelle interrogative et le contenu pragmatique de recherche d'information. On peut reconnaître ici les énoncés de pure information. Le questionné cherche à combler un manque ou un vide cognitif.³¹⁶

4.3.1. Question neutre n°1 : « ces travaux concerneraient les trois grandes avenues ? »

4.3.1.1 Coordonnées de la question neutre n°1

Questionné	M
Questionneur	CO - Opposition
Tiers	BRU – Majorité (rapporteur)
Question initiale	La rénovation de l'éclairage public
Question secondaire	L'amélioration des trois grandes avenues de la ville
Question neutre	« Est-ce que le projet exposé par le rapporteur est un démarrage des travaux des trois grandes avenues de la ville ? »

4.3.1.2 Découpage des énoncés

Extrait n°197.

³¹⁶ Par opposition à l'assertion qui au contraire renverrait à une certaine "plénitude cognitive" (Kerbrat-Orecchioni, 1991 : 18).

Questionneur(CO)	Questionné (M)
CM3 – Sujet N° 9 – La rénovation de l'éclairage public	
tp157 Question neutre cet ensemble concernerait un démarrage des travaux (.) serait le début (.) d'une amélioration des deux (.) des trois grandes avenues ↑ <E1>	
d'accord	tp158 Réponse j'ai l'impression que c'est ce que monsieur BRU (.) a essayé de vous dire puisqu'il vous a parlé de l'avenue Charles de Gaulle de l'avenue de la République et de l'avenue Victor Hugo (.) <E1> Commentaire sur le lien oral/écrit ah mais il l'avait rajouté hein (.) dans ce qu'il a dit (2 sec.) c'était pas dans le texte mais je peux vous assurer qu'il l'a dit hein (rire) (pause 4 sec) <E2>

Le questionneur est piégé. CO pose une question en prenant comme référence le rapport écrit, sans tenir compte des commentaires supplémentaires que le rapporteur a fait à l'oral.

Le rapporteur ne prend pas la parole. M réagit à sa place et joue son rôle d'*animateur* d'une part en répétant les paroles du rapporteur, d'autre part en faisant le lien entre l'écrit du rapport et l'oral de l'exposé, les deux discours n'étant pas superposables dans ce cas.

4.3.2. Question neutre n°2 : « est-ce qu'un membre qui démissionne est remplacé ou pas ? »

4.3.2.1 Coordonnées de la question neutre n°2

Questionné	PAL – Majorité (rapporteur)
Questionneur	CO - Opposition
Tiers	Maire
Question initiale	Le Comité consultatif Jeunes
Question secondaire	La démission des membres
Question neutre	« Est-ce qu'un membre qui démissionne pour absences répétitives est remplacé ou pas ? »
Enoncé-source	Article 8 du règlement du Comité consultatif jeunes

4.3.2.2 Découpage des énoncés

Extrait n°198.

Questionné (PAL)	Questionneur (CO)	Tiers (M)
CM3 – Sujet N° 10 – Le Comité consultatif Jeunes		
	tp216 Contextualisation de la question l'article 8 (.) un membre doit démissionner automatiquement pour absences répétitives <E1> Question alternative euh il est remplacé ou pas ↑ <E2>	

		tp217 Réponse ben on demandera bien sûr au Président de l'Association (.) ou au prov/au proviseur de nous demander de nous donner quelqu'un d'autre
	tp218 Evaluation d'accord merci	
tp219 Préalable je peux ajouter une précision (.) Justification A- sur le poids des choses que la commission a travaillé <u>longtemps</u> (.) sur ce ce ce ce règlement «E1» (.) A- quantitatif et c'est vrai qu'il n'est pas évident de (.) d'essayer de toucher <u>tous</u> les jeunes de la commune <u>tout</u> le monde hein d'essayer de trouver une structure pour toucher <u>le</u> <u>maximum</u> de jeunes de la commune (.) d'avoir des représentants d'avoir <u>un panel</u> un peu <u>vaste</u> c'est pas évident (inaudible) on a peut-être oublier des gens peut-être un peu je sais pas «E2»		
		tp220 Conciliation essayons <u>déjà</u> de fonctionner comme ça

Le questionneur relit un fragment du texte du règlement mis au vote ; il pose une question fermée sur le remplacement des membres démissionnés pour absences répétées. M prend *l'initiative* de répondre d'une façon spontanée. Pour officialiser et crédibiliser la procédure, le rapporteur s'empresse de justifier le travail de la commission et de préciser *l'objectif fixé*.

4.3.3. Question neutre n°3 : « quels critères de choix pour les élections prud'homales? »

4.3.3.1 Coordonnées de la question n°3

Questionné	DES – Majorité (Rapporteur)
Questionneur	CO - Opposition
Question initiale	Les élections prud'homales
Question secondaire	Le choix des représentants
Question neutre	« Quels sont les critères de choix des personnes ? »
Enoncé-source	Le rapport

4.3.3.2 Découpage des énoncés

Extrait n°199.

Questionné (DES)	Questionneur (CO)
CM3 – Sujet N° 13 – Les élections prud'homales	
	tp262 Question les critères de <u>choix</u> de ces personnes ↑
tp263 Préalable euh je vais vous dire (.) A- par analogie <u>on</u> m'a laissé la liste électorale (.) des employeurs et (.) des salariés et je me suis référé <u>si</u> les personnes acceptaient (.) aux <u>mêmes</u> personnes qui avaient été consultées il y a 5 ans (.) «E1» c'est la <u>même chose</u> pour les élections politiques <u>que ce soit</u> pour les listes les deux personnes qui sont désignées par la Préfecture (.) <u>ou</u> pour les deux personnes qui sont désignées par le Président du tribunal de grande instance (.) <u>si</u> elles sont toujours volontaires elles sont <u>redésignées d'office</u> (.) l'une des deux dans le collège employeurs ou salariés m'auraient dit "non je ne le souhaite pas" ben on aurait choisi quelqu'un d'autre«E2»	
[...]	
tp264 A- d'autorité c'est c'est c'est <u>vraiment</u> c'est <u>purement</u> formel et administratif	

Le questionné répond à la question de procédure du questionneur par une référence à la procédure en général. L'explication de DES sur la réélection par reconduction des listes existantes est une stratégie économique qui ne renseigne pas sur les critères de choix des personnes qui siègent dans ce genre d'instance. L'argumentation par analogie, caractéristique de l'argumentation quotidienne, mentionne des lieux ou des personnes d'autorité qui font figure de modèles (préfecture, Président du tribunal de grande instance).

4.3.4. Un cas de question mixte : « est-ce que : (.) on pourrait connaître ? »

4.3.4.1 Coordonnées de la question mixte

Questionné	JAN – Majorité (Rapporteur)
Questionneur	GR - Opposition
Tiers	M (tp112)
Question initiale	Le matériel informatique
Question secondaire	Les caractéristiques techniques
Question mixte	« Le marché ... c'est bien exact ?...Est-ce que : on peut (.) on pourrait connaître les éléments techniques de ce marché ? »

4.3.4.2 Découpage des énoncés

Extrait n°200.

Questionné (JAN)	Questionneur (GR)
------------------	-------------------

CM3 – Sujet N°3 – Rapport sur le matériel informatique	
	<p>tp109 Echange préliminaire de vérification de l'information oui (.) toujours est-ce que le mar/ le marché ayant été passé avant le début du mandat actuel (.) Question-reformulation c'est bien exact je ne me trompe pas ↑</p>
<p>tp110 Réponse ben c'est euh : : mars 95</p>	
	<p>tp111 Question méta pardon</p>
<p>tp112 Répétition mars 95 (.)[mars 95 mars [95 (Réponse du maire)</p>	
	<p>tp113 Question neutre par liste est-ce que : on peut (.) on pourrait connaître les éléments techniques de ce marché (.) c'est-à-dire (.) la performance du serveur le nombre de terminaux les logiciels installés le type d'imprimante etc (.) est-ce que vous pourriez</p>
<p>tp114 Réponse à la liste la performance du serveur euh à main levée comme ça je (.) non (.) parce que (.) c'est un c'est un serveur Alpha avec un : un processeur propre à Dig. (.) le nombre de terminaux installés actuellement enfin PC installés (.) il est de 23 (.) le nombre d'imprimantes il est d'une : je les ai pas en tête je les ai pas emmenés là (.) une dizaine (.) ce sont des imprimantes spécifiques double bacs (.) ce qui a encore <u>augmenté les difficultés</u> puisque quand on veut une : une lettre (.) à plusieurs pages et que la première soit sur la la une feuille à entête (.) ça nécessite un paramétrage qui est propre au réseau et non pas au logiciel et ce qui a <u>compliqué la tâche</u> :: de mise en place (.) et c'est un matériel qui n'avait pas été tout à fait prévu comme cela au départ dans le marché (.) d'où les <u>péripéties</u> d'imprimantes en particulier</p>	

4.3.4.3 Plan des arguments essentiels

On a ici une structure avec des préliminaires qui deviennent une question-reformulation. GR questionne JAN sur la validité de sa paraphrase interprétative en tp109 : GR vérifie la date du marché et son lien avec l'actuelle mandature. Il pose ensuite une question neutre purement *technique*, sous forme de liste, où il énumère un certain nombre de points que le rapporteur est chargé de préciser.

C'est ce que s'empresse de faire JAN qui joue son rôle d'*expert* et répond à trois points sur quatre. Il ne traite pas le point numéro trois sur les logiciels. En revanche, il s'étend sur le point numéro quatre et rentre dans le détail de l'installation problématique des imprimantes.

M intervient en tant que tiers *régulateur* pour soutenir le rapporteur en tpp112.

A propos de l'argumentation sous-jacente à certaines questions, je dresserai donc deux constats :

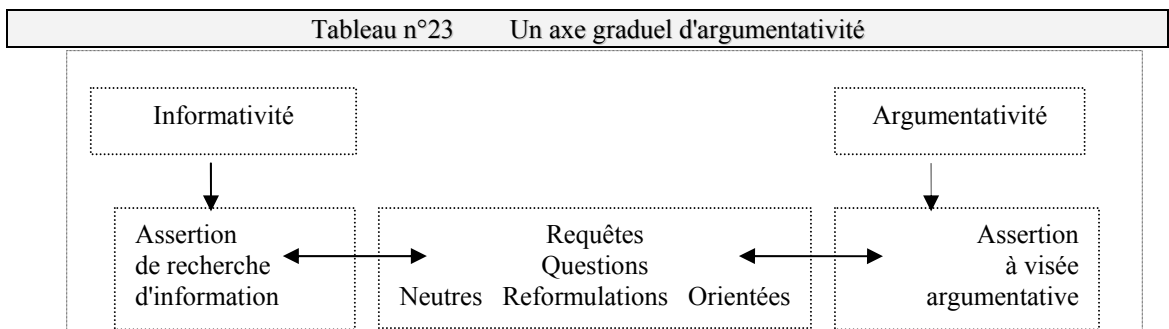
(1) comme le développe L. Apostel (1981), on ne connaît jamais toutes les réponses possibles à une question. Il faut se contenter souvent de réponses partielles. Pour réduire ce risque, dans le cadre du Conseil municipal, les discours sont minutieusement préparés d'avance ; par conséquent on limite les possibilités d'argumentation à celles qui partent des conclusions *pré-établies* dans les rapports écrits. Or cela entre complètement en contradiction avec le principe même de la question, qui va normalement vers une ouverture et un développement des discours.

(2) la valeur argumentative de *chaque* type de question est très spécifique. Dans les questions orientées, le questionneur exerce une *pression* vers une réponse attendue. Les questions-reformulations, qui proviennent exclusivement de l'opposition, sont des structures intermédiaires qui tendent soit vers la question orientée, soit vers la question neutre. Dans les cas où la question semble peu argumentée (cf. question-reformulation n°2), elle joue alors un rôle de marqueur de *places* : l'opposition montre qu'elle suit activement les discours. Quant aux questions neutres, elles sont posées par tous les élus du Conseil pour combler un manque, mais les préliminaires éventuels (voir question neutre n°1), de même que le choix de l'information recherchée, relèvent de procédés argumentatifs plus *diffus*.

IV. SYNTHÈSE : un espace argumentatif standardisé

1 Un axe graduel d'argumentativité

L'argumentatif, localisé dans la séquence Questions-Réponses, est subordonné à des stratégies que j'ai tenté d'explicitier par un inventaire des opérations et des arguments récurrents. La méthode d'analyse revient, en définitive, à attribuer un degré d'argumentativité à chaque type de problématisation : attaque, requête, question.



Au vu des données du corpus, l'argumentatif se construirait sur un axe graduel allant de "l'assertion de recherche d'information" à "l'assertion à visée argumentative" en passant par la requête ou la question. Entre les deux pôles extrêmes, s'étage un *continuum* de formes très variées, à décrire au cas par cas, pour cerner et affiner le rapport entre les stratégies argumentatives et les stratégies d'action propres au discours délibératif, stratégies qui s'organisent autour d'un transfert de parole très contraignant.

2 Les conditions contraignantes du transfert de parole

La séquence Questions-Réponses est possible dans *certaines* conditions (décrites aux chapitres 3 et 4) pour réduire un risque interactionnel majeur : que l'opposition s'empare de l'organisation structurale (les échanges) ou référentielle (les thèmes), car c'est par ailleurs le *seul* moment où l'on assiste à un transfert de parole de la majorité à l'opposition.

De plus, une délibération, au sens ancien du terme³¹⁷, prend du temps. Or à la réunion du Conseil municipal, le temps est compté. L'ordre du jour se déroule et les orateurs défilent. On est plus dans *les enchaînements* et dans *les passages de parole* que dans les longs moments d'échanges. Par conséquent, le transfert de parole est minué.

Enfin, l'argumentation autour d'une question initiale est un type d'argumentation *pratique*³¹⁸. Les élus cherchent à résoudre un problème concret ; tous ont intérêt à dégager la solution ou la décision optimale pour le bien des citoyens. Chacun est censé coopérer à une conclusion commune qui dirigera l'argumentation vers une conclusion *acceptable* pour tous. Le transfert de parole a donc lieu sous couvert d'un consensus recherché et d'une coopération montrée, même si un potentiel conflictuel est sensible tout au long de l'interaction, comme nous l'avons perçu dans certaines tactiques argumentatives, et comme je le montrerai dans l'étude finale des rapports de places.

En conclusion, les conditions contraignantes du transfert de paroles de la majorité à l'opposition ont des conséquences directes sur la validité du débat "public" qui s'en trouve extrêmement fragilisée.

3 Le débat en péril

En effet, si l'égalité de parole incite à la coopération, l'inégalité inhérente à la répartition des fonctions au Conseil municipal (nombre de sièges, rapports de pouvoir, connaissance de l'information) condamne certains au silence ou les incite à la contradiction. Nous avons compris que tout vrai débat est *compromis* par les représentants institutionnels qui développent des argumentations d'autorité nombreuses et triomphantes. L'argument *d'autorité absolue, ad verecundiam*, consiste à convoquer

³¹⁷ C'est-à-dire au sens grec du terme (Voir Ruzé et les deux tendances de la délibération, chapitre 4).

³¹⁸ Terme emprunté à Plantin (1991 : 79) qui oppose l'argumentation théorique comme argumentation large, "épistémique" autour du "que devons-nous croire", à l'argumentation pratique, restreinte qui serait une argumentation "décisionnelle", autour du "que devons-nous faire".

des sortes d'actants autoritaires, abstraits et anonymes, tels que le temps, la procédure, la coutume, ou des sources autorisées telles que la Communauté Urbaine, ou à raisonner à partir de circonstances caractérisées par des lieux, des personnes et des textes porteurs d'autorité (tribunal, préfet, arrêtés, règlements). Or ce genre d'argumentation engendre davantage de monologues successifs menés par la majorité que de véritables débats majorité-opposition. *L'appel aux règles* par les énoncés du style "il faut bien que ", par les aphorismes, par les proverbes, est un deuxième type d'argument d'autorité très récurrent dans les échanges. Systématique en situation polémique, il est le révélateur, ici, de la divergence entre les deux camps politiques et de la prise de position haute par les acteurs de la majorité. Ces "places fortes" du discours (Windisch, 1986 : 92) renforcent la légitimité des majoritaires qui cherchent à prendre appui sur des ressources de l'ordre du collectif (sagesse populaire, points de vue endoxaux, etc.). Enfin, dans une situation construite autour d'un public, avec enregistrement et présence de média, on arrive forcément à une "mise en scène" de la vie institutionnelle, au sens que E. Goffman donne à cette expression. Dans ce cadre "en représentation", chacun des deux camps politiques confirme son identité et son rôle en produisant "un effet d'ouverture" pour la majorité, "un effet de contestation" pour l'opposition. Mais s'il n'est pas possible de trancher sur le faire-semblant ou sur la véracité des comportements, il n'empêche que, par moment, on ressent *l'authenticité*, le naturel, les réactions non truquées des co-locuteurs. Je développerai ces aspects dans le dernier chapitre mais, intuitivement j'ai déjà repéré quelques indices dans les épisodes argumentatifs. Le plus évident est, sans doute, le caractère obsessionnel et répétitif de certaines formes d'interventions. Justement contre-productif du point de vue de la représentation théâtrale, ce type de comportement est, me semble-t-il, un indice d'authenticité, tout à fait caractéristique de l'argumentation quotidienne, dont j'ai pu vérifier, comme l'exprime U. Windisch, les inépuisables ressources :

L'argumentation quotidienne possède cet avantage (...) de ne pas pouvoir être réduite à quelques formes canoniques. L'univers des procédés argumentatifs du langage vivant est inépuisable, même si certaines formes reviennent de manière plus fréquente (1986 : 87).

CHAPITRE 9 : LA RELATION PROTOCOLAIRE

Depuis l'école de Palo Alto (1956), la dichotomie contenu/relation est devenue un lieu commun dans l'analyse des interactions. Partant du principe que tout énoncé comporte une valeur informationnelle/référentielle et une valeur affective/émotionnelle, les études interactionnistes montrent que les conduites, dans l'interaction, parlent du *lien social* qui unit les participants : l'interaction est le lieu de construction de l'identité sociale *via* la relation interpersonnelle. C'est à l'exploration de ce niveau relationnel que sera consacrée la dernière partie de ce travail.

Partant donc du principe que les acteurs instaurent, en situation, des relations qui construisent l'identité sociale de chacun d'eux, je serai amenée à préciser ma vision du concept d'interaction dans la lignée de L. Quéré :

toute interaction est un processus d'association momentanée de personnes qui ont à gérer le type de coprésence qu'engendre leur contact ou leur rencontre, (...) cette association se constitue dans l'interaction elle-même, en tant que produit d'une activité organisante, sous la forme d'une relation ordonnée (1987 : 254).

et plus loin,

Dans cette perspective, on traitera par exemple une relation de pouvoir ou d'autorité non pas comme une structure sous-jacente à l'interaction, mais comme une configuration de positions dissymétriques : cette configuration est interactionnellement accomplie, c'est-à-dire rendue visible et dicible, et munie d'un caractère de typicité, de reproductibilité et de régularité, par le travail des acteurs (*ibid.* : 259).

A ce niveau de l'analyse, l'interaction est considérée comme un espace de co-existence temporaire assurant une production et une construction continue de relation(s). Nous verrons que la gestion des états relationnels spécifiques au Conseil municipal se manifeste dans des attitudes telles que respecter les contraintes du protocole, manifester sa distance ou sa proximité, jouer avec les places attribuées en prenant en compte le fait que le positionnement interne des acteurs, dans le discours, dépend du rapport de places externe.

J'ai donné un aperçu de ces données externes dans l'étude de la situation socio-politique ; j'adopte dans ce dernier chapitre une perspective *interne* qui part de l'analyse du fonctionnement linguistique du discours pour tirer des conclusions plus externes en vue de caractériser les relations interpersonnelles dans une réunion protocolaire. Je développerai deux aspects en particulier.

En premier lieu, même si un ensemble de facteurs organisationnels (règlement, procédure administrative, site public, etc.) ont une incidence sur la construction de la relation interpersonnelle, je souhaite montrer que les données institutionnelles sont *transformées et transformables* dans le jeu interactionnel, et dans le projet de discours singulier de chaque locuteur en particulier. Comme il l'avait été rappelé au chapitre 3,

l'individu a sa place dans une réunion de Conseil municipal et passe ici au premier plan .

En second lieu, je pars du constat que les échanges en réunion de Conseil municipal sont chargés d'un contenu informationnel considérable ; néanmoins, les énoncés sont dotés d'une charge expressive qui révèle *la nature* des liens entre les conversants (Carroll, 1987 : 52).

J'envisage l'étude de ces aspects de la relation interpersonnelle selon les approches suivantes :

(1) une première approche du lien social inspirée d'E. Goffman (1974, 1987a), qui montrera comment la dimension *rituelle* des échanges illustre les pressions que la réalité sociale exerce sur les fonctionnements langagiers. A la suite d'E. Goffman, D. Picard (1995) défend aussi l'idée que les relations sociales sont régulées en profondeur par des rituels et des *normes* qui sont sous-jacents aux comportements de surface mais qui rendent intelligibles les conduites relationnelles reproduites dans l'interaction.

(2) une seconde approche inspirée de C. Kerbrat-Orecchioni (1992), qui montrera qu'une part considérable du matériel produit au cours d'une interaction *n'a* d'autre fonction *que* relationnelle. La dimension interpersonnelle des échanges est perçue alors dans les indices verbaux et non-verbaux qui reflètent la relation en cours, déterminée en partie par les données contextuelles et en partie par les événements conversationnels.

Mais avant de passer aux extraits du corpus, je voudrais revenir sur la notion de protocole, et notamment sur le sens spécifique que j'en donnais au chapitre 4.

I. La présentation de soi sous la protection et la pression du protocole

1 Le protocole comme garantie de considération

La présentation de soi est liée à l'identité sociale. Au Conseil municipal, l'identité contextuellement pertinente³¹⁹ des participants repose sur le statut attribué à chaque membre à l'issue des élections, et qui est distribué ensuite au sein de l'interaction en terme de *rang*. Les rangs installent un rapport *hiérarchique irréversible* entre les élus, avec une différence de niveau entre des supérieurs (le maire, les adjoints) et des inférieurs (les conseillers). A ces statuts correspondent les rôles et fonctions institutionnels qui s'organisent alors selon cette échelle hiérarchique. L'autorité du langage prend ainsi sa source dans et par la hiérarchie institutionnelle. Il s'agit là d'un état de fait que les philosophes du politique et tous les politologues ont longuement explicité dans des thèses qui posent l'ordre social comme prédéfini. Je ne m'attarde pas donc sur de tels points de vue. Pour décrire comment s'établissent les relations entre les

³¹⁹ Par opposition aux attributs identitaires qui font partie de l'arrière-plan et qui ont été signalés dans l'étude de la situation.

plus titrés et les moins titrés, je suis en revanche plutôt attirée par les travaux sur le savoir vivre de D. Picard, qui part du postulat suivant :

selon les codes du savoir-vivre, entrer en relation, c'est participer à un certain ordre social fondé sur la reconnaissance identitaire, la distance et la hiérarchie (1998 : 58).

Pour que chacun reste à sa place, un rang se définit d'abord par la distance qui le distingue des autres. Cette distance sociale se traduit par le respect des règles de politesse, c'est-à-dire par des marques de *déférence* que les "moins habilités socialement" prodiguent aux "plus habilités" avec l'idée que ces derniers sauront recevoir et rendre symboliquement ces marques de considération. La logique de complémentarité inférieurs/supérieurs, par opposition à la logique de symétrie entre pairs, montre en effet que s'il existe un système de prérogatives et de privilèges vis-à-vis des supérieurs, il est compensé par les devoirs et les contraintes dont les supérieurs sont redevables aux inférieurs.

P. Lascoumes s'est penché sur la réforme du protocole national en date du 13 septembre 1989. Il dénonce *la rigidité* de l'ordre protocolaire et présente le protocole comme :

une source de déference imposée aux inférieurs par une autorité qui affirme ainsi son pouvoir et sa distance (1991 : 121).

Et plus loin,

Le protocole s'attache à garantir l'honneur reconnu à des fonctions. Son domaine d'application est explicitement limité. Les règles du protocole ne valent que dans le cadre des cérémonies officielles, c'est-à-dire lorsque s'exerce le jeu institutionnel (*ibid.* : 127).

Il ressort que le jeu institutionnel du Conseil municipal fournit à chaque rang des repères qui visent à faciliter le déroulement de la réunion en donnant à *chacun sa place*³²⁰, ni plus, ni moins. Le protocole organise de manière rigoureuse l'ordre des actions et des préséances en fonction d'une échelle honorifique conçue autour du maire. C'est lui qui reçoit *en priorité* honneurs et préséances. Mais je souhaite plutôt me pencher sur les conduites de *l'ensemble* des élus, pour observer d'une part les phénomènes discursifs et conversationnels qui rendent compte des différents rôles valorisant les individus qui peuvent "prétendre à", et pour comprendre d'autre part les comportements de soumission des individus contraints à accepter les conditions de cette situation "à risques".

2 Le protocole comme mode de régulation d'une situation à risques

Chargée d'enjeux réels et symboliques, la réunion du Conseil municipal convoque publiquement une assemblée où s'affrontent deux camps politiques. Ces facteurs

³²⁰ Avec l'idée, toujours selon Lascoumes (1991 : 119), que les règles strictes du protocole national seraient le reflet d'un archaïsme persistant : l'homme au pouvoir aurait en effet un besoin récurrent « de preuves renouvelées de sa puissance à gouverner et de sa légitimité à exercer les privilèges qu'il s'octroie .»

contribuent à mettre les membres de l'assemblée en danger tant sur le plan relationnel que sur celui de la reconnaissance identitaire. Selon D. Picard (1996 : 24), la problématique relationnelle qui concerne le contact, la distance, le lien, la réserve est rattachée à la notion de territorialité³²¹. Dans un lieu public comme la salle du Conseil, la distance interpersonnelle est marquée par *la réserve et l'écart*. En complément de la notion de territorialité, la problématique identitaire se pose en terme de "face" (ou image positive de soi) définie par E. Goffman comme :

la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier (1974 : 9).

Au Conseil, comment garder la face et préserver sa dignité de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, d'élu de l'opposition ? Comment ne pas porter atteinte à la face des autres participants impliqués dans la relation protocolaire ? Pour veiller à ce ménagement réciproque nécessaire à la "santé sociale", les stratégies des acteurs sont multiples et passent par le déploiement de *rituels*, ce terme étant défini ainsi par E. Goffman :

la façon dont chaque individu doit se conduire vis-à-vis des autres pour ne pas discréditer sa propre prétention (et celle des autres) à être des personnes dotées de valeur sociale (1987 : 9).

Le rituel est donc un acte symbolique pour manifester attention et respect à autrui. D. Picard précise son fonctionnement :

Le propre du rituel est justement de proposer des formes codifiées, des modèles de conduite pour orienter les pratiques ; il tend notamment à faciliter les communications à l'intérieur d'un groupe, à contenir et à canaliser les pulsions et les émotions qui pourraient menacer les rapports interpersonnels (1996 : 240).

Quelle que soit la situation, protocolaire ou non, la mise en forme rituelle est donnée à voir à travers les rites d'attentes et les rites d'obligations à différents niveaux de structuration d'une interaction. Dans tous les cas, la communication rituelle est plutôt orientée sur la forme que sur les contenus, avec le recours à des processus qui ont pour fonction une identification *immédiate* et sans ambiguïtés des comportements.

Au Conseil municipal, pour prévenir ou contourner les risques potentiels de dérapages, et corrélativement éliminer des sources d'incertitude et d'angoisse, on a affaire à des stratégies *préférentielles* qui deviennent des formes stables, des conduites quasi-obligatoires qui se constituent en rituels. D. Picard (1998 : 95) insiste sur la nécessité d'un tel « système normatif dont la transgression expose aux représailles » et arrive au postulat suivant :

³²¹ *Territorialité* au sens extensif du terme, c'est-à-dire comme dérivé de la notion de *territoire* reformulée ainsi par Traverso (1999 : 51) : « zone où l'irruption, voire simplement l'intervention d'autrui, peut constituer une ingérence. C'est l'espace personnel à l'intérieur duquel les individus ont le droit d'agir sans avoir de compte à rendre (territoire est donc à entendre aux sens corporel, matériel, spatial, temporel, cognitif ou affectif).

On peut constater que plus un événement ou une situation est ressenti comme problématique, plus on l'aborde de manière ritualisée (1996 : 241).

Pour conclure, ces modes d'action préférées qui visent à réduire le caractère aléatoire des relations sont repérables dans le protocole en usage au Conseil municipal. L'ensemble de ces éléments, à l'instar d'A. Montandon, permet de considérer le protocole comme :

une procédure immuable à valeur symbolique dans le sens où elle consacre un ordre de valeurs supérieures qui ont un caractère sacralisé (1997 : 39).

Or si, comme l'exprime A. Montandon, le protocole comporte une composante procédurale, de façon tout à fait comparable au règlement intérieur, il apparaît clairement qu'il relève du plan symbolique destiné à célébrer le dispositif rituel.

Aussi, pour présenter le fonctionnement de la hiérarchie protocolaire en fonction de ce dispositif et des trois rangs précités, j'envisage successivement :

- (1) les rituels liés à la situation protocolaire
- (2) les autres aspects de la gestion de la relation.

II. Les rituels liés à la situation protocolaire

Plus on s'éloigne du quotidien et plus les événements sont lourds d'enjeux symboliques.

Le renforcement de la ritualisation apparaît donc comme une forme de protection contre l'anxiété secrétée par le manque de repères et l'importance des enjeux. Elle est là pour empêcher la rupture de l'ordre social ou l'éclatement des conflits (Picard, 1995 : 89).

Le Conseil municipal nécessite le recours à un protocole cérémoniel contraignant pour gérer les enjeux liés au pouvoir et à l'autorité dans un double objectif : d'une part protéger l'ordre institutionnel, d'autre part prévenir les conflits potentiels entre les différents camps politiques.

E. Goffman oppose deux grands types de rituels, les rituels confirmatifs et les rituels réparateurs. D. Picard ajoute à cette opposition les rituels d'équilibrage.

1 La reconnaissance des places par les rituels confirmatifs

Dans l'interaction sociale, la finalité essentielle est de se voir confirmer l'identité et l'image que l'on souhaite donner de soi-même. L'échange de signes de reconnaissance passe par deux types de rituels confirmatifs : les rituels d'*accès*, marqueurs d'"un changement du degré d'accès mutuel" (Goffman, 1973b : 88), et les rituels de *ratification* à la base de l'accomplissement du contact social ; ces derniers, selon E. Goffman, protègent les interactants "qui risqueraient d'agoniser sous les tortures verbales" (*ibid.* : 79).

1.1 Les rituels d'accès

Le rôle des rituels d'accès est de faciliter la gestion délicate de la communication et du lien (Picard, 1996 : 242).

La description détaillée des séquences d'ouverture et de clôture au chapitre 6 donne des indices sur la nature des relations. Le premier indice réside dans l'établissement du contact. Les élus entrent en relation sur le mode du contact éloigné. Tout confirme la distance : la formule d'accueil conventionnelle unilatérale du maire, l'engagement de la parole par la personne la plus titrée, le rituel de contrôle du secrétaire de séance. Le rituel d'*approche* confère à chacun les marques de considération qu'il se doit, tout en cherchant à capter l'attention. Pour clore la séance, le rituel de *séparation* est une façon symbolique d'exprimer de la gratitude vis-à-vis de l'assemblée pour compenser le don de temps et d'attention nécessaire au déroulement de la rencontre. Le rituel de clôture est moins marqué sur le plan discursif : il rend compte justement d'une relation neutre et distanciée plus facile à rompre qu'une relation de proximité.

1.2 Les rituels de ratification

Selon E. Goffman, les rituels de ratification confirment les relations sociales.

Le flux d'information et de rituels de ratification reflète exactement la structure relationnelle du monde social de l'individu (1973b : 79).

Les rituels de ratification sont inscrits de façon prégnante dans le fonctionnement d'un type de marqueur, *les appellatifs* dont nous allons observer le double emploi : l'emploi vocatif quand les élus s'adressent les uns aux autres, et l'emploi désignatif quand ils se réfèrent aux uns ou aux autres.

1.2.1. Les appellatifs en emploi vocatif

Dans ce cas de figure, les appellatifs correspondent aux termes d'adresse définis par C. Kerbrat-Orecchioni comme :

l'ensemble des expressions dont dispose le locuteur pour désigner son (ou ses) allocataire(s) (1992 : 15).

Pour nommer leur(s) interlocuteur(s), les locuteurs utilisent deux supports verbaux : les pronoms personnels et les noms d'adresse.

En ce qui concerne les pronoms personnels, le vouvoiement est *systematique* en situation protocolaire. Ce qui reflète le caractère formel de l'interaction, car il existe des élus qui se tutoient hors séance³²².

Quant aux noms d'adresse, ils apparaissent sous des formes différentes selon leur fonction dans les échanges.

1.2.1.1 Les anthroponymes

³²² Des conversations surprises entre le maire et certains adjoints me permettent d'être affirmative sur ce point.

Lors de l'appel nominal, et comme l'extrait ci-dessous le montrera, l'adresse se présente sous la forme : <(monsieur) + nom de famille + prénom>, "monsieur/madame" étant facultatif. Ce style d'adresse montre à l'autre qu'il est identifié, dans cette situation, comme une personne de connaissance dans une relation de type "public".

Extrait n°201. CM8 – Appel nominal par madame MOU, secrétaire de séance,

tp2	MOU monsieur AND Lucien
tp3	AND présent
tp4	MOU ARB Françoise
tp5	AND présent [...]

Au cours des échanges, la forme d'adresse récurrente est <(monsieur) + nom de famille>. Cet emploi "anormal" a deux explications : d'une part, cette formulation signale au public l'identité précise du parleur, et corrélativement, elle permet de l'identifier sur les enregistrements.

Extrait n°202. CM2 – A propos de subventions, LA fait une intervention sur la gestion d'une association, CO s'allie alors avec LA à propos des actions douteuses du président de cette association ("il" dans le corpus) et commente les rapports de ce président avec les médias.

tp88	CO et il intervient à la télévision [...]
tp89	M (=) et je pense monsieur CO que ça vous a réjoui
tp90	CO comment ↑
tp91	M je pense que ça vous a réjoui monsieur CO
tp92	CO non [...]
tp93	M pas du tout [...]
tp94	CO ben non [...]
tp95	M alors écoutez monsieur CO [...]

Une appellation tout à fait exceptionnelle est cependant enregistrée lors d'un remerciement du maire au premier adjoint.

Extrait n°203. CM4 – A la suite de l'exposé sur le débat d'orientation budgétaire,

tp81	M j'aurais voulu remercier monsieur JOU pour le document qu'il nous a donné et que vous avez pu avoir (.) qui a permis je crois de (.) réfléchir (.) à ce budget 98 qui se profile (.) le remercier pour l'exposé qu'il vient de nous faire (.) toujours à sa manière retraçant (.) le contexte dans la commu / de la commune dans le contexte national (.) merci Henri (.) qui souhaite intervenir [...]
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'emploi du prénom est marqué et contraste avec la formalité de la rencontre et le remerciement public. Il signale une relation de type amical dévoilée publiquement, emporté certainement par une réelle reconnaissance pour le travail accompli.

1.2.1.2 Le titre de maire

De façon tout à fait significative dans les échanges, le titre ratifie le rôle social du maire³²³. En faire usage suppose une reconnaissance du rang et une confirmation symbolique de la position haute et de l'identité supérieure de celui qui le détient ; corrélativement, il exprime la nature du lien entre les interlocuteurs en présence. Quelle que soit la fonctionnalité des échanges, l'adresse au maire³²⁴ passe par le titre.

- Quand un rapporteur accepte la sollicitation de prise de parole,

Extrait n°204. *CM10 – Pour annoncer le rapport sur les subventions aux grosses associations,*

tp113	M la parole est à monsieur JAN pour nous parler de subvention
tp114	JOU merci monsieur Le maire donc exercice 1998 Par délibération du 30 mars 1998 [...]

- Quand un locuteur solliciteur demande la parole,

Extrait n°205. *CM10 – A propos du projet de parking souterrain,*

tp300	GAR s'il vous plaît monsieur le Maire
tp301	M monsieur GAR

- Quand un locuteur précise l'adressage,

Extrait n°206. *CM10 – A propos du projet de parking souterrain,*

tp212	GAR monsieur Le Maire (.) monsieur AND nous dit que l'étude a été faite par la Chambre [...]
-------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

1.2.1.3 Les autres noms d'adresse

a) "mes chers collègues"

Dès la définition de la situation, cette expression est une formule de rassemblement.

Extrait n°207. *CM3 – Le maire ouvre la séance*

tp1	M mes chers collègues (.) je vous propose qu'on commence cette séance du conseil municipal [...]
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

La formulation du maire avec <possessif + adjectif mélioratif + terme égalitaire> oriente la relation vers le collectif et la dynamique de groupe.

b) "cher monsieur"

Cet appellatif est source d'ambiguïté et peut déclencher une polémique.

Extrait n°208. *CM10 – A propos du projet de parking souterrain,*

tp243	CO simplement (.) pour vous dire que c'est quand même les gens de votre bord qui ont supprimé l'A44 et (.) ses autres voiries (.) que vous repoussez de même que le (inaudible)
tp244	AND mais à l'heure actuelle cher monsieur
tp245	CO oui je sais qu'il y a des camarades à moi qui sont (inaudible)
tp246	AND vous avez tout compris (.) voyez merci merci (.) merci [...]

³²³ Voir André Larochebouvy (1980 : 709 sqq) qui propose une classification des termes d'adresse lexicaux à partir de *trois catégories* de base : les noms propres au sens large (noms de famille, prénoms, diminutifs, surnoms), les termes affectifs et les termes en rapport avec un rôle social dont les titres.

³²⁴ Il n'y a que dans l'appel nominal que le maire est désigné par son nom patronymique.

En tp244, le terme-clé de l'intervention de AND est "cher monsieur" ; prononcé sur un ton ironique, il fait réagir immédiatement CO qui devine une *allusion* et anticipe un commentaire justificatif ratifié par AND.

Extrait n°209. CM10 – A propos du projet de parking souterrain,

tp282	LA oui on nous dit que c'est cher euh que ça va coûter (.) alors est-ce qu'on peut oui ou non (.) savoir combien coûterait (.) [...] [...]
tp298	AND et bien écoutez je crois que le mieux c'est de c'est d'enlever c'est d'ôter la circulation de transit à Tassin (.) ça alors il faudrait nous aider cher monsieur (.) justement [...]

Dans ce cas-là, le "cher monsieur" de AND est un marqueur d'agacement au contre-discours de LA (qui pourtant ne réagira pas).

Dans le dernier cas de vocatif que nous allons voir, le maire utilise une forme marquée.

Extrait n°210. CM10 – A propos du Plan d'Occupation des Sols,

tp331	LA oui je ne comprends pas au point de vue occupation des sols (.) ce que ça peut changer qu'il y ait ou non un parking souterrain de prévu ↑
tp332	M monsieur (.) Plan d'Occupation de Sols
tp333	AND non mais au Plan d'Occupation de Sols [...]

En s'adressant au rapporteur par la désignation de son *domaine d'expertise*, le maire se permet ainsi une petite fantaisie qui contraste avec la rigueur de l'adressage protocolaire³²⁵.

1.2.2. Les appellatifs en emploi désignatif

Les désignatifs sont des termes indiquant la valeur particulière d'une relation.

1.2.2.1 Les titres

La formule <monsieur + titre> est la plus fréquente.

Extrait n°211. CM10 – Dans la lecture du rapport sur des taxes ou autres paiements non honorés,

tp123	M monsieur AND vous nous parler de taxes et produits irrécouvrables
tp124	AND [...] Monsieur le Trésorier Principal a transmis en Mairie, une demande de classement en taxes et produits irrécouvrables [...] Avec l'avis favorable à l'unanimité de la commission budget-finances, je vous propose de donner un avis favorable à la requête de Monsieur le Trésorier Principal [...]

Le titre de trésorier est associé à un rôle social. Le rapporteur est dans l'obligation de respecter strictement le titre inscrit dans la hiérarchie administrative. Il en est de même pour le titre de "préfet".

Extrait n°212. CM 2 – A propos des décisions modificatives,

tp113	LA [...] j'espérais simplement que le conseil municipal serait avisé des difficultés éventuelles de la ma/ de la municipalité concernant le budget
tp114	JOU et ben vous recevrez quant (.) la les services pourront exécuter (.) la M avec le logiciel approprié (.) nous avons comme information (.) et je pense que Maître DES a dû avoir l'information également [...]

³²⁵ Dans cet extrait, la pause brève, après l'appellatif "monsieur", peut conduire à une deuxième interprétation de cet énoncé qui peut se concevoir en deux parties différenciées : l'appellatif "monsieur" puis le secteur d'activités du rapporteur : le Plan d'Occupation des Sols.

JOU cherche à expliquer le retard dans la mise en forme du budget ; il s'appuie sur des experts, dont DES, qu'il n'hésite pas à présenter par son titre professionnel.

1.2.2.2 Le désignatif "collègue"

Il cause un effet de rapprochement immédiat.

Extrait n°213. CM4 – JOU fait son rapport pour le débat d'orientation budgétaire.

tp80 JOU on nous annonce la révision des évaluations cadastrales [...] notre collègue
DES qui siégeait à la commission communale des impôts sait [...]

DES est présenté comme un pair mis en valeur aux yeux de l'assemblée. Par ce désignatif, il est reconnu dans son statut de membre du collectif de parole.

1.2.3. Des emplois intermédiaires

Des formulations plus complexes, entre les emplois vocatif ou désignatif, sont repérées. En effet, au fil des propos tenus par les élus, le destinataire des propos est parfois délocuté et désigné à ce moment-là plutôt sur le mode de la distance.

Extrait n°214. CM10 – A propos des subventions aux grosses associations, LA demande la parole.

tp115 M monsieur LA
tp116 LA oui je ferais remarquer à monsieur le Rapporteur que deux subventions [...]

En désignant le rapporteur par son titre, LA confirme son statut tout en accentuant la distance interpersonnelle. La prosodie est à ce moment-là un indice significatif de l'intention illocutoire de LA : une certaine froideur dans la voix vise à présenter son interlocuteur dans son rôle d'adversaire politique.

Extrait n°215. CM10 – A propos de subventions pour l'exercice 98, LA pose une question. M répond puis JOU complète.

tp130 JOU oui je voudrais simplement rappeler à l'intervenant (.) que la jurisprudence des chambres financières [...]

En choisissant de désigner le locuteur solliciteur par le terme "intervenant", JOU introduit volontairement de la distance dans la relation. JOU s'éloigne symboliquement de LA.

2 Les rituels réparateurs sous forme de "parades publiques"

Toute atteinte à la face, toute incursion dans le territoire d'autrui est une offense et implique des stratégies de réparation. Les rituels réparateurs au sens d'E. Goffman (1973b : 119-161) sont soit des "compensations pour le tort causé", soit des formes de ménagement très diverses "pour traiter les déviations occasionnelles", ou encore un moyen "pour maintenir les accords courants". Selon cet auteur,

La fonction de l'activité réparatrice est de changer la signification attribuable à un acte, de transformer ce qu'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable (1973b : 113).

Dans une situation publique, de surcroît asymétrique, les risques de menaces de la face sont innombrables. Des tentatives sont élaborées pour prévenir ou réparer les offenses réelles ou symboliques, autrement dit pour protéger les personnes désavantagées ou celles qui se sont exposées.

Certaines demandes d'autorisation de prise de parole sont accompagnées de formules réparatrices. Nous allons observer deux cas.

Extrait n°216. CM3 – Avant le rapport sur un point précis du budget prévisionnel (l'aire de stationnement des gens du voyage), LA demande la parole.

tp83	M [...] vous l'avez vous voulez intervenir ↑
tp84	LA oui s'il vous plait
tp85	M je vous en prie [...]
tp86	LA Lors de la séance du conseil municipal du 21 mai [...]

La suite de l'intervention de LA montre que cet élu a l'intention d'adresser des reproches au premier adjoint. Il sait que sa prise de parole va déranger l'ordre établi et mettre l'équilibre interactionnel en danger. M repère la manifestation non-verbale de LA. Par son action d'amorçage en tp83, il lance l'activité réparatrice. Cette parade publique est une dernière chance pour LA qui peut se raviser et ne pas monter sur le devant de la scène conversationnelle. Il n'en est rien, LA produit la réparation en tp84. M exprime sa satisfaction en tp85 et minimise par-là l'incursion de LA qui passe à l'action en tp86.

Le même schéma se déroule selon une formule raccourcie et concentrée à propos d'un locuteur solliciteur qui souhaite enchaîner deux questions à la suite.

Extrait n°217. CM3 – A propos de l'informatisation de la mairie, GR souhaite poser plusieurs questions.

tp104	GR euh deuxième question si vous permettez
tp105	M bien sûr je vous en prie

En tp104, GR annonce l'offense en disant "deuxième question" et il enchaîne sur la réparation "si vous permettez". En tp105, M exprime sa satisfaction en donnant son accord "bien sûr" et minimise l'incursion "je vous en prie". L'expression de la satisfaction de M sur un ton jovial rappelle à l'offenseur GR qu'il est à la merci de l'humeur de M.

Il ressort de ces deux exemples que la demande de prise de parole commence par une réparation dans les cas où le locuteur solliciteur pressent l'incursion et mesure la menace qui va peser sur son partenaire. Mais l'étude de ce type de réaction demande à être complétée par d'autres extraits pour être généralisée.

3 Des rituels de rééquilibrage sous forme de "micro-célébrations"

D. Picard définit les rituels de rééquilibrage ainsi :

Leur fonction est de réintroduire une forme d'équilibre dans une relation déséquilibrée ou inégalitaire en réduisant la subordination attachée à la position basse (1995 : 111).

Plus les différences de statut sont importantes, plus on constate cette pratique dans les comportements. Ce qui explique que le maire est dans l'obligation de rétablir une pseudo-symétrie dans les échanges. Il le fait au moyen d'"offrandes" actives : des remerciements ou des félicitations qui sont des reconnaissances symboliques de la valeur des acteurs de l'institution.

3.1 Le remerciement par liste

Si la mise en forme rituelle des échanges passe systématiquement par l'acte de remerciement (puisque le maire clôt chaque échange de vote par un remerciement), la relation protocolaire peut s'achever également par des bilans relationnels *euphoriques*. Les deux extraits qui vont suivre sont marqués par l'emphase et l'accentuation.

Extrait n°218. CM6 – Après la présentation du budget primitif par le premier adjoint, M prend la parole.

tp130	JOU [....] (6051 mots) voilà mesdames messieurs (.) l'angle de lecture [....]
tp131	M (1) merci monsieur JOU pour la présentation de ce (.) budget 1998 (.) (2) et je voudrais aussi vous (.) remercier et vous féliciter (.) pour le (.) rapport que tout le monde a eu et qui je pense (.) a permis d'avoir un certain nombre d'informations (.) (3) j'aurais voulu aussi remercier les euh les collègues adjoints (.) et les services (.) qui pour la première fois cette année (.) nous permettent de voter le budget (.) au mois de décembre (.) ce qui devrait nous permettre d'avoir une exécution plus facile (.) puisque (.) d'habitude je vous rappelle que l'on votait ce budget au mois de mars (.) et que l'on avait que 9 mois pour l'exécuter (.) (4) donc des remerciements à tous (.) des remerciements pour comme je le disais tout à l'heure (.) ce : ce rapport (.) en plus en couleur (.) donc pour les fêtes de fin d'année cela sera sans doute mieux (.) avant de passer au vote [....]

Le maire dresse une liste des destinataires du remerciement : le rapporteur *et* son rapport, les élus *et* les administratifs. L'acte de remerciement correspond à un objectif de *réunification* de l'organisation institutionnelle.

Extrait n°219. CM10 – Après le vote du compte administratif en l'absence du maire,

tp86	BAR alors monsieur Le Maire (.) j'ai le plaisir de vous informer que le compte administratif a été voté à l'unanimité
tp87	M (1) alors (.) vous comprendrez aisément que je que mes premiers remerciements iront vers madame BAR d'avoir assuré cette mission (.) ce n'est d'ailleurs pas la première année où elle assure avec brio cette mission (.) (2) mes remerciements iront aussi vis-à-vis de l'ensemble de l'exécutif du Conseil Municipal (.) donc des adjoints (.) avec une mention particulière pour Henri JOU (.) vous savez que sa rigueur (.) vous savez le plaisir qu'il a à jongler avec les chiffres (.) le plaisir qu'il a à préparer les budgets (.) on ne peut pas lui enlever ce plaisir-là (.) moi je dirais simplement que j'ai le plaisir de pouvoir travailler en toute confiance avec lui (.) (3) et puis je voudrais apporter mes remerciements aussi (.) au Secrétaire Général (.) c'est le premier (.) compte administratif (.) qui est approuvé depuis son arrivée puisque dans deux jours (.) ou dans trois jours (.) il aura un an de présence sur cette commune (.) je voudrais le remercier pour tout le travail qu'il effectue avec l'équipe de direction (.) qu'il a autour de lui (.)

(4) à tous je dis merci
As Applaudissement

M dresse une liste des intéressés en les citant du plus au moins titrés : le président provisoire, l'exécutif dont le 1^{er} adjoint, le secrétaire général et son équipe. Il insiste sur les qualités des élus et fonctionnaires au service de la commune (la rigueur, le dévouement). Dans ce cas-là, l'intervention de remerciement est ratifiée et évaluée par l'assemblée qui applaudit.

3.2 Les félicitations par proclamation

Associé parfois au remerciement, comme dans l'extrait du CM6 ci-dessus, l'acte de félicitation est une autre forme de témoignage de gratitude vis-à-vis des élus dévoués à l'action publique.

Extrait n°220. CM9 – Après la désignation de deux membres délégués du Conseil Municipal à l'Association pour la Gestion et l'Animation de l'Atrium,

tp133 M et bien je crois que nous sommes d'accord et donc monsieur JAN et il y a 9 bulletins blancs donc ça doit nous faire donc monsieur JAN monsieur CHAR sont élus je me permets de les féliciter (.) et je leur souhaite un bon travail au sein de cette association

Le maire proclame les résultats du vote en les accompagnant d'un acte de félicitation, qui renforce l'identité positive des acteurs mentionnés, et d'un acte de vœu, qui prodigue un intérêt compensatoire à la mission des deux conseillers "élus" en regard de la disponibilité et de l'effort de travail supplémentaire qui seront nécessaires aux deux élus.

Qu'il s'agisse de remerciement ou de félicitation, ces discours convenus ont une double fonction : ils expriment un témoignage de *bienveillance* de la part de la personne en position supérieure dans l'interaction, et jouent un rôle de *réassurance* vis-à-vis des relations engagées.

Je souhaite avoir montré plusieurs aspects structurants des rituels protocolaires :

(1) les rituels apportent une forme de *visibilité* relationnelle :

- la parenthésation rituelle de la rencontre est source d'indicateurs relationnels. Ce style d'entrée en relation et de préparation de rupture est *un savant dosage* de distance et de respect, spécifique aux interactions protocolaires.
- dans la catégorie des rituels confirmatifs de ratification, les appellatifs reflètent bien la distance *inhérente* au caractère formel de l'interaction : vouvoiement systématique, usage de titres (celui de maire en particulier), formulation d'adresse de type public ("monsieur + nom de famille").
- la présence de rituels réparateurs dans la demande de prise de parole de l'opposition vise à atténuer l'effet *menaçant* que produit la quête d'information ou la recherche de compréhension, toutes deux pressenties comme des incursions territoriales.

- en ce qui concerne les rituels d'équilibrage, les actes de remerciement et de félicitation prouvent la nécessité d'*entretenir le lien* entre les élus et l'institution qu'ils servent (Cali, 2000 : 180).

(2) la *mise en conformité* par les rituels concourent à l'objectif de maîtrise et de contrôle de l'interaction déjà perçu à plusieurs reprises dans la description du cadre protocolaire.

III. Les autres aspects de la gestion relationnelle

Ils sont marqués essentiellement par la réserve et la retenue. C. Kerbrat-Orecchioni (1992 : 35) développe le système d'expression de la relation interpersonnelle à partir de trois dimensions : la relation verticale (axe de la domination et des places), la relation horizontale (axe de la distance ou du rapprochement), l'axe de la relation consensuelle *vs* conflictuelle. L'analyse passe alors par le repérage de faits sémiotiques pertinents, respectivement, les "relationèmes verticaux" ou "taxèmes" comme indicateurs des places hiérarchiques ; les "relationèmes horizontaux marqueurs de distance ou de proximité", et les "relationèmes marqueurs de consensus ou de conflit".

1 La relation verticale

Compte-tenu de ce que j'ai décrit des rangs institutionnels, le Conseil municipal est redéfinissable plus spécifiquement maintenant comme une rencontre entre individus de statuts différents qui sont dans une relation *asymétrique*³²⁶.

1.1 Une relation asymétrique constitutive de la situation

L'asymétrie constitutive entre les partenaires de l'interaction est une donnée incontournable des interactions institutionnelles.

L'équilibre entre les droits et les devoirs dépendra de la nature de la différence statutaire : simple complémentarité ou relation hiérarchique (Picard, 1995 : 35).

Dans le contexte du Conseil municipal, la relation asymétrique donne lieu d'une part à des relations strictement hiérarchiques, d'autre part à des relations complémentaires qui glissent vers la hiérarchie.

Les premières fonctionnent selon la différence de position sociale des "simples" conseillers (de la majorité ou de l'opposition) qui doivent prodiguer des marques de déférence au maire et aux adjoints. Les secondes se règlent sur la bipolarisation majorité/opposition. A ce niveau, tout se joue autour du rapport *pouvoir/contre-pouvoir* comme je l'ai évoqué dans la confrontation discursive. Mais même la relation de

³²⁶ Par opposition aux relations symétriques entre pairs, c'est-à-dire entre individus qui ont un statut similaire, qui sont soumis à une égalité de traitement et par conséquent qui s'ajustent les uns aux autres. (Picard, *ibid.* : 35-36).

complémentarité majorité/opposition se transforme en relation hiérarchique, car plusieurs indices rappellent que la majorité est en position haute³²⁷ : le *déséquilibre numérique* qui favorise nettement la majorité (25 sièges contre 8 pour l'opposition toutes tendances confondues) ; *l'ordre du jour* fixé par le maire et le bureau des adjoints en faveur du camp de la majorité ; *la gestion et la mise en forme de l'information* qui repose sur l'exécutif en place (même si dans les Questions-Réponses, l'émergence d'idées ou de suggestions est rendue possible, nous avons vu que ces dernières touchent peu les décisions prises en commission permanente) ; enfin, *la répartition de parole* au moment de la séance plénière, qui conforte la position haute de la majorité. Le maire, qui dispose d'un circuit de parole attitré, gère également celle des rapporteurs et des locuteurs sollicités. La valeur taxémique de cette répartition est évidente. Est en position de dominance le maire ; est en position basse, celui qui attend qu'on lui accorde la parole. Le rapporteur est dans une position intermédiaire puisqu'on lui donne la parole sans qu'il la demande.

En conclusion, la relation de complémentarité fonctionne *a minima* car c'est la majorité qui rend des comptes selon *son bon vouloir*.

Pour conclure sur cette question, l'asymétrie observée à différents niveaux de l'interaction construit une interaction *inégalitaire* selon trois niveaux de domination³²⁸ :

- (1) le premier niveau relève de *l'autorité suprême* conférée au maire.
- (2) le deuxième est un rapport de *domination politique* entre la majorité comme agent dominant et l'opposition comme agent dominé.
- (3) enfin, le troisième niveau est lié au rapport d'*expertise* qui oppose les tenants de l'information préparée et étudiée (les experts issus de la majorité) aux non-informés ou partiellement informés (les profanes ou non-experts issus de l'opposition et de la majorité).

Cet état de fait inscrit les échanges dans des contraintes hiérarchiques strictes, des rapports de force serrés et des stratégies discursives calculées qui instaurent un certain type de relation socio-affective, démontrant que les jeux de langage dans ce contexte sont :

indissolublement des jeux d'affrontement et d'alliance sur la scène du pouvoir et de la collaboration (Lacoste, 1998 : 37).

Nous allons donc voir maintenant comment d'une part les données conversationnelles reflètent les positions hautes des dominants (maire, responsables politiques, experts), et d'autre part comment les dominés (simples conseillers de la majorité ou de

³²⁷ Comme l'exprime Picard : « il y a souvent une tendance qui veut que la relation complémentaire glisse vers une relation hiérarchique » (1995 : 38).

³²⁸ Il est question ici des trois niveaux de pouvoir évoqués par Lascusmes (1991 : 124) : le droit "divin" pour le maire, le pouvoir en rapport avec la représentativité pour le face-à-face majorité/opposition, le pouvoir "technocratique" pour les experts.

l'opposition), tantôt remettent en cause les places par des stratégies de résistance, tantôt acceptent les positions imposées par les circonstances.

Les signes discursifs de la domination sont inscrits dans des marqueurs de position haute extrêmement diversifiés. Je repère essentiellement les taxèmes verbaux répartis en faits de structuration (organisation des tours de parole, interventions initiatives dans les échanges, choix des actes de langage) et en faits de contenu (évolution des thèmes, issues de négociations diverses).

1.2 La position haute des dominants

1.2.1. L'autorité suprême du maire

1.2.1.1 Le maire est "maître du jeu"

Comme cela a été annoncé au chapitre 3, la position institutionnelle confère au maire des pouvoirs qui le placent au *premier* plan de la scène interactionnelle, d'où il impose le genre et la forme de l'interaction protocolaire de la façon suivante :

(1) il contrôle *le décor* social : il est le centre³²⁹ de tous les regards. Il est le premier et le dernier locuteur. Il prend son rôle et distribue les autres rôles. Dès qu'il ouvre la bouche, il infléchit le déroulement de l'interaction. Il distribue la parole et régule dans les moindres détails la synchronisation du système des tours de parole procédural. A ce niveau, le "super" micro, qui joue le rôle du "*skeptron*"³³⁰, lui garantit une parole audible. Il prend la parole quand il le désire. Les interruptions ou les messages superposés sont aussi le quasi monopole du maire : les autres participants ne lui disputent pas, sauf exception, son autorité structurante. Enfin, il ouvre et il ferme les principales structures d'échange : séance, phases, séquences, échanges.

(2) il contribue activement au déroulement de *l'activité* de délibération en cours en surveillant la succession des thèmes et la validation des décisions par le vote.

(3) il donne *le ton* et l'orientation des échanges par les types d'actes de langage qu'il emploie, les ratifications de parole qu'il engage, les orientations de débat ou les censures qu'il opère.

(4) il joue un rôle *dramatique* très élaboré en évoluant sur tous les plans : du ton officiel au huis-clos, du ton formel au ludique, du ton consensuel au jeu conflictuel. La progression de l'action dramatique est entre ses mains, car il s'emploie à tenir et à attribuer les rôles cérémoniels propres au cadre protocolaire. Lui seul peut dicter aux conseillers des exigences qu'ils ne pourraient pas s'imposer d'eux-mêmes.

³²⁹ Kerbrat-Orecchioni (1992 : 79) évoque la répercussion de la quantité de regards : « en situation de "polylogue", la quantité de regards dont est gratifié tel ou tel membre, qu'il soit en position émettrice ou réceptrice, constitue un excellent indicateur de son prestige au sein du groupe ».

³³⁰ Dans l'Antiquité grecque, le *skeptron* est le bâton de roi, de chef, signe de la dignité royale et de la puissance souveraine (Dictionnaire grec-français, A. Bailly, Hachette, 1960). Dans la situation publique du Conseil municipal, le micro joue ce rôle de "bâton de parole" qui renforce, en quelque sorte, la légitimité du pouvoir du maire.

Sur le plan discursif, la position haute du maire se traduit par des actes de langage qu'il utilise de façon préférentielle.

a) Le maire donne des ordres

Extrait n°221. CM5 – A propos de la Permanence Accueil Information Orientation, M donne la parole au rapporteur en le sommant de répondre à une question de CO

tp146	CO	quels étaient les chiffres des indices précédents ↑
tpp147	M	monsieur PAL vous devez [les avoir je crois sinon] (.) faites travailler votre
Ms	PAL	[je vais vous dire ça]
		mémoire
tp148	PAL	indice brut 495 indice [...]

M invite très fermement le rapporteur à répondre de telle sorte que ce dernier se voit *contraint* de donner l'information, en mobilisant soit des ressources objectives telles que les éléments du dossier, soit des ressources personnelles en comptant sur sa mémoire.

b) Le maire complète une réponse

Extrait n°222. CM4 – A propos de la cession d'une propriété communale, JOU est le rapporteur et explique que le département du Rhône souhaite devenir acquéreur d'une propriété dont il est actuellement locataire. CO pose une question à ce sujet, JOU répond et M complète.

tp105	M	je voudrais rajouter à monsieur CO que de cette Maison de département (.) il en existe une par canton (.) et je pense que comme nous tous soucieux des intérêts des habitants de Tassin vous souhaitez que cette Maison du département reste sur Tassin (.) et que donc (.) il sera fait le nécessaire pour que le Conseil Général reste sur Tassin et que il est évident qu'on trouvera les moyens (.) de loger [...]
-------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M insiste sur *les enjeux* liés au maintien d'une structure départementale sur le plan communal. Le discours prend l'allure d'*un slogan* : "tous soucieux des intérêts des habitants de". La délibération dévoile ici des messages de campagne électorale.

c) Le maire rectifie un exposé

Extrait n°223. CM3 – JAN a fait son rapport sur la prorogation de la programmation pluriannuelle de financement de l'équipement informatique de la mairie.

tp128	M	une toute petite remarque c'est que la commission (.) lorsque vous faites allusion (.) à l'avis favorable de la Commission Budget-Finances est du 25 juin je crois (.) 97 et pas du 25 mai (.) si mes souvenirs sont bons (.) l'informatique aussi a le traitement de texte aussi de temps en temps peut avoir des des problèmes liés aux personnes (.) et je crois que pré/ lorsque vous dites "pré/ proroger sur les ex/ les exercices 97 et 98 l'achèvement (.) de l'informatisation prévue initialement sur les exercices 96 et 97" c'était 95 et 96 (.) voilà les deux correctifs que je me permets de faire (.) [...]
-------	---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M "*prend des gants*" pour corriger le dire du rapporteur. Il introduit son rectificatif par un minimisateur ("une toute petite remarque") puis il emploie un verbe d'opinion qui atténue le degré d'assurance avec laquelle M adhère à sa croyance ("je crois"), ainsi qu'une assertion modalisée ("si mes souvenirs sont bons") et un acte de langage de politesse ("je me permets"). Enfin, en évoquant les défaillances du traitement de texte, M déplace la

responsabilité de l'erreur sur un actant (l'informatique). Tout cela pour protéger les faces³³¹ du rapporteur et réduire l'incursion dans le territoire informationnel de JAN.

d) Le maire justifie une décision

Extrait n°224. *CM6 – PAL fait son rapport sur le tableau des effectifs du personnel municipal en terme de nombre de postes.*

tp153	M oui monsieur PAL je précise bien qu'il ne s'agit pas de (.) de diminuer le nombre d'agents dans cette (.) commune il s'agit simplement (.) de faire en sorte que le tableau des effectifs (.) qui est indicatif (.) se rapproche un peu plus de la réalité (.) que ce qu'il était (.) il y a quelques semaines (.) je vous remercie
-------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M prend l'initiative de justifier la position prise par la commission, d'une part par *un démenti*, d'autre part par un argument sur *la réalité des choses*.

e) Le maire rappelle la finalité de la délibération

Extrait n°225. *CMI – AND a fait son rapport sur la restructuration du centre ville. L'avis du Conseil municipal concerne le choix du lauréat. CO fait un commentaire sur l'accès au centre ville grâce aux transports en commun, M répond avant le rapporteur.*

tp80	M alors je : : je redonne la parole à monsieur AND ce que je voudrais bien préciser c'est qu'aujourd'hui nous émettons je rappelle (.) un avis qui sera transmis à la commission permanente et que (.) avec le lauréat il est évident que nous aurons de nouveau à travailler pour (.) peaufiner le projet (.) c'est des idées directrices qui sont retenues dans ce projet et qu'ensuite le travail n'est pas pour autant fini
------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M insiste sur le rôle du Conseil municipal dans *l'évolution* d'un projet.

f) Le maire explicite son autorité

Extrait n°226. *CM3 - M répond à LA qui a adressé des reproches au premier adjoint sur sa façon de parler.*

tp87	M monsieur LA [...] je ne me suis jamais considéré ni comme le père du régiment ni comme le père du Conseil Municipal (.) que (.) de par les élections (.) de 1995 je suis investi d'une mission et à ce titre là d'une autorité [...] [...]
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M refuse la métaphore familiale sur la paternité proposé par LA (voir corpus en annexe pour l'intervention complète de LA). Il explicite et date sa légitimité par une référence temporelle *précise* aux élections qui l'ont consacré maire.

g) Le maire proclame son engagement

Extrait n°227. *CM9 – A propos du projet de parking souterrain,*

tp304	CAS moi monsieur le Maire (.) simplement c'est le on avait un projet il est simplement (.) pour l'instant euh une partie qui est gelée [...] mais il reste
-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

³³¹ L'emploi du terme "faces" au pluriel renvoie à Brown & Levinson (1987). Dans leur théorie de la politesse, les deux auteurs désignent par "faces" les deux aspects de l'individu constamment en interaction : la face négative (le territoire privé d'un individu) et la face positive (face telle qu'elle est définie chez Goffman).

tp305	dans le schéma qu'on s'est fixé M je je vous préciserai que (.) il est exact que (.) on avait dit (.) ça a été dès le début lorsque le le : : le schéma a été choisi (.) que au fur et à mesure des améliorations qui seraient apportées ou des éléments nouveaux (.) on repasserait au vote du Conseil (.) c'est exactement ce que je fais aujourd'hui euh j'ai pour habitude de tenir (.) les paroles que j'annonce
tp306	CAS je vous en remercie

M affirme que la séance du Conseil municipal est un moment de concertation dans l'évolution des projets. Il relie ce postulat à sa mission de maire : "je suis le maire que j'ai dit que j'étais et je tiens mes engagements". Il s'agit-là d'un moment de *la procédure d'élections*.

Mais les événements montrent que le maire se partage entre deux statuts : un statut de position haute pour "mener" l'interaction, comme dans les extraits ci-dessus, et un statut plus neutre pour manier les thèmes : il est alors en *retrait* comme dans les extraits ci-dessous.

1.2.1.2 Le maire est en retrait

Le maire s'efface devant les responsables politiques et les experts ou informateurs en tous genres qui apportent l'information, autrement dit la matière conversationnelle et discursive qui peut lui faire défaut sur certains sujets. Si le maire impose et s'impose dans les aspects formels, il *délègue* et travaille en collaboration avec les membres de son équipe pour les tâches informationnelles.

Dans les deux extraits qui vont suivre, M se met en position basse. Son incertitude est marquée dans l'assertion modalisée "si mes souvenirs sont bons". Mais dans les deux cas, il se "récupère" pour conserver sa crédibilité.

Extrait n°228. CM9 – A propos de la révision du POS, M répond à une question de LA.

tp96	M la position (.) si mes souvenirs sont bons (.) de la Commission d'Urbanisme (.) était de dire que les problèmes de sécurité de la rue Thimonnier passeraient davantage peut-être par une mise en sens unique plutôt que par un élargissement de voirie qui augmente (.) instinctivement la vitesse des véhicules (.) voilà la position qu'a adoptée la (.) si mes souvenirs sont bons enfin je : : j'étais pas le seul en Commission heureusement [...]
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En tp96, M utilise le modalisateur "heureusement" qui témoigne de son rôle de *représentation* du fonctionnement d'équipe : il ne porte pas seul les étapes du processus décisionnel, même s'il en est le premier porte-parole.

Extrait n°229. CM7 – A propos d'un appel d'offre pour la réfection de cours de tennis, DES pose une question au rapporteur. M fait la conclusion suivante avant de lancer le vote

tp33	M monsieur DES est-ce-que ça vous convient (.) et si mes souvenirs sont bons (.) je crois que vous faites partie de la commission d'appel d'offres donc vous pourrez veiller au grain selon vos désirs (.) [...]
------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En tp33, même s'il utilise un verbe d'opinion témoignant d'une marge d'incertitude "je crois", M fait appel à un témoin pour *déplacer* les responsabilités et en réinjecter une partie chez le témoin, une façon de *confier* la réalisation du projet. Le maire signifie par là, en même temps, que même s'il ne sait pas tout, c'est toujours lui qui distribue les rôles, y

compris celui de devenir une source sûre d'information pour l'ensemble de la communauté politique.

1.2.2. Le pouvoir des responsables politiques

Extrait n°230. CM5 – A propos des modalités de versement des subventions à de grosses associations, CO pose une question à propos d'une association particulière à JOU (premier adjoint et rapporteur du thème). JOU répond brièvement. CO insiste et renouvelle sa question deux fois de suite en reformulant et argumentant de telle sorte que JOU accuse CO d'être en campagne électorale. Ce que CO dément fermement. M s'interpose mais les esprits s'échauffent et les échanges entre JOU et CO deviennent houleux.

tpp101	JOU	bien et ben alors si vous a[vez bien compris je pense qu'on peut en ter]miner
Ms	CO	[est-ce qu'il n'y a pas nécessité (inaudible)]
	JOU	là
tpp102	CO	non excusez-moi (.) mais est-ce qu'il n'y a pas nécessité (.) à envisa[ger] de
Ms	JOU	[non]
	CO	majorer [c'est] tout (.) je pose la question (.)
Ms	JOU	[non]
tp103	JOU	parce que tant que le budget n'est pas voté (.) non (.) et c'est toujours par rapport au budget de l'exercice précédent (=)
tpp104	CO	(=) oui mais c'est pas pour autant que je suis un idiot parce que je (in[audible] la question (.) (inaudible)
tpc105	JOU	[je vous ai rien dit (.) c'est vous qui en faite la déclaration c'est pas moi

Dans cet extrait, on remarque un seul tour de parole mono-locuteur en tp103, les autres tours sont pluri-locuteurs (tpp avec messages superposés ou tpc issus d'un chevauchement). L'impatience de JOU se devine quand il propose explicitement d'arrêter la discussion en tpp101. C'est une forme d'*affront*. CO proteste. JOU continue d'attaquer en refusant à nouveau catégoriquement la proposition de CO et en chevauchant ses paroles par des "non". JOU fournit une explication sur la temporalité budgétaire qui met fin à l'affrontement. L'*indignation* de CO en tpp104 s'explique car la scène conversationnelle le met dans une position extrêmement défavorable. Il se défend et cherche à contrôler l'impression négative qui le *discrédite* aux yeux de l'assemblée. En tpc105, JOU chevauche à nouveau les paroles de CO. Il est ouvertement sarcastique et retourne sur CO la responsabilité de ses propos : "c'est vous qui en faites la déclaration c'est pas moi". Les échanges se terminent par une prise de parole inaudible de CO d'une part parce qu'il parle hors micro, et d'autre part parce qu'il rit, une stratégie de *compensation* pour récupérer la face dans cet échange très dangereux sur le plan narcissique.

1.2.3. Le pouvoir des experts

Nous avons eu des exemples prénants de la parole des experts dans les Questions-Réponses. Je propose d'analyser maintenant plus en détails, d'abord un exposé³³² particulièrement représentatif du discours d'expert, ensuite des cas d'alliances de forces réalisées pour mener une expertise.

1.2.3.1 Un exposé caractéristique du discours d'expert

³³² Il s'agit d'un extrait simplifié, la totalité du discours est en annexe dans le corpus CM2.

Parmi les nombreux extraits enregistrés, celui-ci est retenu car il est à l'opposé des "exposés-lecture" produits par la plupart des rapporteurs ; ces derniers n'ont pas été analysés car ils relèvent davantage d'une étude de texte écrit (le rapport) plutôt que d'une étude du discours oral, comme c'est le cas ici de l'intervention monologique de JOU.

Extrait n°231. CM2 – Le premier adjoint expose les résultats du compte administratif.

tp68	M monsieur JOU vous continuez à avoir la parole pour nous parler du compte administratif
tp69	JOU oui (.) le compte administratif a cette particularité cette année (.) c'est qu'il est présenté dans la même forme euh prescrite par l'instruction provisoire M14(.) [...] vous avez pu lire (.) mon rapport qui donc (.) se rapporte à l'exécution de ce budget par le maire [...] je vous rappelle simplement que (.) le rapport que j'ai soumis à votre attention [...] d'une part l'exécution correcte du budget est conforme au vote exprimé par l'assemblée au cours des différentes séances de l'année dernière [...] dans le domaine de l'informatique [...] il n'y a pas eu exécution concernant la deuxième étape ce qui nous conduira donc à revenir devant l'assemblée (.) si nécessaire [...] je rappelle aussi que comme thème (.) abordé dans ce rapport que vous avez dû lire ou parcourir (.) dans ce rapport est exprimé bien sûr (.) la différence [...] vous avez pu constater que notamment les chapitres 11 c'est-à-dire les charges à caractère (.) général le chapitre 12 charges de personnel et le chapitre (.) 65 constituaient [...] vous avez pu remarquer que dans le document budgétaire lui-même (.) [...] donc là (.) vous avez un document qui est complet (.) vous avez pu constater aussi en annexe la : les nombreux renseignements que l'on a pu vous donner (.) à travers du reste qui ne sont pas du reste obligatoirement (.) à fournir mais que nous fournissons (.) toujours [...] on n'a pas constaté d'écart par rapport (.) au vote que vous avez exprimé (.) le vote a été sur un certain nombre d'articles je rappelle qu'en fonctionnement (.) ces articles vous les retrouvez (.) dans la balance qui est tirée page 8 du document [...] les recettes elles de leur côté (.) ont connu une évolution plus favorable puisqu'elles ont été (.) supérieures à 100 % elles atteignent (.) 104,32 % par rapport à la prévision (.) cela est dû principalement (.) au chapitre "impôts et taxes" [...] le détail vous en est donné dans mon rapport [...] je n'ai rien d'autres à ajouter vous avez un détail très complet dans les annexes [...] je suis moi ouvert à la discussion si vous aviez (.) des réactions après la lecture de ce rapport ou du document (.) prêt à y répondre
tp70	M je remercie monsieur JOU [...]

La présentation du sujet, son traitement et l'étude de son évolution permettent d'approcher le profil interactionnel et les tactiques langagières d'un expert, dont "la position haute" serait caractérisée par :

- une place spécifique dans le cadre participatif (locuteur sollicité) : le maire donne la parole à l'expert en tp68 et le remercie en tp70.

- un temps et un volume de parole conséquent : l'expert a un temps de parole important qui lui permet de délivrer des contenus parfois très volumineux.

- *un discours ininterrompu* : l'expert a la possibilité de parler sans être dérangé. Dans l'extrait choisi, JOU délivre son message en continu.
- *un circuit de parole attiré* : dans la suite des échanges (cf. annexe CM2), JOU conserve la parole pendant 3 tours de parole (tp71, tp75, tp77) pour trois exposés consécutifs.
- *l'initiative autorisée d'un thème* : JOU est détenteur d'une certaine supériorité interactionnelle dans la mesure où c'est lui qui ouvre et ferme l'information rendue publique sur un sujet.
- *un territoire conversationnel réservé* : le thème est favorable au rapporteur, ici au premier adjoint qui est sur son "terrain discursif". Ses interlocuteurs ont peu de chance d'être compétitifs sur le plan de la maîtrise du thème et risquent d'être dépassés par le discours-fleuve. Le vocabulaire spécialisé est très significatif du thème financier présenté par JOU. A côté des données chiffrées, quelques termes relevés dans l'idiolecte de JOU sont évocateurs du domaine financier sans dominante évaluative, tant au niveau des substantifs ("instruction", "budget", "exécution", "écart", "vote", "fonctionnement", "articles", "balance", "recettes", "évolution", "prévision", "impôts", "taxes") qu'au niveau des verbes ("prescrit", "soumis", "atteignent"). En revanche, les adjectifs ("correcte", "conforme", "complet", "favorable", "supérieure") et des adverbes tel que "obligatoirement" sont des marqueurs axiologiques.
- *une activité discursive spécifique* autour de l'exposition-explication qui peut se transformer en justification-négociation selon l'évolution du thème dans les Questions-Réponses. L'exposition-explication est annoncée par des marqueurs du type : "vous avez pu lire", "je vous rappelle", "vous avez pu constater", "vous avez pu remarquer", "le détail vous est donné dans mon rapport".
- *un objectif de mise en complémentarité des lieux discursifs* lié au phénomène d'intertextualité. Dans l'intervention de JOU, les renvois sont multiples et partagés entre *des lieux textuels relevant de l'oral protocolaire* (par exemple le vote exprimé en assemblée), *des lieux réglementaires* (comme l'Instruction provisoire M14), et *des lieux textuels relevant de l'écrit procédural*.

1.2.3.2 Des alliances de forces pour mener une expertise

Extrait n°232. CM10 – BRU fait son rapport sur une convention financière entre deux communes limitrophes pour mettre en place un carrefour giratoire.

tp98	CO	juste un petit point de détail entre l'article 2 et l'article 3 (.) la ville de Tassin la Demi-Lune prend à sa charge (.) et puis après article 3 la ville de Charbonnières participe à 50 % (.) je pense que la rédaction "prend à sa charge" aurait peut-être pris une autre valeur en utilisant d'autres termes
tpp99	BRU	[ben]c'est-à-dire que c'est c'est reversé à la fin
Ms	JOU	[non]
tpp100	CO	nan mais j'ai bien compris mais [ce que je veux dire c'est que](.) elle dit elle
	JOU	nan nan [c'est une charge budgétaire]
	CO	prend à sa charge ça veut dire qu'elle qu'elle le le règle
tp101	JOU	[oui
tpc102	BRU	[oui elle règle d'abord (.) avant le remboursement
Ins	CO	ben justement
tp103	CO	prend à sa charge le règlement premier de
tp104	JOU	nan nan
tpp105	BRU	[si
tp106	JOU	[c'est le terme prend à sa charge c'est une chronologie budgétaire
Fd	BRU	[c'est une
tp107	BRU	c'est c'est une chronologie oui en fait (.) des des événements
tp108	CO	je ne suis pas un juriste ni un (inaudible)
tp109	M	monsieur CO tout le monde ne peut pas avoir toutes les qualités (.)
		d'autres questions [...]

La répartition des tâches discursives apparaît clairement : BRU garde sa légitimité de rapporteur et répond en premier à la question du locuteur solliciteur ; JOU s'appuie sur sa légitimité de responsable du budget pour exprimer sans retard et fermement sa position, avec l'explication procédurale qu'elle implique. La négociation sur les signes est remportée par l'alliance entre les experts "rapporteur-responsable du budget". Le maire se contente de rajouter un commentaire mi-bienveillant, mi-narquois, laissant CO dans une position très ambiguë sur le plan des faces.

Le constat d'asymétrie entre les comportements des différents partenaires de l'interaction ne doit pas conduire à sous-estimer la part du "plus faible", car *tout* rapport de places relève de la *complémentarité* et les « effets de la domination sont rarement à sens unique » (Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 120). C'est pourquoi nous allons observer de plus près, également les stratégies des dominés.

1.3 Les stratégies des dominés

Les dominés (simples conseillers de l'opposition ou de la majorité) ne sont pas pour autant passifs même s'ils ont des marges d'action restreintes. Ils ont deux stratégies extrêmes possibles à leur disposition : résister activement aux dominants en mobilisant toutes leurs ressources et en prenant notamment leur place au moment des Questions-Réponses ; ou bien admettre leur position basse. L'analyse des corpus révèle le fait suivant, tout à fait prévisible : c'est l'opposition essentiellement qui est à l'origine des jeux de place et qui consacre finalement la majorité dans son rôle dominant.

1.3.1. La résistance des dominés de l'opposition

Au moment des Questions-Réponses, les rapports de force se rejouent. Par une attaque, une requête ou une question, un élu peut prendre le pouvoir, et notamment un élu de l'opposition. En fonction du cadrage de sa problématisation, il domine et menace celui qui la reçoit. Si la valeur de ces prises de parole est très variable, l'objectif semble être néanmoins une prise d'ascendance, même si cette prise de pouvoir est très éphémère et diffère selon le type de problématisation : en effet, selon les cas de figure, l'attaque peut mettre l'attaquant en position de force provisoire, ou bien au contraire confirmer le requêteur dans sa position d'infériorité, puisqu'en lui répondant, le requêté (éventuellement attaqué) use de son droit de réponse et peut reprendre son terrain. En résumé, comme le souligne C. Kerbrat-Orecchioni à propos des questions :

La valeur taxémique de la question est donc extrêmement variable, selon le type de question et de cadrage institutionnel (1991 : 29).

Examinons quelques cadrages de requêtes, de questions ou même d'assertions qui mettent le receveur en position inconfortable.

1.3.1.1 La leçon de vocabulaire

Extrait n°233. *CM3 – Au cours de la séquence d'approbation des compte-rendus*

tp75	M [...] en ce qui concerne la séance du 21 mai (.) y-a-t-il des observations ↑
tp76	LNI c'est le compte-rendu
tp77	M comment ↑
tp78	LNI c'est le compte-rendu
tp79	M (.) si vous préférez oui j'ai il faut que je me : que je fasse des efforts de syntaxe
tp80	LNI y'a deux mots alors
tp81	M y-a-t-il pour la séance du 21 mai des observations [...]

Ici, on assiste à une négociation sur les signes ; il s'agit en effet d'une "mini-bagarre" pour le mot juste : "compte-rendu". Imposer un mot étant une forme de victoire, le Locuteur Non Identifié³³³ insiste pour parvenir à ses fins. M accepte soi-disant la leçon et adresse un *mea culpa*, mais cette apparente bienveillance ne change absolument pas sa formulation en tp81, laissant LNI bredouille avec son exigence.

1.3.1.2 "Mettre des bâtons dans les roues"

Extrait n°234. *CM10 – A propos des subventions accordées aux grosses associations,*

tp117	LA oui je ferai remarquer à monsieur le Rapporteur que deux subventions n'ont pas été examinées en Commission des Finances [...]
tp118	JOU oui c'était une omission au moment de l'établissement du rapport à la Commission des Finances (.) l'assemblée est souveraine qu'on l'ait votée
tp119	LA je ne sais pas enfin le le budget prévoit il dit qu'elle a été votée à l'unanimité (.) ce n'est pas tout à fait exact
tp120	M nous retirons nous retirerons de : : du bu/ de : du compte rendu de la commission des Finances on ajoutera "sauf les deux (.) les deux euh su/ les deux propositions de subventions qui n'avaient pas été vues en Commission des Finances" (.) comme ça vous serez satisfait (.)
	JOU c'est bien

³³³ L'écoute de la bande audio m'a permis de présumer qu'il s'agit d'un élu de l'opposition (mais sans en être complètement certaine).

tp120	JOU alors si elles sont retirées si c'est un amendement de retrait (.) ça ne repassera qu'au mois de septembre ↑
tp121	M je pense qu'on peut le Conseil Municipal peut les examiner sans passage en Commission des Finances pour éviter quand même de bloquer ces deux associations (.) si vous n'y voyez pas d'inconvénient ↑
tp122	LA tout à fait d'accord

LA compare la délibération proposée avec les subventions effectivement votées en commission. Il y a *un écart* entre les deux types de données. La majorité est dans l'embarras. Le rapporteur JOU s'empresse de justifier le vote et le maire propose dans la foulée une correction du rapport. Mais JOU n'en reste pas là et cherche à se venger de l'attaque de LA. La procédure et le règlement sont ses meilleurs alliés. Il va tout faire pour que LA pèse le poids de ses mots et de ses actes. En effet, la vigilance exacerbée de LA peut porter préjudice aux deux associations concernées par ladite subvention non votée en bonne et due forme par la commission puisque, selon les termes du texte réglementaire : "si on applique la procédure, on bloque les budgets jusqu'à la prochaine commission". Pour résoudre le problème, le maire joue son rôle de *médiateur* en interrogeant sur le champ l'opposition et l'assemblée sur ce problème. LA se fait un plaisir de donner son accord en tp122.

1.3.1.3 Tourner une décision en dérision

Extrait n°235. *CM 9 – Dans un long rapport mené par REB sur le POS,*

tp118	CO euh je j'ai plaisir à noter que l'évolution des idées dans la majorité municipale va dans le sens que nous souhaitons depuis longtemps de parler de Méginand donc nous ne pouvons qu'acquiescer cette affaire (rire) avec plaisir
tp119	M si monsieur CO vous voulez que nous portions en paternité un certain nombre d'actions (.) je crois que nous sommes ici 33 élus et c'est 33 élus qui ont assuré un certain nombre de paternités sur (.) des actions je crois que (.) les commissions ont pris en compte toutes les propositions qui pouvaient être faites (.) y compris si elles sont faites par monsieur CO (.) y compris si elles sont faites par quelqu'un d'autre et on prend même en compte lorsque ce sont des propositions qui sont faites par un membre de la majorité (.) pourquoi pas d'une minorité ↑

Le ton volontairement optimiste de CO, marqué dans le vocabulaire positif employé ("j'ai le plaisir", "l'évolution des idées") et dans la teneur de ses propos ("va dans le sens que nous souhaitons") est inhabituel de la part de l'opposition. Le rire final ne vient que confirmer le ton narquois et ironique qui fait immédiatement réagir M. Ce dernier rejette le clivage majorité/opposition entretenu par CO et valorise le rôle des commissions permanentes comme lieu de concertation et d'explication entre les deux camps, entre les diverses équipes politiques, et entre les élus pris individuellement.

1.3.1.4 L'offensive

Extrait n°236. *CM9 – Dans un très long rapport sur le POS, REB est rapporteur. LA soulève un problème de trottoir dans la rue Thimonnier. REB apporte une première réponse et AND demande à prendre la parole sur le sujet.*

tp102	AND [...] c'est de la rue Thimonnier dont je parle (.) c'est que récemment (.) nous
-------	-------------------------------------------------------------------------------------

		avons eu des comptages (.) car j'avais demandé souvent des comptages pour la rue Thimonnier (.) à en croire certains il passait aux alentours de 5 000 ou 6 000 véhicules / jour (.) or nous avons les comptages (.) [...] ce qui veut dire par là que (.) la rue Thimonnier est quand même (.) enfin disons a une circulation on peut dire [allégée
tpc103	LA	[le problème n'est pas sur le nombre de voitures monsieur AND (.) le problème est qu'il n'y a pas de trottoirs et qu'il y a des moments (.) il faut descendre dans la rue (.) qu'il y ait 1 000 voitures ou 5 000 (.) le problème est le même (.) il faut [mar/ marcher dans la rue et c'est
tpc104	AND	[je vous ai pas coupé je ne vous ai
	LA	tout
	AND	pas coupé
tp105	M	laissons monsieur AND s'exprimer monsieur LA (.) je vous redonnerai la parole sans problème après
Sco	REB	lorsqu'il y a
tp106	LA	mais je sais bien
tp107	AND	lorsqu'il y aura bien entendu la déviation de l'Ouest de Tassin (.) c'est-à-dire du giratoire de la Nationale 7 au giratoire [...] d'autre part vous avez aussi concernant les transports en [...] qui passe donc rue Thimonnier
Fd	M	mer/
tp108	M	merci monsieur AND (.) d'autres questions ↑ monsieur LA je vous avais dit [que je vous redonnerai la parole]
tpc109	LA	[si vous permettez (.) rue Hesplette] (.) il y a les trottoirs (.) rue Thimonnier j'y passe tous les jours (.) et tous les jours je suis obligé de descendre dans la rue parce que y'a pas de trottoir (.) c'est tout (.) le le qu'il y ait 1000 ou 5000 voitures ça ne change rien au problème (.) absolument rien
tp110	M	le : : la Communauté Urbaine a nous a informé (.) qu'elle examinerait (.) le problème d'une manière efficace lorsque [...] d'autres questions ↑
Br		conversations parallèles 4 secondes
tp111		monsieur GAR (.) [...]

En tpc104, M réagit immédiatement à la plainte de AND par une stratégie *protectrice*. AND en profite pour conserver la parole autant qu'il en a besoin puisqu'il a l'aval du maire. Il expose des faits dont la pertinence est contestable en regard de la requête formulée par LA en tpc103 et résumée en tp109. LA a une deuxième chance en tp109. M conclut en tp110 sur l'intervention d'un partenaire extérieur pour résoudre ce problème de trottoir. On peut supposer que l'assemblée est sensible au problème soulevé puisque le cours des échanges reprendra seulement en tp111 après 4 secondes de conversations parallèles.

1.3.1.5 Le coup de force

Extrait n°237. CM10 – A propos du projet de parking souterrain, les demandes de prise de parole sont difficiles à canaliser. LA intervient une première fois en tp253 pour dire que le projet présenté dans la délibération est différent du projet élaboré en concertation avec les différentes oppositions politiques, avec les habitants de la commune, les commerçants, etc. LA intervient une deuxième fois en tp282 dans le même état d'esprit avec une question très précise sur la différence de coût entre le premier projet comprenant le parking souterrain et le nouveau projet présenté ce soir-là sans parking souterrain.

tp282	LA	oui on nous dit que c'est cher euh que ça va coûter (.) alors est-ce qu'on peut oui ou non (.) savoir combien coûterait (.) le parking tel qu'il était prévu (.) et combien coûterait le parking quel serait le surcoût (.) si (.) dans dix ans comme monsieur AND le pense (.) on le fera (.) deux éléments qu'il serait intéressant de connaître de connaître rapidement avant de voter (.)
tp283	AND	ben écoutez je crois //
tp284	LA	// parce que moi je n'y crois pas (.) l'affaire quand la rue sera couverte on le

		fera pas (.) se promener à travers les voitures on pourra pas parce il y aura toujours les voitures qui viendront se garer (.) ça je le sais hein
tp285	AND	mais comment ils ont fait à Lyon ↑ (..) comment ont-ils fait à Lyon alors écoutez avec plusieurs étages sous terre (.)
tp286	LA	place Bellecour (inaudible)
tp287	AND	y a pas que place Bellecour (.) ben écoutez c'est réalisable après coup ne me dites pas que c'est c'est pas possible (.) enfin on fait des choses (.) sensationnelles maintenant (.) bon (.) moi je je je peux vous assurer que en en ce qui //
tp288	LA	//qu'est-ce qui est sensationnel ↑
tpp289	AND	on fait des choses sensationnelles à l'heure actuelle [puis que vous avez] ben
Ms	LA	[quelles choses ↑]
tp290	AND	vous avez un parking enfin disons//
tp291	LA	//quelles choses ↑
tp292	AND	prenez les Célestins en-dessous vous avez combien ↑ cinq cinq ou six étages on dessous vous avez //
tp293	LA	// on va pas se promener à pied sur le sur le parking des Célestins
tp294	AND	je ne parle pas de se promener (.) je parle d'emplacements de stationnement (.) donc c'est réalisable même c'est réalisable même une fois réalisé enfin disons en surface le le boulevard (.) ne me dites pas que c'est pas possible
tp295	LNI	non mais il suffit de modifier le texte c'est tout
tp296	AND	alors ↑
tpp297	LA	[je vous dis simplement que quand on laissera les voitures se garer il y en
Ms	LNI	[il suffit de modifier le texte
	LA	aura de partout c'est tout [...]

En tp283, AND fait une tentative pour répondre à LA mais ce dernier vise la position haute par sa virulence : interruptions, chevauchements de parole, questions en séries. LA parle "haut et fort". En tp284, il interrompt AND vivement en se positionnant fermement ("je n'y crois pas", "on le fera pas", "on pourra pas", "ça je le sais"). En tp285, AND part dans une comparaison avec les parking de la ville de Lyon, ce qui entraîne une nouvelle interruption de la part de LA qui va mitrailler AND de questions en tp288, tpp289 et tp291. La tension augmente jusqu'au tp293 et retombe en tp297 puisque LA capitule : ("je vous dis simplement que").

Les stratégies de résistance sont extrêmement variées. Nous n'avons ici qu'un aperçu très restreint de toutes les tactiques employées dont je compléterai cependant plus loin la description en observant les relations sous l'angle des conflits.

1.3.2. Les précautions oratoires des dominés

De façon très récurrente, les formules de minimisation apparaissent essentiellement au moment de la demande de prise de parole.

Extrait n°238. CM2 – A propos d'un marché d'appel d'offres pour un gymnase, CO pose une question.

tp125	CO	juste savoir l'ordre de grandeur euh à 20 % près ↑
-------	----	----------------------------------------------------

Extrait n°239. CM 6 – A propos de la présentation du budget,

tp132	CHE	une petite question (.) qui peut paraître désuète après le brillant exposé de monsieur JOU (.) que je remercie et que je félicite et que je partage euh où sur quel poste trouve-t-on (.) le SIL le budget du SIL ↑ je je l'ai pas retrouvé ça doit être (inaudible)
-------	-----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Extrait n°240. CM9 – A propos de la révision du Plan d'Occupation des Sols,

tpc109	LA [si vous permettez (.) rue Hesplette (.) il y a les trottoirs (.) rue Thimonnier j'y passe tous les jours (.) et [...]
--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Extrait n°241. CM10 – A propos d'une convention à signer avec une commune voisine,

tp98	CO juste un petit point de détail entre l'article 2 et l'article 3 (.) la ville de Tassin la Demi-Lune prend à sa charge (.) [...]
------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les "simples" conseillers de la majorité demandent également à prendre la parole de cette façon :

Extrait n°242. CM9 – A propos d'un rapport sur les activités du Syndicat Intercommunal,

tppl80	BERG juste une petite [question (.) si les] (.) communes qui ont [...]
Ms	M [monsieur BERG]

Concluons donc sur la relation verticale :

(1) le système des places³³⁴ perceptible dans le discours est donc lié aux pôles du pouvoir légitimés par la représentativité, la maîtrise des thèmes et la distribution de parole. Comme le soulignent P. Drew et J. Heritage à propos des interactions institutionnelles :

In many forms of institutional discourse, by contrast, there is a direct relationship between status and role, on the one hand, and discursive rights and obligations, on the other (1992 : 49).

(2) la "chimie taxémique " évoquée par C. Kerbrat-Orecchioni (1992 : 100) est subtile. Le maire est en position haute dans la mesure où il dirige et contrôle la réunion en prenant un grand nombre d'*initiatives*. Mais il laisse le soin aux rapporteurs de fournir la matière informationnelle qu'il met en valeur et complète si besoin est. L'approche taxémique montre d'une part que les rapports de force prennent forme dans la structuration des échanges, d'autre part que la maîtrise de l'interaction se joue sur deux axes : l'axe de *la forme et de la structuration* et l'axe *des contenus*. Le maire l'emporte incontestablement sur le plan de la forme et de la macro-structuration de l'interaction. Mais certains experts, comme le premier adjoint, l'emportent quantitativement sur le plan des volumes de parole et des contenus discursifs. Le rapporteur d'un thème étant celui qui parle le plus, il est forcément celui qui peut davantage faire valoir son point de vue et par conséquent sa position "de force".

La notion de hiérarchie est associée à une séparation entre d'une part l'autorité et le pouvoir des supérieurs, d'autre part la soumission et l'obéissance des subordonnés. Or le jeu symbolique s'organise autour d'un principe modérateur d'équilibre que D. Picard (1995 : 42) désigne par "*le juste milieu*". Ce principe d'équilibre géré dans un réseau très étroit de devoirs et d'attentes, est rendu perceptible également sur l'axe des

³³⁴ La notion de place est donc envisagée ici dans la perspective restreinte d'une relation de type hiérarchique (Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 71) ; pour une conception extensive, voir Flahaut (1978) et Vion (1995).

distances, autrement dit sur le plan de la relation horizontale, où co-existent des marqueurs de distance (situation publique), mais aussi de nombreux marqueurs de proximité, au service de la construction d'une image communautaire nécessaire politiquement.

2 La relation horizontale

2.1 Des marqueurs de distance externes

Au Conseil municipal, la distance, au sens éthologique de E. Hall (1971), est de nature sociale et publique, par opposition à une distance intime ou personnelle. Tout d'abord, les postures et les attitudes des élus trahissent une recherche de maintien corporel. Sur le plan verbal, les signes d'adresse précédemment évoqués (le "vous" de politesse, l'appellatif "monsieur", le titre de maire) affichent la distance réciproque adéquate dans une telle situation. Ils expriment la considération et le respect d'une relation formelle. Le système des tours de parole procédural est également une façon de maintenir cette distance relationnelle à un niveau adéquat (Cosnier & Brossard, 1984 : 25). Enfin, les thèmes abordés sont des sujets sur le monde, objectifs, généraux et impersonnels.

Si l'ensemble des facteurs externes oriente vers la distance, de façon quasiment paradoxale, l'organisation endogène de l'interaction témoigne de conduites interactionnelles de rapprochement.

2.2 Des mécanismes de rapprochement internes

2.2.1. Les conduites d'uniformité de l'assemblée

Si j'ai montré dans l'analyse fonctionnelle que la délibération correspond à "*faire quelque chose*" (gérer la parole, transmettre de l'information, contrôler la parole et l'action), c'est aussi "*faire quelque chose ensemble*"³³⁵. L'interaction de réunion réactive donc l'instinct grégaire. Le système "réunion" génère des mécanismes pour faire fonctionner le rassemblement. Par conséquent, malgré le contexte d'interaction politique qui sous-entend des divergences d'opinion, la proximité se traduit par des conduites d'uniformité du grand groupe dans le sens où le caractère collectif de l'assemblée lui confère des compétences langagières spécifiques³³⁶ ; nous avons affaire à une expression collective telle que M. Lacoste la décrit à propos des interactions de travail :

A certains moments, le groupe entier réagit par des exclamations, des plaisanteries, des rires qui fusent selon un ordre qui semble plus choral que conversationnel (1989 : 214).

³³⁵ La définition lexicographique du terme "réunion" au chap.1.1.1. met en exergue la notion de mouvement d'ensemble.

³³⁶ Les idées d'Aristote sur la souveraineté et la compétence du peuple sont développées par Romilly (1975 : 115) qui parle de cette force du collectif comme d'un mélange de discernement, d'expérience et de sensibilité apporté par chaque citoyen.

Les marques expressives collectives sont plus ou moins ordonnées séquentiellement, ce qui explique les problèmes d'adresse car il s'agit de phénomènes *diffus*. On peut d'ailleurs parler de phénomènes non discrets par opposition aux unités linguistiques discrètes. Le terme de chœur, emprunté au théâtre grec, est défini plus précisément par M. Lacoste comme

un processus d'accompagnement, à la fois affectif et cognitif, souvent méta-communicationnel, qui accomplit une régulation de la communication (*ibid.* : 223).

2.2.1.1 Les réactions en chœur

Les chœurs sont souvent des énoncés exclamationnels. Ils correspondent à une forme d'exutoire qui extériorise aussi bien un jugement, de l'insécurité affective, de la protestation, des plaintes, de l'euphorie etc. A propos des interactions pluri-locuteurs [*multi-party interactions*], E. Schegloff souligne d'une part la structure non-séquentielle des réactions de groupe, d'autre part leur visée consensuelle :

Such activities in multi-person settings are regularly produced "chorally" and not serially ; and the choral production is done and heard as consensual, not agonistic (1995 : 36).

Extrait n°243. CM10 – A propos du dossier de restructuration du centre, AND présente l'état du projet modifié dans la délibération, puisque le parking souterrain prévu est supprimé. L'assemblée réagit et notamment GR en tp221 qui fait la lecture d'un document personnel dans lequel il dénonce la suppression du parking. Il argumente sur le fait qu'il ne s'agit plus du même projet. Il demande au maire de reporter le vote pour reprendre l'étude du parking souterrain. Le maire redonne la parole au rapporteur.

tp224	AND	écoutez il n'y a absolument pas de nouveau projet c'est toujours le même projet (.)
tp225	As+ LNI	ah si (l'opposition et toute la salle réagit)
tp226	AND	ah non non non pas du tout y'a simplement y'a simplement enfin disons (.) un parking souterrain qui était envisagé sous le mail qui n'est pas réalisable (.) je dis bien il n'y a pas d'investisseurs (.) [...]
tp227	CO	sans compte-rendu (rire dans la salle)
tp228	AND	sans compte-rendu c'est bien ça merci (.) et à la suite de ça donc (.) je pense que les marchands non //
tp229	M	//je voudrais répondre sur le "sans compte rendu" (.) monsieur CO en effet il n'a été pris aucune note de cette réunion c'était une réunion (.) [...]c'est une réunion d'informations avec la population (.) je ne vois pas la nécessité de faire un compte rendu encore en plus
tpp230	AND	et d'autre part c'était une séance de travail car il fallait savoir si les non-sédentaires (.) et les sédentaires allaient s'accorder pour justement ce projet [...] ils ont été d'accord [...]alors je reviens justement à mes à mon stationnement [...]il y avait un projet (.) un deuxième projet qui bien entendu (.) apparemment comme ça mettait des petits emplacements par-ci par-là etc mais c'était le projet le plus destructeur (.) alors il est un fait certain que la population n'en a pas voulu (.) ils ont pris le projet le moins destructeur (.) voilà le fond du problème (.) il est bien ça ↑ avec bien [entendu
	AS	[réactions en chœur]
tp231	AND	non mais c'est pas ça parce que vous m'avez parlé du mail (.) le mail il y a quand même 100 emplacements de stationnement [...]

A deux reprises, en tp225 et tp230, l'assemblée se positionne par un mouvement de chœur qui signale son désaccord. Les réactions de AND rendent compte de l'insatisfaction du groupe, AND jouant le rôle du "coryphée" : tel le chœur dans la tragédie grecque, il porte la parole pour tous, et résume la pensée de tous.

2.2.1.2 Le rire collectif

Le rire est un cas d'expression collective chorale déjà repéré dans l'extrait précédent : le corpus CM2 sur le thème des ratites a particulièrement soulevé l'euphorie dans la salle. Les rires fusaient dans l'assemblée. Dans le CM9, la même ambiance s'est répandue dans le groupe à propos de la refonte des horaires des taxis : les problèmes complexes d'horaires et d'horodateurs déclenchant l'hilarité générale. Quant au CM3, c'est un effet de style du rapporteur qui détend l'atmosphère.

Extrait n°244. CM3 – A propos d'une charte pour une politique de santé et de sécurité, PAL lit le texte de la charte et conclut par une phrase d'auteur.

tp231	PAL et en conclusion une phrase de de Pierre Caloni " <i>La prévention, c'est une tentative de suppression de la souffrance physique et morale, un essai de préservation de la vie et des valeurs humaines ; quand on prépare ou qu'on accomplit l'acte de sécurité, on ne peut le faire complètement qu'avec une sympathie rayonnante, une chaleur humaine que rien ne décourage ni n'éteint.</i> " Pierre CALONI.
tp232	M monsieur PAL je vous remercie (.) puis-je vous demander un commentaire supplémentaire sur qui est monsieur CALONI ↑
tp233	PAL c'est pour moi un illustre inconnu (Rire général)
tpp234	LNI il y a un centre de formation à la sécurité [qui porte son nom je peux pas] PAL [c'est ça oui i porte son nom] LNI vous en dire plus
tp235	PAL c'est quelqu'un qui a travaillé sur la sécurité mais enfin
tp236	M bien (.) je vois monsieur PAL que vous avez des bonnes lectures (.) des questions (.) au rapporteur ↑

PAL est satisfait de terminer son exposé par une citation mais il prend un risque non calculé. En effet, la question culturelle de M le met en difficulté. Le rire de l'assemblée est polysémique et conduit à deux lectures opposées : dans un sens, il exprime *la compassion* à l'égard du "pauvre" rapporteur talonné par le maître des lieux, mais d'autre part il attire l'attention sur *la légèreté* de la réponse de PAL. Le rapporteur est tiré d'affaire par un Locuteur Non Identifié qui répond en partie à la demande d'information de M. Le rééquilibrage des faces s'opère d'une part par la confirmation de PAL qui joue l'alliance avec LNI, d'autre part par la boutade semi-complimenteuse de M en tp236 ("vous avez des bonnes lectures") qui minimise la lacune de PAL.

2.2.1.3 Des réponses collectives en insert

Extrait n°245. CM9 – A propos du tableau des effectifs dans la fonction publique territoriale,

tp130	PAL Au regard des besoins du service et de sa réorganisation (.) je parle de la FILIÈRE TECHNIQUE , il serait souhaitable de créer un poste d'Agent de Maîtrise (.) ce qui correspond à la page (.) 5 du document sur le tableau des
Ins	As 5

PAL effectifs (.) si vous êtes d'accord pour signer ce poste [...]

L'assemblée produit un insert. En effet, au moment où PAL fait une micro-pause, plusieurs élus produisent à l'unisson l'information *adéquate*.

2.2.2. Les stratégies de solidarité intra-équipes

Dans une étude ethnologique menée par D. Guigo et citée par C. Kerbrat-Orecchioni (1992 : 58) à propos des relations en entreprise, la relation horizontale apparaît liée à la répartition des tâches. Au Conseil municipal, la répartition des tâches de l'équipe de la majorité favorise le rapprochement et génère une solidarité intra-équipe visible dans le discours des locuteurs. Elle se traduit soit par une co-gestion *structurelle* des échanges soit par *différentes* formes de relais pour répondre aux questions et apporter le maximum d'informations sur les sujets traités.

2.2.2.1 La co-gestion structurelle des échanges par la majorité

Les couples "Maire-rapporteur", "Maire-informateur", "Maire-responsable politique" co-construisent les échanges dans leur articulation interne.

Extrait n°246. CM9 – Dans les échanges sur la révision du Plan d'Occupation des Sols, REB est le rapporteur.

tp85	M	et en Commission d'Urbanisme (.) on avait l'impression que le plan pouvait prêter à confusion (.) de manière à ce qu'il ne prête pas à confusion il était
Reg	REB	voilà c'est ça
	M	plus simple de... d'apporter le plus d'informations
Reg	REB	oui
tpp86	REB	bon est-ce qu'il y a des questions alors cette modification et cette demande a fait l'objet de:: d'un avis et d'un (.) accord à l'unanimité de la Commission (.) d'urbanisme
Ins	M	d'urbanisme
		[...]
tp115	M	d'autres questions sur les voiries ↑ pas d'autres questions monsieur REB je vous laisse continuer
		[...]
tp126	REB	je voudrais simplement monsieur le maire si vous le permettez je voudrais demander à puisque nous avons monsieur NAU Secrétaire Général (.) de transmettre au Service Urbanisme mes remerciements aussi pour tout le travail qui a été effectué
tp127	M	je m'associe à vos remerciements

La collaboration étroite entre M et REB est inscrite structurellement dans différents marqueurs : les régulateurs de REB, l'insert de M qui produit en tpp86 un soufflage de coopération ("d'urbanisme"), les actes de langage (passage de parole de M à REB en tp115 ; demande de permission symbolique de REB à M en tp126 ; association de M à REB pour l'acte de remerciement en tp127).

Extrait n°247. CMI – A propos des projets de restructuration du centre ville, AND est le rapporteur.

tpp75	AND	[...] je commence par le commerce sur le projet C celui qui a été éliminé d'emblée (.) sans objet thème non traité (.) je vais être dur mais c'est pas moi (.) ce sont les membres de la justement du groupe de de travail du groupe tech[nique]
-------	-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

tpc76	M	[vous ne vous permettriez pas (=)
tp77	AND	(=) pas du tout en ce qui concerne l'habitat pour le projet C volume non défini (.) quel accompagnement commercial ↑ point d'interrogation [...] ensuite toujours le projet B mise en oeuvre opérationnelle difficile (.) problème de maîtrise foncière (.) découpage de l'ilôt disproportionné (.) petit ilôt très urbain grand ilôt confidentiel ensuite prolongement de la rue de Verdun risque de devenir une voie de passage important (.) aucun
Rég	M	oui
tp78	M	est-ce que vous avez d'autres observations à faire monsieur AND avant qu'on passe aux questions réponses ↑ ou le ferez-vous dans le cadre des questions réponses ↑ des questions des observations ↑ à monsieur AND (3 sec.) monsieur CO
tp79	CO	en ce qui nous concerne nous avons déjà émis nos observations (.) dans le cahier (.) [...]
tp80	M	alors je:: je redonne la parole à monsieur AND [...]
tp81	AND	oui [...]

Dans cet extrait, AND et M coopèrent activement à la structuration des échanges : en tpc76, le chevauchement partiel de M et le commentaire complice vont dans le sens du rapprochement, de même que le régulateur d'accord de M en tp78. La répétition de l'adressage "monsieur AND" accentue également la place du rapporteur, ainsi que le passage de parole explicite à AND qui poursuit son exposé.

Extrait n°248. CM4 – A propos de la cession d'une propriété communale,

tp102	M	merci monsieur JOU des questions au rapporteur ↑ monsieur CO
tp103	CO	les services communaux qui sont dans ces locaux (.) [...]
tp104	JOU	c'est ce justement dont il faut discuter (.) savoir au moins [...]
tp105	M	je voudrais rajouter à monsieur CO que de cette Maison de [...]

Dans les notes ethnographiques, il est précisé que le maire prend sa respiration en tp104 pour prendre la parole³³⁷, mais JOU est plus rapide. JOU démarre le premier et prend le tour. C'est un signe de collaboration très étroite dans la mesure où M respecte la rapidité de sa prise de tour. Il diffère la sienne qui apportera des informations complémentaires dans le tour suivant (en tp105), sans chevaucher les paroles de JOU.

2.2.2.2 Les relais intra-équipes

Pour prévenir ou lutter contre les menaces de faces, des alliances ont lieu de part et d'autre dans les équipes.

a) Pour la majorité

Extrait n°249. CM8 – A propos du logement des jeunes en difficulté, ARB est rapporteur.

tp72	M	des questions (.) à madame ARB au rapporteur ↑ (..) monsieur CO
tp73	CO	ça représente quelle évolution par rapport (.) à l'ancien financement (.) si on avait (.) toujours la COURLY avec nous ↑ (inaudible) (=)
tp74	M	(=) il y avait la Caisse des Dépôts il y avait la Communauté Urbaine y'avait euh
tp75	ARB	c'était dans la charte sur la ville euh je en chiffres je ne saurai pas vous dire Sil (2 secondes : moment de "flottement")

³³⁷ Le micro individuel du maire enregistre très nettement ce genre de réactions.

tp76	M	je (.) je crois que c'était à [peu près la] moitié (.) il me semble que (.) la la : :
Ins	JOU	[la moitié]
	M	le (.) bipartisme était (.) moitié commune moitié (.) les autres organismes (.) si mes souvenirs sont bons (.) d'autres questions ↑ pas d'autres questions ↑
Rég	JOU	c'est ça
	M	qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie

M devance ARB pour répondre à la question de CO, ce qui peut mettre le rapporteur ARB en position d'infériorité. Mais ARB passe aux aveux ("je ne saurai vous dire"). Sentant le danger potentiel, M s'empresse de reprendre les rênes mais il le fait de façon peu assurée : silence de deux secondes, puis répétitions, puis hésitations et modalisation par le doute ("je crois", "il me semble", "si mes souvenirs sont bons", "à peu près"). Le premier adjoint arrive à la rescousse pour souffler le chiffre au maire qui conclut les échanges sans attendre.

Extrait n°250. CM4 – A propos de taxes et produits irrécouvrables, le rapporteur fait état de créances non honorées : par deux sociétés qui ont déposé le bilan, et par les gens du voyage qui n'ont pas réglé des consommations d'eau. AND intervient en faveur de ces derniers pour expliquer qu'ils fonctionnent avec des installations précaires, et notamment qu'ils doivent utiliser une pompe générale qui alimente en même temps un chantier voisin, la consommation étant à répartir entre les nomades et les professionnels du bâtiment.

tp98	M	je remercie monsieur [...] qui souhaite intervenir dans le débat ↑ qui a des questions à poser ↑ monsieur AND
tp99	AND	oui moi je je voulais enfin disons intervenir sur les gens du voyage [...] voilà ce que je voulais dire simplement
tp100	M	merci monsieur AND pour ce complément d'informations (.) [...]

Le maire exprime sa reconnaissance à AND qui apporte spontanément des éléments pertinents sur le sujet débattu.

Extrait n°251. CM10 – A propos du projet de parking souterrain,

tp263	BER	c'est la phrase "la demande actuelle" moi qui me choque parce que c'est une question de finances (.) alors autant le dire clairement (.) actuellement il ne
	M	oui
	BER	correspond pas
tp264	M	c'est un problème économique (.) c'est vrai
tp265	BER	c'est un problème économique (.) c'est pas une demande (.) c'est un problème économique
tp266	LNI	c'est pas une demande

Le relais entre les différents locuteurs passent par le phénomène d'écho. BER reprend très exactement une expression de M, et LNI à l'identique une expression de BER. C'est une forme de collaboration *mimétique* fréquente dans les polylogues, et qui produit un effet de consolidation du contenu partagé.

b) Pour l'opposition

Extrait n°252. CM2 – A propos des subventions à une association, LA pose une question, M répond, LA argumente à nouveau.

tp86	LA	il me semble à moi que le président devrait tout de même penser qu'il doit informer ses ses (inaudible) de (.) de c'qui s'passe dans son association [...]
tp87	Fd	M je p/ je pense//
tp88	CO	//et il intervient à la télévision (.) il y a deux ou trois jours il est intervenu sur

tp89 TLM pour dire qu'il n'avait aucun problème avec la municipalité de TAS (=)
M (=) et je pense monsieur CO que ça vous a réjoui [...]

LA demande à prendre la parole. Il est ratifié par M en tant que locuteur solliciteur. Les échanges s'engagent entre M et LA. CO s'introduit spontanément dans les échanges en poursuivant la critique amorcée par LA à propos du président fautif ("et il intervient même à la télévision"). M continue la discussion avec CO. On assiste à *un glissement* d'allocataire de LA à CO et LA ne reprendra plus la parole.

2.2.2.3 Les stratégies d'arbitrage provisoire inter-équipes

Les échanges communicatifs évoluent parfois aussi sur des frontières au tracé incertain entre la distance et le rapprochement. Mais devant la nécessité de coopération indispensable à tout fonctionnement social, la situation d'équilibre est rendue possible par les "accords de surface" dont parle Goffman (1988 : 102), autrement dit par des arbitrages provisoires entre les élus des différentes équipes.

Extrait n°253. CM10 – A propos de la restructuration du centre ville,

tp243 CO simplement (.) pour vous dire que c'est quand même les gens de votre bord qui ont supprimé l'A44 et (.) ses autres voiries (.) que vous repoussez de même que le (inaudible)
tp244 AND mais à l'heure actuelle cher monsieur
tp245 CO oui je sais qu'il y a des camarades à moi qui sont (inaudible) (CO rit)
tp246 AND vous avez tout compris (.) voyez merci merci (.) merci (rire général)
tp247 CO moi je suis pour

AND et CO s'appuient sur *un savoir partagé* qui les rapproche, même s'ils ne sont pas de la même appartenance politique. Malgré la divergence d'opinion, les deux élus ont des bases communes qui font naître une forme de coopération, issue du choix chez l'un comme l'autre d'engagement politique.

Extrait n°254. CM9 – A propos d'un problème de trottoir dans la rue Thimonnier,

tp102 AND non non c'est de la rue Thimonnier dont je parle (.) c'est que récemment (.) nous avons eu des comptages [...] c'est quand même très important (.) car (.) si on prend la rue euh la suite enfin disons Thimonnier c'est donc (.) la rue (.) Honoré Esplette (.) il passe quand même un peu plus de 6 000
Ins CO Esplette
AND véhicules jour [...]

Le *soufflage* de CO arrive naturellement à un moment où AND cherche un nom de rue. La position de souffleur prise par CO est une stratégie à double valeur pragmatique : c'est une forme d'*entraide*, puisque CO donne un signe de collaboration active, mais aussi un signe de *supériorité* parce qu'il possède des connaissances plus précises en matière de géographie urbaine.

Extrait n°255. CM7 – Dans une question écrite posée par CO concernant l'embauche de personnel de mairie,

tp11 PAL je veux bien répondre oui (.) je prends la première question (.) j'ai j'ai la question sous les yeux (.) L'autorisation demandée par monsieur le maire [...] sachant que (.) les agents qui sont embauchés occasionnellement (.) ne font pas partie de (.) du tableau des effectifs et si on remplace un
Rég CO d'accord oui

	PAL agent qui est en formation initiale [...]
tp12	M je crois que les seules embauches de ce type [...]
tp13	PAL la durée maximale de chaque CDD ? et ben suivant l'article hein que vous avez au début du rapport (.) [...] je vous informe régulièrement si nous avons pris quelqu'un pour (.) pour surcroit de travail (.) je pense que (.) je vous informerai à toutes les commissions (.) voilà
Rég	CO d'accord

Les régulateurs employés par CO montrent que ce dernier suit mot à mot la réponse du rapporteur dans un mouvement d'accord et dans une recherche de partage d'information sur le sujet développé à ce moment de l'interaction.

Pour conclure sur la relation horizontale, je fais le constat suivant : l'ensemble des faits interactionnels que je viens de lister (externes et internes) génère et entretient *une froideur*³³⁸ des relations. Le côté impersonnel, parfois insoutenable de la relation protocolaire, est heureusement compensé par des mécanismes de rapprochement telles que les conduites d'uniformité de l'assemblée (mouvements de cœur, rires), les stratégies de solidarité intra-équipe (co-construction des échanges au niveau des structures et des contenus), et les stratégies d'arbitrage provisoire inter-équipe basée sur un respect mutuel de l'engagement politique et sur une recherche de partage d'information bilatérale.

Même si les formes protocolaires mettent de la distance et de l'extériorité dans les relations, elles ne libèrent pas complètement les acteurs de leur "subjectivité". Jusqu'ici, j'ai mis l'accent sur les places et rôles institutionnels, mais comme le souligne R. Vion :

Si toute communication repose sur une relation sociale, qui en définit le cadre général, cette relation ne se limite jamais à des places "institutionnelles" réduites (...) à des positions statutaires ou professionnelles (1999 : 102).

Les tentatives pour diminuer la solennité des rapports, et corrélativement la distance inter-individuelle existent même dans un cadre formel. On cherche en effet à sortir de la réserve et à abaisser les barrières. L'ambiance de la réunion se trouve alors modifiée entre deux pôles extrêmes : celui de la coopération et celui du conflit.

3 Coopération et conflits

Les échanges communicatifs étant à la fois, inévitablement, coopératifs et compétitifs, quel dosage de collaboration et de tension peut-on repérer dans un polylogue protocolaire ? En effet, les élus du Conseil municipal sont à la fois les partenaires d'une collaboration *forcée* et les adversaires d'une compétition *forcenée*. En résumé, ils passent de la "bonne volonté" interactionnelle qui pousse au consensus, voire aux *gentilles* (où les élus apparaissent en bons termes), à la "mauvaise volonté" qui

³³⁸ Je rejoins Caplow (1984 : 116) qui oppose les relations "chaudes" aux relations "froides" caractérisées par des attitudes autoritaires et des intérêts conflictuels.

déclenche des affrontements en tous genres et où les deux camps se déchirent (les élus sont en mauvais termes, voire en *très* mauvais termes).

3.1 Une préférence pour la coopération

Je reviens aux travaux d'E. Goffman (1973a : 103) sur les équipes, mentionnés dans le chapitre 3 pour mesurer « l'ampleur et la nature de la coopération » et observer « le lien d'équipe ». Pour que les équipes fonctionnent, il faut une certaine dose d'adhésion. Jusqu'à présent, les indices de coopération repérés sont notamment : le rassemblement dans l'espace, les encouragements, les divers signes d'accord non verbaux, et les apartés³³⁹. J'attire l'attention maintenant sur d'autres indices de ralliement. Même si dans un groupe de cette taille, les ruptures de cadre sont à craindre constamment, les marques d'adhésion l'emportent "haut la main" et correspondent en particulier aux usages suivants.

3.1.1. Le consensus affiché

3.1.1.1 La coopération issue du principe d'unanimité

Les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels conduisent chaque équipe à se fixer une ligne de conduite commune. La difficulté d'une telle entreprise consiste à gérer *l'hétérogénéité* des points de vue individuels. Le principe d'unanimité est un moyen institutionnel mis en œuvre pour résoudre ce problème. Au moment du vote, une stricte conformité d'opinion est demandée à tous les membres d'une même équipe. Cela veut dire que des accords préalables intra-équipes sont parfois nécessaires. Ils ont pour conséquence directe le dépassement des prises de position individuelles au moment de la séance publique, au profit de la conformité des décisions communes prises en commission de travail³⁴⁰. Par conséquent, dans la représentation d'équipe du Conseil municipal, le vote est l'expression *définitive et objective* du consensus et de l'accord groupal.

Extrait n°256. CM3 – A propos de créances concernant des sociétés en liquidation judiciaire,

tp93 M des questions ↑ ## au rapporteur sur ces produits irrécouvrables ## à hauteur de 1671 F 50 ↑ pas de questions pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ ## je vous remercie

Extrait n°257. CM3 – A propos du matériel informatique de la mairie,

tp126 M [...] d'autres questions d'autres observations ↑ #3,5 sec.# qui s'abstient ↑ ## qui vote contre ↑ ## je vous remercie

3.1.1.2 L'accord proclamé

³³⁹ Voir Lacoste (1992).

³⁴⁰ Les décisions sont prises à huis-clos et reposent sur des mécanismes complexes qui ne sont pas traités dans ma recherche.

Pour certains sujets sensibles, et c'est le cas des "fameuses" décisions modificatives, l'accord ne va cependant pas forcément de soi. Aussi quand il a lieu, il est annoncé officiellement, en des termes qui font parfois sentir l'effort d'élaboration qui a été consenti par toute l'équipe (voir extrait n°182).

Extrait n°258. CM2 – A propos de l'incidence financière des décisions modificatives,

tp116	LA	simplement (.) je voudrais dire que nous voterons les décisions modificatives puisque euh c'est dans la logique des subventions que nous avons votées nous les voterons
tp117	M	merci monsieur LA (.) d'autres questions [...]

LA formule explicitement l'accord de vote qui rend compte de l'adhésion de l'opposition en son entier : "nous".

3.1.1.3 La co-construction de la finalité interactionnelle

Lors de certains sujets, il s'avère nécessaire de revoir le but des échanges : simple avis ou demande d'autorisation. La technicité de la délibération étant différente dans chaque cas, les élus cherchent à "accorder leurs violons".

Extrait n°259. CM3 – A propos du repos dominical des salariés dans une société privée,

tp132	M	monsieur DES (.) je vais vous proposer de profiter du micro près de vous (.) pour nous parler de l'autorisation (.) à me donner pour (.) sur l'accord sur la dérogation au repos dominical des salariés déposée par la société SOL
tp133	DES	c'est moins qu'une autorisation la démocratie a ses limites (.) c'est seulement un avis que nous aurons à émettre
tp134	M	merci monsieur DES mais il y a l'intitulé qui marque autorisation donc (.) je vous rappelle que c'est un avis simplement que vous émettrez

L'échange entre M et DES corrige *un malentendu* sur la finalité

Extrait n°260. CM10 – A propos de la révision du Plan d'Occupation des Sols,

tpp162	M	je vous rappelle que ce n'est pas nous qui prenons la décision
tpc163	REB	[c'est pas nous qui prenons la décision hein
tp164	M	c'est un avis du conseil municipal (.) qui doit être transmis à la
	REB	voilà
	M	Communauté Urbaine et qui demande la concertation.

L'échange conjoint entre M et REB montre *une co-construction* de la finalité.

Le dernier échange est marqué, dans le sens où c'est la seule intervention du secrétaire général que j'ai pu recueillir sur l'ensemble du corpus.

Extrait n°261. CM9 – A propos de la réglementation locale des taxis,

tp137	ARB	c'est une information ↑
tp138	Sec. G.	c'est un avis à émettre
tp139	M	le Conseil Municipal a un avis à émettre sur le suj/ sur ce sujet-là (.) sur le projet qui vous a été envoyé avec la euh la convocation du Conseil Municipal sur un projet d'arrêté préfectoral (.) [...]

Le secrétaire général prend la parole pour répondre à une *incertitude* sur la finalité.

3.1.1.4 L'unisson interactionnel par assouplissement du cadre

Extrait n°262. CM9- A propos de la refonte de la réglementation locale des taxis et de la demande faite par la profession,

tp161	CO non mais d'accord mais ça ne (...) [ça ne répond pas à la question excusez-moi euh ce que je veux dire si nous donnons un avis sur ce texte (.) euh moi si je dis oui je sais pas pourquoi j'ai voté entre l'article 48 et 48 bis (...) alors je m'abstiens (rire de CO et rire dans la salle)]
tp162	RID on en est tous là

Le rire collectif à nouveau, la parole plurielle et le constat de RID sont des signes de *rapprochement* vis-à-vis de CO. Ce dernier remet en cause le contenu d'un texte soumis à l'avis de l'assemblée. Il se découvre des alliés : collectif ou individuel.

Extrait n°263. CM9 – A propos de la réglementation locale des taxis, AND est le rapporteur. Plusieurs conseillers font des commentaires et GAR intervient.

tp166	GAR honnêtement c'est clair comme du jus de boudin
tp167	M monsieur GAR je ne peux pas transcrire vos propos à monsieur le Préfet de la région Rhône Alpes
tp168	LNI c'est enregistré monsieur GAR
tp169	CO non mais vous lui donnez que le texte de la délibération
tp170	AND moi monsieur GAR je ne comprends pas (.) parce que vous avez reçu les
Ins	documents (.) et c'est une lecture vous savez euh qui est vraiment très
	GAR ah c'est passionnant
tpc171	AND intéressante (.) je puis vous assur[er
	CO ah oui oui [nan mais je l'ai relu cinq fois]
tp172	AND y'a de quoi transpirer si on veut aller jusqu'au bout
tp173	M bien (.) monsieur GAR pourra demander des explications complémentaires à l'assemblée qui lui consacra une soirée sans problèmes (.) d'autres questions d'autres observations ↑ monsieur DES
tp174	DES dans le débat actuellement il n'y a pas que la chaleur qui m'accable
tp175	M et d'ailleurs j'ai constaté que (.) sans l'autorisation de nos chères (.) amies conseillères municipales il y avait quand même (.) je crois 11 vestes qui étaient tombées contre 9 qui étaient gardées c'est un premier vote
tp176	LNI le nombre de cravates
tp177	M j'ai pas compté le nombre de cravates ni le nombre de (inaudible) [...]

On assiste à une alliance provisoire majorité/opposition, notamment entre GAR et CO. Les deux élus sont d'accord sur l'aspect fastidieux des textes réglementaires. La recherche collective d'échappatoire à la contrainte ennuyeuse subie par tous montre la spécificité de la connivence groupale : les thème de la chaleur, les plaisanteries sur le corps (vestes, cravates, déshabillage) témoignent du besoin de détendre l'ambiance rigide.

3.1.2. L'implication active du maire

Les conduites expressives du grand groupe sont canalisées par le maire qui prend une place très active dans les échanges pour régler et faciliter les ajustements interpersonnels. Les jeux du maire s'enracinent dans des montages subtils qui rendent compte de trois phénomènes interactionnels : d'abord de la dimension *polyphonique* de son discours construit, autour de sources énonciatives multiples, ensuite de la nécessaire *prévention* des conflits qu'il redoute, et enfin du contrat d'*assistance* tacite qu'il honore pour régler au mieux et à tout moment les échanges interpersonnels.

3.1.2.1 La richesse et la complexité énonciative du discours du maire

La dimension polyphonique d'un discours permet d'approfondir le positionnement des acteurs en fonction de leur rapport d'intériorité au discours lui-même³⁴¹. Cet angle d'attaque montre ici que la relation interpersonnelle est modifiée par le jeu des places énonciatives sur l'axe identité individuelle/identité collective. Je vais commenter un court extrait, très représentatif du discours du maire pour toutes les raisons exposées dans le commentaire du corpus³⁴².

Extrait n°264. CM10 – A propos de l'acquisition d'une propriété par la municipalité,

tp112	LA je pense que la Municipalité a déjà réfléchi (.) au relogement prioritaire qui pourrait être fait dans le ce local qui va être la propriété de la commune (.) est-ce que vous pouvez nous donner des précisions Monsieur Le Maire ↑
tp113	M/1 alors (.) monsieur LA je : <u>on s'était je crois rencontré</u> il y a quelque temps 2 <u>on avait évoqué un petit peu ces problèmes</u> (.) il est évident que (.) la 3 <u>Municipalité a le souci</u> (.) du relogement d'un certain nombre de la vie 4 associative (.) <u>vous</u> savez qu'une opération de restructuration du centre se 5 met en place (.) et à l'époque quand <u>je</u> (.) <u>on en avait parlé</u> (.) <u>je crois vous</u> 6 <u>avoir dit</u> que nous étions dans une période de négociation (.) que <u>nous</u> 7 <u>souhaitions réaliser</u> et <u>vous</u> proposer de réaliser quelques achats (.) pour 8 <u>nous permettre de donner</u> (.) à notre ville de Tassin La Demi-Lune le visage 9 (.) <u>que l'an 2000 attend</u> (.) <u>d'elle</u> (.) c'est ce qui sera fait (.) ça fait partie (.) 10 cette propriété fait partie (.) des négociations que <u>nous</u> avons engagées <u>je</u> 11 <u>vous</u> avais dit <u>je</u> crois à l'époque (.) que lorsqu' <u>on</u> négocie les achats (.) <u>on</u> 12 est obligé de négocier dans le le calme et pas dans la tempête (.) il est 13 évident <u>que</u> (.) l'occupation de ces locaux (.) <u>se fera pas par décision de droit</u> 14 <u>divin</u> (.) <u>du Maire des adjoints</u> (.) <u>mais par discussion</u> avec les euh les 15 associations qui occupent d'autres locaux (.) de manière à ce que (.) cette 16 nouveau cette nouvelle propriété communale (.) qui appartient aux 17 Tassilunois (.) ils puissent l'utiliser à ce bon il leur semble <u>après décision</u> (.) 18 <u>bien sûr du Conseil Municipal</u> (.) aujourd'hui (.) <u>je vous</u> présente uniquement 19 l'achat de cette propriété (.) <u>je</u> ne <u>vous</u> en présente pas l'occupation (.) mais 20 <u>vous</u> comprendrez aisément qu'avec l'opération restructuration du centre (.) 21 avec l'opération Place Pérégut (.) avec l'opération Locolune (.) des idées 22 peuvent surgir (.) d'autres questions d'autres observations ↑ (.) pas d'autres 23 questions pas d'observations ↑ qui vote contre l'achat de cette propriété ↑ 24 qui s'abstient ↑ <u>je vous</u> remercie

La mise en scène énonciative construite par le maire est lisible selon les étapes suivantes :

Aux lignes 1 et 2 (et ceci sera repris à la ligne 5), M construit d'emblée *deux sources énonciatives* : un "je" mal assuré si l'on se fie aux attitudes modales

³⁴¹ Vion (1992 : 186) conçoit l'approche énonciative pour repérer « la manière dont le locuteur construit des énonciateurs de son propre discours et procède ainsi à une mise en scène de lui comme des "autres" ». Le repérage des faits énonciatifs est peu développé dans mon travail, conçu essentiellement à partir du champ théorique de l'Analyse du Discours en Interaction. Cependant, pour appréhender toute la finesse des stratégies langagières d'un acteur central, il m'a paru indispensable, même si cette analyse est largement insuffisante étant donné l'ampleur du corpus, de présenter une prise de parole du maire en fonction de l'analyse des mécanismes énonciatifs les plus prégnants, tels que Vion (1999 : 109) les résume.

³⁴² Les pronoms personnels sont en grisé, le texte jugé important est souligné en traits pleins, le discours rapporté est en pointillé et les lignes de l'intervention de M sont numérotées pour permettre un repérage plus facile.

"je crois" "un petit peu" ; un "on" (M + LA) pour se rapprocher provisoirement de LA en évoquant une précédente rencontre et par conséquent en faisant appel à du discours rapporté (souligné en pointillé aux lignes 1, 2 et 5).

A la ligne 3, par la délocution "la municipalité", M se situe dans *deux positions énonciatives complémentaires* : le "je" précédemment repéré et le "nous" relatif au groupe duquel il se réclame, autrement dit la majorité municipale.

Aux lignes 4 et 5, M parle en son nom propre : "je" et s'adresse directement à LA à l'aide d'un "vous" de politesse, alors qu'à la ligne 6, M parle franchement à plusieurs voix. Il prend alors une *position énonciative plurielle* où le "nous" renvoie à la municipalité, face à un "vous" pluriel qui est l'opposition et qui apparaît à la ligne 7³⁴³. La mise en scène énonciative plurielle rend compte objectivement du rapport dominant/dominé.

A la ligne 8, on note *un mouvement énonciatif pluriel de rassemblement*. Le "nous" est alors un "nous" qui réunit le maire et l'assemblée, car ce "nous" fonctionne avec l'adjectif possessif "notre ville" (la ville de tous les élus) pour amplifier *le discours de campagne électorale* : " donner (.) à notre ville [...] le visage (.) que l'an 2000 attend (.) d'elle". A la ligne 10, M reprend la parole par le "nous" de la majorité puis par le "je" en s'adressant directement à LA en "vous" de politesse au début de la ligne 11.

Au milieu de la ligne 11 et à la ligne 12, M est dans *une énonciation abstraite*. L'usage impersonnel du pronom "on" illustre la force rhétorique dont M a besoin à ce moment précis pour donner une leçon sur un mode quasiment sentencieux. Il cherche cependant à rétablir l'équilibre aux lignes 13 et 14. En effet, M fait appel à *des sources énonciatives extérieures* telles que les associations et les citoyens pour finir par *un parallélisme énonciatif* où M se met en scène de manière convergente avec l'institution "Conseil municipal".

A la ligne 18 puis aux lignes 19 et 20, la fin de l'intervention de M est marquée par *une appropriation énonciative assurée* en "je" face à un "vous", le locuteur sollicité du tp112, mais aussi toute l'assemblée.

La parole du maire est donc traversée par une multitude de voix : celle de la majorité face à l'opposition, celle de l'institution, celle de l'opposition, celle des associations, celles des citoyens. La pluralité des instances énonciatives positionne son discours au *carrefour* de différents lieux discursifs. Le maire, "homme orchestre" (annoncé au chapitre 3.II.1.3.), qui transcende les clivages des partis, s'exprime dans une parole de rassemblement, forcément polyphonique.

³⁴³ Le "vous" de la ligne 7 pouvant être LA en particulier, l'équipe de l'opposition qui prend la parole, l'opposition dans sa globalité, l'assemblée toute entière. Les travaux de Marcoccia (1994 : 207-208) sur l'ambiguïté référentielle des pronoms personnels dans le discours de porte-parole me conduit à *un principe de lecture préférentielle* car il n'existe pas d'accès direct au référent (voir les 9 cas proposés pour le pronom "nous").

3.1.2.2 La prévention et la régulation des conflits

Le maire veille à la sérénité du groupe. Il met tout en œuvre pour limiter les dégâts et empêcher les débordements qui mettent en péril la poursuite de la réunion. Nous avons observé, dans le système des tours de parole, comment il sauve le cadre à la moindre alerte. Dans l'extrait suivant, il se fait surprendre.

Extrait n°265. CM5 – A propos des modalités de versement des subventions aux grosses associations, CO, membre de l'opposition et JOU, rapporteur et responsable du budget, ne sont pas d'accord.

tp93	CO je voulais seulement poser la question (.) du fait que (.) il est envisagé dans un article suivant (.) de transférer le service de maintien à domicile (.) ça va augmenter (.) les charges du Centre d'Action Sociale (.) c'est tout (.) je ne fais pas de (.) campagne électorale en ce moment je ne suis pas candidat
Fd	M m : /
	CO d'ailleurs
tp94	M merci monsieur [CO merci mon]sieur JOU de vos déclarations respectives
	JOU [moi non plus] (..) sur ce sur ce rapport y-a-t-il des observations à part la question de monsieur CO ↑ (=)
tp95	CO (=) je n'ai pas eu de réponse
tp96	M je vous ai dit que [...]

En tp94, M tente de *stopper* les échanges entre les deux belligérants en les remerciant de leurs interventions respectives. Mais cela ne calme pas l'attaquant de l'opposition qui montre son insatisfaction en tp95. M essaie une nouvelle explication en tp96 qui n'évitera pas la reprise des hostilités entre CO et JOU pendant 8 tours de parole.

3.1.2.3 Un contrat d'assistance

Le maire doit porter assistance à tous les interlocuteurs qui prennent la parole, puisqu'il est responsable des échanges. Il met tout en œuvre au niveau formel pour éviter les problèmes ou les traiter "sur le champ". Le réflexe du souffleur fait partie de ses stratégies d'assistance.

Extrait n°266. CM9 – A propos du POS, rapport mené par REB,

tp86	REB bon est-ce qu'il y a des questions alors cette modification et cette demande a fait l'objet de : : d'un avis et d'un (.) accord à l'unanimité de la Commission (.) d'urbanisme
Ins	M d'urbanisme

REB est le collaborateur de M et il accepte le service langagier rendu par M, même si le soufflage peut paraître ambigu au niveau des places dans le sens où il met en valeur le souffleur (M) mais qu'il rabaisse en contrepartie celui qui bénéficie de l'aide (REB). Proposer le "bon mot" au "bon moment" montre la volonté de collaboration de M. L'intérêt de M peut se transformer parfois en enthousiasme ou en plaisanterie comme nous le verrons plus loin dans la relation coopérative versant "plaisanterie et jeux de mots".

Par son investissement et son intérêt, le maire lutte contre une certaine forme d'*inertie* relationnelle, une lourdeur engendrée par les rapports de place strictement hiérarchiques et le cadre cérémoniel. Les interventions d'aide du maire en tout genre et à tout moment (appel, exposés, Questions-Réponses, clôture), même si elles sont parfois ambiguës sur

le plan des rapports de place, témoignent d'une collaboration *intense* de sa part avec les membres de son équipe. La focalisation sur le maire est une ressource pour l'équipe de la majorité. C'est un point d'appui car l'équipe se reconnaît dans son chef par une sorte d'effet miroir. Mais c'est *une carence* pour l'équipe de l'opposition dont les membres s'expriment plutôt en "isolé", essentiellement au moment des Questions-Réponses.

3.1.3. La complicité intra-équipe

Les renforcements positifs marquent la loyauté et la solidarité des membres d'une équipe alors que les renforcements négatifs comme les plaisanteries, les remarques ironiques, les questions suspicieuses la mettent en danger. Les cas de désaccords publics font toujours l'effet d'une fausse note et les conduites inappropriées pèsent comme une menace sur l'interaction, car l'équipe s'attaque alors elle-même et contredit en quelque sorte l'image qu'elle cherche à promouvoir. Compte-tenu de l'accès au micro, j'ai recueilli plus facilement le discours de la majorité que celui de l'opposition. C'est pourquoi les "attentions" verbales et les emplois plaisants de mon corpus sont produits essentiellement par des élus de la majorité municipale.

3.1.3.1 Les compliments

Extrait n°267. CM9 – DES répond à une question à propos du suivi d'un chantier dépendant du syndicat intercommunal.

tp182 M merci monsieur DES pour cette excellente réponse

Pour flatter la face de DES, M remercie le rapporteur de façon emphatique par un compliment qui a l'effet d'un "cadeau verbal"³⁴⁴.

Extrait n°268. CM10 – A propos des contrats d'assurance souscrits par la commune,

tp356 DES pour ce qui me concerne je n'ai pas la compétence en tout et en tout cas pas dans ce domaine (.) j'en ai dans d'autres je tiens à vous rassurer.

tp357 M je m'en étais rendu compte monsieur DES (5 sec.) monsieur CO

Pour ne pas se disqualifier aux yeux de ses collègues DES se rabaisse volontairement pour justifier l'appel à un expert. Il rééquilibre immédiatement cet aspect social négatif en sous-entendant qu'il a d'autres qualités. M rentre volontiers dans le jeu pour "rajouter une couche positive" et reconnaître la valeur de DES. C'est l'entente *parfaite*.

3.1.3.2 Des gentilleses

Extrait n°269. CM10 – Pour le vote du compte administratif, BAR assure la présidence (tp83-tp85). Le maire revient dans la salle.

tp86 BAR alors monsieur Le Maire (.) j'ai le plaisir de vous informer que le compte administratif a été voté à l'unanimité

tp87 M alors (.) vous comprendrez aisément que je que mes premiers remerciements iront vers madame BAR d' avoir assure cette mission [...]

³⁴⁴ Voir Kerbrat-Orecchioni (1987b).

Jouant l'harmonie *totale*, BAR transmet le résultat d'un vote sur un ton positif et plaisant. M répond sur le même ton optimiste puisqu'il se lance dans une liste de remerciements (voir extrait n°219).

Extrait n°270. *CM3 – Pendant la phase d'approbation, AND demande à changer un mot dans le compte-rendu écrit.*

tpp75	M d'accord (.) donc là étant donné qu'il n'y a qu'un seul mot à changer je vous demanderai pas monsieur AND de nous faire passer le double de ce que vous avez écrit (.) donc on changera simplement [...]
AND	mais avec plaisir

AND réagit par une formule rituelle de *politesse*.

Le "relâchement de façade" donne parfois naissance, on l'a déjà remarqué, à quelques plaisanteries que les élus s'accordent pour alléger le protocole et assouplir le scénario. La place des boutades et autres familiarités semble prévue dans une interaction protocolaire même s'il s'agit d'une place imprévisible. C'est paradoxalement une attitude bien reçue conventionnellement : le tout étant de trouver le bon dosage de plaisanterie pour éviter les dérapages. Nous allons surprendre quelques libertés de la part des élus.

3.1.4. L'humour

Le ton bonhomme et le mode du rire fait partie du jeu de séduction et permet d'alléger la lourdeur de la relation protocolaire. C'est également une soupape pour gérer les moments "inconfortables", les crises quand les attentes mutuelles sont contrariées. Des expressions badines, plus ou moins sarcastiques, plus ou moins humoristiques sont des stratagèmes de surface qui contribuent à développer un moment d'interaction. Pour détendre l'atmosphère, les élus vont parfois jusqu'à mettre en place des modules,³⁴⁵ qui n'arrivent pas forcément à terme ou qui sont, de toutes façons, de très courte durée.

3.1.4.1 Les boutades de la part d'un locuteur occasionnel

a) Plaisanterie sur le cadre

Extrait n°271. *CM3 – BRU est rapporteur du Plan d'Occupation des Sols. CO lui fait une proposition sur la façon de présenter les plans.*

tp168	CO ces documents lorsque nous travaillons en commission d'urbanisme nous sont présentés par François MOL à l'aide de transparents (.) photocopiés sur le mur (.) pour le public présent ici ça aurait été intéressant qu'il puisse les voir (.) parce que pour l'instant ils n'en savent rien euh [...]
tpp170	JOU [oui mais ça n'a qu'un avis de proposition [...] [...]
tpc172	REB [monsieur CO (.) c'est c'est des documents qui pour l'instant sont des documents d'étude qui ne sont pas rendus publics [...]
tp181	LNI nan mais on peut faire aussi des séances de cinéma hein (rire)

b) Plaisanterie sur la personne

³⁴⁵ Je fais référence aux modules de Vion (1992 : 141), le module pouvant être défini ici comme une unité conversationnelle *émergente*, hors script.

Extrait n°272. CM4 – Dans le débat d'orientation budgétaire, AND (qui a les cheveux coupés en brosse) pose une question.

tp89	AND	oui [...] c'est l'impôt local sur les revenus (.) là aussi j'ai lu ça euh bon alors je m'inquiète euh énormément quand il y a des impôts (.) ça me fait dresser les cheveux sur la tête euh et j'avoue que sincèrement (.) c'est pour ça alors ↑
Rég	M	c'est normal
	AND	comme beaucoup
tp90	LNI	on peut voir
tp91	LNI	c'est normal
tp92	AND	comme nan c'est vrai moi j'avoue que sincèrement je sais pas où on va aller

c) Plaisanterie grivoise

Extrait n°273. CM3 – A propos du texte de la charte pour une politique de santé et de sécurité,

tp244	M	ah je vais être être très jésuite (.) je vais vous proposer de mettre peut et doit
tp245	DES	non ah non monsieur Le Maire (.) doit pouvoir être évité
	LNI	ah non
tp246	CAS	faut jamais mettre le doigt
tp247	M	comment ↑
tp248	CAS	faut jamais mettre le doigt
tp249	M	faut jamais mettre le doigt où ça ↑ vous voulez parler monsieur CAS ↑
tp250	CAS	c'est une question de prévention
tp251	M	oui (5 sec.) monsieur PAL qui était le rapporteur

d) Plaisanterie sur l'autorité

Extrait n°274. CM9 – A propos de la réglementation des horaires des taxis,

tp147	RID	et il en fera quoi le le préfet de notre avis ↑
tp148	LNI	rien (rire général)
tp149	BER	bonne question
tp150	M	madame BER (.) le préfet lit toujours avec beaucoup d'attention les avis du Conseil Municipal (.) et il prend ses décisions à (.) ses arrêtés à partir des avis émis par les sé/ le conseil municipal réuni en séance publique (BER fait la moue)

Même si M refuse de porter la "paternité" du Conseil municipal (voir extrait n°284), il joue un rôle *moralisateur* en tp150. Face à une attaque de l'autorité menée conjointement par trois locuteurs, il commente franchement la remarque d'un élu de la majorité, commentaire dont l'effet est ambigu si l'on en juge à la moue réactive de BER.

Dans le grand groupe, il est souvent difficile d'identifier le plaisantin. Les corpus montrent qu'il s'agit souvent d'un locuteur non identifié. Le maire, lui, dans son discours, dévoile des traits de sa personnalité qui montre sa capacité à jouer sur deux tableaux : le protocolaire et l'humain, le rôle de maire trouvant son aboutissement dans un savant dosage entre le rôle de chef politique et celui d'un individu qui défend ses propres convictions.

3.1.4.2 Les "petites phrases" du maire

a) La barbe de monsieur GAR

Extrait n°275. CM9 – A propos de la révision du Plan d'Occupation des Sols,

tp111	M	monsieur GAR (.) vous ne voulez pas que l'on parle de votre rue
-------	---	-----------------------------------------------------------------

tpc113	M [...] [ne vous vieillissez pas même avec la barbe] monsieur GAR [...]
--------	-------------------------------------------------------------------------------

b) Les convictions de monsieur DES

Extrait n°276. CM8 – A propos de l'élection des conseils d'administration des centres régionaux de la propriété forestière, DES propose une candidature.

tp98	M monsieur DES je vous remercie je pense que vous l'avez chaudement encouragé à renouveler le renouvellement de son mandat de re/ commission de révision des listes électorales
tp99	DES ah il a témoigné même d'une certaine (inaudible)
tp100	M et bien je très très bien monsieur DES pour vos fortes convictions (.) y-a-t-il des questions à monsieur DES sur ce sujet ↑ pas de questions pas d'observations ↑ je vais vous proposer (.) de voter [...]

c) Les cheveux de monsieur AND

Extrait n°277. CM3 – A propos d'un projet de contrat de rivières entre des communes limitrophes,

tp145	M merci monsieur CAS des questions au rapporteur ↑ ou des observations ↑ pas de questions ↑ pas d'observationS ↑ monsieur AND je vous avais pas vu excusez-moi
tp146	AND parce que je suis sur la droite
tp147	M oui c'est ça (.) c'est sans doute votre votre chevelure frisée

Comme je l'ai évoqué dans un extrait précédent, la coiffure de monsieur AND devient facilement un élément de conversation.

d) Les vacances de monsieur PAL

Extrait n°278. CM3 – A propos du règlement du Comité consultatif Jeunes,

tp158	M monsieur PAL (.) je vais vous demander d'élever un peu la voix (.) maintenant que vous êtes en vacances (.) pour nous pour nous parler de la création d'un Comité Consultatif "jeunes"
tp159	PAL je ne suis pas en vacances monsieur le maire (.) pas encore
tp160	M excusez-moi de vous avoir considéré comme un enseignant

M donne la parole d'une façon marquée en évoquant la disponibilité du rapporteur et avance des excuses "déguisées".

e) Les oreilles de monsieur BRU

Extrait n°279. CM10 – Au moment de l'appel nominal, BRU est le secrétaire de séance. Une voix masculine répond alors qu'il appelle une femme.

tp56	M [...] monsieur BRU a une très bonne oreille (.) et je l'en félicite s'il nous annonce l'arrivée de Jacqueline MOU
------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

f) Pas d'initiales pour madame PER

Extrait n°280. CM5 – A propos de la Permanence Accueil Information Orientation, M donne la parole au rapporteur.

tp143	M monsieur PAL vous gardez la parole pour nous parler (.) de la Permanence Accueil Information Orientation (.) n'est-ce pas madame PER voyez (.) j'évite les initiales avec la modification des contrats existants
-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au milieu d'une annonce, dans un appel à témoin tout à fait imprévu, M s'adresse personnellement à une conseillère de l'assemblée pour faire constater une norme d'usage quant à l'emploi des sigles.

3.1.5. L'ironie comme stratégie intermédiaire entre la coopération et le conflit

Nous avons vu que les élus de l'opposition comptent l'ironie et la dérision dans leurs moyens de combat contre la majorité. Mais ce genre de munitions est bien évidemment aussi utilisé par l'équipe de la majorité.

Extrait n°281. CM10 – A propos d'une convention à signer avec une commune voisine,

tp108	CO je ne suis pas un juriste ni un (inaudible)
tp109	M monsieur CO tout le monde ne peut pas avoir toutes les qualités [...]

En tp109, M adopte un ton *compatissant* concernant les états d'âme de CO.

Extrait n°282. CM3 – A propos des équipements informatiques de la mairie,

tp123	CO [...] qu'on n'ait pas eu cette excellente information plus tôt
tpp124	M l'information vous a été donnée à pa[rtir de la question]
tpc125	DES [venez m'voir (rire)] venez m'voir téléphonez-moi

En tpc125, le rapporteur *renchérit* et va dans le sens du maire : la majorité est disponible pour donner de l'information à l'opposition.

Extrait n°283. CM10 – A propos d'urbanisme,

tp166	CO alors une petite remarque si vous le permettez (.)
tp167	M oh : : même deux (.) même deux si vous le souhaitez

Dans cet extrait, on remarque deux mouvements inverses dans la gestion des faces : une minimisation de la part de CO ("petite", "si vous le permettez"), et une hyperbolisation de la part de M ("même deux", "si vous le souhaitez"). Cette exagération déclenche la lecture ironique.

3.2 Des conflits

Au Conseil municipal, le travail collaboratif s'appuie sur un contrat de communication qui produit un système "cadenassé" sur le plan interactionnel (rapports de places soumis à une certaine irréversibilité, système de tours de parole procédural, conduite des thèmes pré-déterminée). En revanche, la négociation des opinions peut se jouer sur un mode ultra-compétitif. En témoignent les épisodes conflictuels qui vont suivre. En effet, les comportements de supériorité, que j'ai décrits précédemment, ont deux effets : soit ils écrasent littéralement les partenaires par leur condescendance (nous avons vu plusieurs extraits où les dominés réagissent par l'obéissance), soit ils poussent au conflit. Cette forme de dramatisation n'est pas recherchée au Conseil municipal que j'ai suivi, elle semble au contraire redoutée. Le maire s'emploie activement à réguler, à accélérer le rythme et à boucler les échanges, à canaliser les manifestations agressives, autrement dit à trouver des gardes-fous pour éviter les "flammes". Mais la contestation des places et des rôles dominants passe néanmoins par des échanges conflictuels obéissant à des règles spécifiques. Les fameuses "empoignades verbales" étudiées par

U. Windisch (1986) sont ici des crises très locales, et relativement brèves, mais nous verrons qu'elles peuvent être soit très brutales et très rudes, soit plus nuancées. Quelles que soient la forme et les manifestations des attaques mutuelles, à l'instar d'U. Windisch, je repère :

le coup double qui consiste, à la fois, à invalider le discours de l'autre et à renforcer son propre discours et sa propre place (*ibid.* : 60).

Que font les élus quand ils s'accusent mutuellement et s'interpellent ? Comment condamnent-ils certaines actions ? Comment rejettent-ils leur adversaire ?

Je vais présenter trois cas de conflits initiés par le *même* élu : un conflit ouvert très menaçant qui relève d'un "règlement de comptes" entre un élu de l'opposition et un haut responsable de la majorité, ensuite un conflit plus nuancé qui traduit une "tentative de démasquage" de la part de cet élu, et enfin un troisième conflit où celui-ci s'acharne sur un traître.

3.2.1. Un règlement de comptes

La première empoignade a lieu entre LA et JOU. Elle est complètement inattendue et on ne peut que s'arrêter sur ce genre de prise de parole. La joute verbale est aussi brève que sévère. Le maire se positionne car il est directement concerné par une remarque de l'attaquant qui le présente comme le "père du Conseil municipal".

Extrait n°284. CM3 – Juste avant le premier thème à l'ordre du jour (déjà annoncé) concernant le budget prévisionnel et une demande des gens du voyage, LA demande à prendre la parole.

tp86	<p>LA1 Lors de la séance du conseil municipal du 21 mai à une question sur</p> <p>2 l'incompatibilité d'humeur entre le logiciel de la municipalité et la Mairie</p> <p>3 monsieur JOU nous a fait une de ses longues réponses dont il est coutumier.</p> <p>4 Destinée sans doute à noyer son interlocuteur ou le poisson ou bien les deux</p> <p>5 à la fois (.) pour ceux qui n'auraient pas lu le compte-rendu (.) c'est à la page</p> <p>6 11 du compte-rendu (.) De cette réponse je remarque particulièrement une</p> <p>7 phrase de six lignes, ne comptant pas moins de 12 verbes et une centaine de</p> <p>8 mots. Quel souffle me direz-vous. Dans d'autres compte-rendus, j'ai</p> <p>9 rencontré des phrases ô combien plus longues. De cette phrase qui pourrait</p> <p>10 servir de sujet pour une agrégation de philologie, je retiens que les choses</p> <p>11 dépassent mon entendement. J'ai craint, sur le moment, que la décrépitude du</p> <p>12 dit entendement me fasse prendre pour du dénigrement ce qui était peut-être</p> <p>13 un compliment. J'ai donc attendu que la déclaration verbale après avoir reçu</p> <p>14 l'approbation du secrétaire de séance et votre aval soit investi de l'autorité de</p> <p>15 la chose écrite. Je sais bien qu'il n'existe qu'une seule personne trouvant</p> <p>16 grâce de monsieur JOU c'est du JOU soi-même auréolé de 45 ans de</p> <p>17 directorat financier et monsieur JOU a bien le droit d'avoir une opinion sur</p> <p>18 moi. Les gens qui honorent de leur présence notre assemblée le savent bien.</p> <p>19 Quand l'élève n'a pas compris c'est que le maître a mal expliqué mais quand</p> <p>20 on fait la classe, on se met à la portée du moins intelligent du groupe. Quant</p> <p>21 à moi, ayant beaucoup appris en 40 ans de vie professionnelle sur le tas, je</p> <p>22 suis toujours désireux sur le tard de continuer à approfondir mes</p> <p>23 connaissances. Tout comme le colonel l'est pour son régiment je pense que</p> <p>24 le Maire est un peu le père du conseil municipal et c'est à ce titre que je vous</p> <p>25 demande monsieur Le Maire de bien vouloir intercéder auprès de monsieur</p> <p>26 JOU pour qu'à l'avenir ses réponses soient courtes claires et précises bref à</p> <p>27 ma portée afin que le moins intelligent du groupe puisse enfin comprendre</p> <p>28 de quoi il retourne quand on parle dans cette assemblée (.) je vous remercie</p>
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

tp87	M1	monsieur LA je vous réponds d/ je : : : laissant (.) à monsieur JOU le soin de 2 répondre sur le fond (.) que je me suis jamais (.) monsieur BO est arrivé (.) 3 que je ne me suis jamais considéré ni comme le père du régiment ni comme 4 le père du Conseil Municipal (.) que (.) de par les élections (.) de 1995 je 5 suis investi d'une mission et à ce titre là d'une autorité (.) en ce qui concerne 6 monsieur (.) en ce qui concerne la manière de parler de monsieur JOU je 7 crois qu'au sein de cette assemblée (.) je n'ai jamais restreint la parole à 8 quiconque (.) dans la forme qu'il le souhaite et je crois que je vous ai laissé 9 de la même manière (.) intervenir comme vous le souhaitiez (.) et je n'ai pas 10 l'intention de dire à quiconque qui comment il doit le parler (.) 11 monsieur JOU sur le fond je vous laisse parler
tp88	JOU1	bien je répondrais simplement à monsieur : LA d'un seul mot (.) le silence 2 est un ami qui ne trahit jamais (.) je pense que vous en déduirez (.) tout ce 3 qui va avec (.) je dis simplement à l'attention (.) je n'ai pas l'habitude des 4 phrases longues (.) et imprécises (.) le document que vous avez reçu (.) c'est 5 après l'installation de la quatrième version du logiciel (.) E dition budgétaire 6 et je n'ai dit que ça (.) tout au long je l'ai même écrit dans mon rapport de 7 présentation (.) merci monsieur (.) mais nous nous retrouverons (.) ne vous 8 faites aucune illusion (.) donc maintenant la première [question]
Fd	M	[l'aire de sta/]
tp89	M	l'aire de stationnement des gens du voyage (=)
tp90	JOU (=)	la première question fait le point financier (.) sur la question (.) [...]

Produit dans un style très éloquent, le discours de LA témoigne d'un engagement émotionnel fort et d'une grande ironie. Son discours "travaillé" montre qu'il est tout à fait capable de rivaliser avec celui qu'il va attaquer. Un certain nombre d'éléments linguistiques formels rendent compte de son objectif principal : *disqualifier* JOU aux yeux de l'assemblée en le détrônant de son rôle d'expert.

LA introduit son discours par un "temps contextuel"³⁴⁶ pour ancrer les faits qui le préoccupent dans un temps et un lieu ("la séance du Conseil municipal du 21 mai"). Il s'en prend à un adversaire "titré", il s'attaque à un "gros parti" (le premier adjoint). Dès la quatrième ligne, l'attaque est explicite : LA lance *une accusation* contre JOU qui chercherait dans ses exposés à tromper ses interlocuteurs ("noyer son interlocuteur" dans des "longues réponses dont il est coutumier").

Après avoir contextualisé, LA s'engage totalement. Sur le plan énonciatif, son discours en "je" est très assuré et objectif ("je remarque", "je retiens", "je suis désireux d'approfondir", "je pense"), et victime résigné ("je sais bien"). Cette mise en scène est subtile et témoigne de la finesse d'esprit de LA. Il fait ensuite appel à l'autorité suprême pour s'en sortir ("je vous demande monsieur le maire de bien vouloir intercéder"). LA devient violemment accusateur et construit une véritable *liste* de disqualifications. Sur un mode ludique, LA fait l'inventaire des tics, du style et des manières rhétoriques de JOU. Il pousse à l'extrême l'analyse des comportements et habitudes linguistiques du 1^{er} adjoint. Il paraît encenser JOU par un vocabulaire emphatique et en vérité, il dresse *une caricature* de l'expert

³⁴⁶ Voir note 311 au chap.8.III.3.1.3.1. et les travaux de Windisch (1986 : 137), qui présentent la progression d'une intervention langagière argumentative selon différents temps, le temps contextuel étant mis au service d'une évaluation plutôt objective des faits, avec un rappel des informations préalables.

financier par une description ravageuse. LA souligne : "le souffle" de JOU qui lui permet de produire des phrases de 6 lignes et plus de 100 mots, "l'auréole" de 45 ans de directorat financier, le rôle de "maître d'école" tenu lors des séances du Conseil municipal. Le discours de LA fait sourire car l'ironie est tellement franche que la disqualification de JOU est ridiculisante.

LA présente une argumentation par la division et par l'analogie avec pour fil conducteur le stéréotype "*mauvais élève/brillant élève*"³⁴⁷. Par ces moyens, il cherche à reconstruire *une image* très négative de JOU. Cette image fait naître des sentiments négatifs vis-à-vis de JOU et le "condensé péjoratif" (Windisch, 1986 : 55) produit un discours *extrémisé* qui rend JOU totalitaire et omnipotent de façon impressionnante.

Même si LA lit son texte d'une voix plutôt monocorde, plusieurs énoncés exclamatifs ("quel souffle", "ô combien plus longues"), rajoutent une dose de moquerie et contribuent à discréditer JOU sur un mode ironique. Des expressions familières du style "noyer le poisson" cohabitent avec des figures de style telle que la paronomase "sur le tas/sur le tard" et avec des phrases très élaborées sur le plan syntaxique (cf. lignes 11, 12, 13). Le tout est très vivant et va droit au but pour dire : JOU est un mauvais orateur. Le style très brillamment oratoire de LA se suffit à lui-même pour offenser JOU plutôt adepte d'administratif et de technocratie.

L'acharnement de LA, qui cherche à détruire l'identité sociale de JOU avec des données plus ou moins objectives, se termine par un pseudo appel à l'aide auprès de l'autorité suprême. La métaphore familiale place le maire dans la figure du père, figure classique du pathos politique pour toucher l'auditoire, et pour fixer un pôle d'arbitrage dans la joute entre LA et JOU.

JOU réagit à chaud dans l'urgence. Le ton de sa voix, le rythme et le débit de parole, les marques d'intensité témoignent de son émotion. L'exagération de LA est insupportable. L'image qui ressort de son discours est difficilement acceptable et pousse JOU à la riposte. JOU accuse le coup par une stratégie de *retournement*. Il réagit par la prudence et évite la justification. En effet, en répondant de la façon la plus brève possible, JOU cherche à ignorer la provocation de son adversaire. La stratégie du silence est en retour offensante pour LA. De cette façon, JOU sait qu'il annule en quelque sorte la brillante éloquence de son adversaire, en même temps qu'il sauve sa propre supériorité en ménageant sa propre face. Tout est signifié en quelques phrases. La réponse de JOU est trois fois moins longue que l'initiative de LA. De la ligne 1 à 3, JOU s'adresse à LA exclusivement par un proverbe, stratégie par laquelle JOU cherche à faire valoir l'autorité collective et à ancrer son discours dans la sagesse populaire. De la ligne 3 à la ligne 7, la réfutation propositionnelle de JOU s'adresse à l'assemblée, elle est suivie d'une courte explication. Au milieu de la ligne 7, JOU utilise à son tour le mode ironique pour remercier LA de son affront par une menace pleine d'assurance qui lui permet de quitter la scène "en grand seigneur". Assurer une revanche en différé plutôt que chercher à se défendre prouve

³⁴⁷ La tactique de LA rappelle celle de "l'imbécile culturel" décrit par Windisch (1986 : 68).

que JOU reprend sa place symbolique de supérieur hiérarchique avec dignité.

Cet exemple m'amène à faire deux remarques :

(1) par deux rhétoriques opposées, les deux acteurs se répondent avec la même agressivité : la violence des propos de LA appelle la violence de l'acte de discours de JOU. *Le blâme* comme *la menace* sont clairement du côté de l'agonal pour créer et manipuler d'un côté le sentiment de culpabilité et de l'autre le sentiment de crainte. Le recours à la menace de JOU est une manifestation de sa position de pouvoir pour se sortir de l'attaque frontale qu'il subit et retrouver sa position haute.

(2) la double tactique de reproche public et d'appel à l'aide de la part de LA est lié d'une part au statut de porte-parole qui s'adresse au public-témoin, d'autre part au statut de minorité confinée dans une impuissance et une grande dépendance institutionnelle. LA mène un véritable assaut symbolique, car il ne lui reste que sa force rhétorique pour montrer son agacement et faire coup double : disqualifier le 1^{er} adjoint le temps d'un discours et renforcer son image d'élu de l'opposition, montrer qu'il est un porte-parole vigilant pour toute une partie de l'opinion publique et qu'il peut s'exprimer en public.

3.2.2. Une tentative de démasquage

Selon U. Windisch (1986 : 49), la stratégie du démasquage consiste à rétablir une vérité occultée par le discours adverse. Dans l'extrait qui va suivre, LA est dans cet état d'esprit. Il signale un état de choses non conforme à la réalité prévue par le maire.

Extrait n°285. CM8 – A propos de subventions accordées aux associations pour l'exercice 98, LA pose une question.

tp85	LA1	monsieur le maire dans une (.) déclaration à la presse (inaudible) vous aviez 2 fait état d'un projet de contrat tri-annuel (.) entre la municipalité et les 3 associations (.) trois ans se sont passés (.) on n'a pas vu de contrat
Fd	M	c'était
tp86	M1	merci monsieur LA (.) c'était une proposition en effet que j'avais fait (.) j'ai 2 constaté (.) peut-être par erreur peut-être parce que je ne l'ai pas repropo- 3 sée (.) qu'aucune association est venue me ressoulever le problème (.) j'ai 4 donc pensé (.) mais c'est peut-être une erreur de ma part (.) que la 5 proposition que j'avais faite n'était pas celle (.) qui leur agréée sinon (.) ils 6 auraient sans doute ét/ seraient revenus nous contacter mais c'est peut-être 7 une erreur (.) monsieur JOU
tp87	JOU1	oui je voudrais simplement rappeler à l'intervenant (.) que la jurisprudence 2 des chambres financières (.) est très (.) du reste (.) coordonnée (.) sur 3 premièrement (.) le fait que les subventions ne sont pas des dépenses 4 obligatoires (.) mais essentiellement facultatives (.) deuxièmement qu'elles 5 sont (.) elles doivent respecter le principe de l'annualité budgétaire (.) dans 6 lequel toutes les collectivités (.) sont actuellement (.) enfermées (.) et enfin 7 (.) que suivant (.) les ressources (.) de telle ou telle collectivité (.) telle 8 commune par exemple de la Gauche plurielle pour ne pas citer Rilleux (.) se 9 voit du reste (.) du jour au lendemain (.) par perte de ressources (.) c'est 10 précisément les subventions (.) qui en feront les frais (.) car on ne peut pas 11 avoir plus que l'on ne reçoit (.) et dans ces conditions établir effectivement 12 (.) une prospective à trois ans est là un domai/ une un domaine (.) très 13 hasardeux (.) et pour ma part (.) ça ne correspond pas ni à la logique (.)

	14 mathématique (.) ni à la logique toute simple du bon sens (.) ordinaire (.)
	15 surtout lorsqu'il s'agit de dépenses facultatives (.) on ne peut pas dispenser à
	16 travers tout le territoire (.) tant de dépenses qui correspondent effectivement
	17 (.) par des milliards (.) sans être sans avoir un fondement réel (.) par
	18 exemple pourquoi a-t-il été attribué cette année qu'un deuxième acompte à
	19 certaines sub/ pour certaines subventions ↑ je vous l'ai dit en commission
	20 des finances (.) fallait-il savoir que (.) certains tel l'écureuil recommencent à
	21 constituer la cagnotte (.) alors la cagnotte quand par ailleurs (.) et vous le
	22 verrez tout à l'heure et vous le saviez vous en tant que commissaire (.)
	23 financier (.) une perte de ressources de 2 200 000 F sur la commune (.) ça
	24 fait mal (.) perdre 10 % des bases de taxe professionnelle sans aucun signe
	25 précurseur (.) c'est (.) dur et il faut faire avec (.) sinon il faut accroître (.) les
	26 impôts dans des proportions terribles (.) et je passerai à ce sujet (.) à la
	27 prochaine question
tp88	LA alors si je comprends bien vous avez expliqué longuement que la proposition de monsieur le maire était inadéquate ↑
tp89	JOU ben elle n'est pas inadéquate (.) il vous l'a dit (.) elle est pas inadéquate du tout (.) il y a une jurisprudence depuis (.) il y a une jurisprudence administrative des chambres financières (.) vous êtes peut-être plus fort que les chambres financières (.) je peux vous porter la lettre que monsieur BES nous a écrit (.) c'est tout
tp90	M monsieur monsieur LA (.) monsieur LA (.) il peut y avoir les intentions (.) il est évident que dans un plan tri-annuel de subventions (.) ça ne sera que les intentions et que ça sera au moment du vote quel que soit ce ce vote que la décision sera prise et c'est ce que monsieur JOU a essayé de vous faire comprendre (.) pas autre chose l'engagement (inaudible) engagement formel
tp91	LA j'ai dû mal comprendre une fois de plus
tp92	M d'autres questions ↑ d'autres observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie

LA prend la parole très brièvement. Il contextualise son discours par un discours rapporté indirect³⁴⁸ d'une grande neutralité au départ ("vous aviez fait état de") mais les choses se compliquent. D'une part, LA mentionne que la proposition du maire relève d'"une déclaration de presse", d'autre part LA tire la conclusion factuelle : "on a rien vu". En effet, selon LA, *les faits* s'imposent³⁴⁹. Le "vu" prend alors le statut d'argument d'autorité. Rien ne s'est passé dans le sens de l'objectif annoncé. Faire apparaître la discordance entre ce que le maire dit et ce qu'il fait relève d'une attaque *ad hominem* pour atteindre le public-témoin en faisant naître le doute.

Dans ses deux interventions en tp86 et tp90, M se lance à corps perdu dans une justification. Il répète trois fois le mot "erreur". Il donne l'effet d'être pris au piège du démasquage et de ses contradictions.

Par solidarité, JOU réagit avec son savoir et sa compétence. Après sa brillante démonstration, la mise hors jeu de LA ne fait pas de doute. Les autorités citées sont multiples et engendrent une grande aura de légitimité pour JOU qui fait cohabiter des éléments techniques ("la jurisprudence des chambres financières", "le principe d'annualité budgétaire") et des exemples concrets ("une commune de la gauche plurielle", "certains tels l'écureuil").

³⁴⁸ Avec les risques d'absorption ou de rejet que sous-entend le discours rapporté indirect, dans le contexte de conflit (Windisch, 1986 : 45).

³⁴⁹ Dans ce cas de figure, le "vu" est un argument qui se suffit à lui-même car ce vu-là est d'ordre politique (Windisch, *ibid.* : 74).

Mais, la plupart des discours conflictuels le prouvent, LA cherche à retourner l'argumentaire de JOU et à mettre en contradiction les propos de JOU avec ceux du maire. Les stratégies opposées de JOU (qui se met en position haute, voire très haute) pour essayer de sauver la face du maire, et celui-ci (qui se met en position basse, voire très basse), rendent possible la deuxième tentative de LA pour discréditer d'une part la politique du maire, d'autre part celle de l'équipe municipale, puisque l'interaction de face-à-face dévoile des écarts dans les stratégies discursives et des incohérences dans les contenus techniques présentés par les élus de la majorité. En tp91, LA renonce. Il endosse à nouveau le statut de "l'imbécile culturel" (voir extrait n°284) ; il exprime sa lassitude devant la situation d'incompréhension ("une fois de plus").

Dans cet extrait, l'argumentation fondée sur la structure du réel³⁵⁰ que développe LA à partir du "vu", est démontée par JOU grâce à une argumentation fondée d'une part sur le savoir et la connaissance et d'autre part sur des sources de légitimation extérieures. Le conseiller de l'opposition mène un combat déséquilibré mais il n'empêche que sa prise de parole est un procédé qui joue sur les places attribuées au maire et à l'équipe municipale. Celle-ci doit être soudée pour assumer toutes les situations de hiatus entre le dire et le faire, le comportement de traître est d'ailleurs mal supporté, comme va le prouver l'examen de l'exemple qui suit.

3.2.3. Le traître malmené

Il s'agit ici d'un cas de rupture de solidarité à l'intérieur de l'équipe de la majorité, exploitée par l'opposition. Le rapporteur expose un projet différent de celui qui était prévu. C'est la mobilisation générale dans l'assemblée : la majorité et l'opposition sont mécontentes. Dans cette séquence Questions-Réponses, vingt-cinq allocutions de parole environ sont accordées à des locuteurs solliciteurs par le maire, toutes tendances confondues, la majorité réagissant autant, voire plus que l'opposition. Pour des raisons de longueur d'extraits, cette partie des échanges, ayant pu constituer à elle-seule le corpus d'étude³⁵¹, je n'étudierai pas l'ensemble des échanges. A ce point de mon étude, je cherche à réunir des éléments de cohérence et de conclusion ; l'étude des échanges initiés par la majorité ouvrant de nouvelles pistes, je propose à mon lecteur de découvrir un dernier corpus, dont la vedette est à nouveau LA, désormais célèbre pour son brillant style oratoire, et qui va faire preuve ici de virulence et d'entêtement.

Extrait n°286. CM10 – A propos du projet de parking souterrain,

tp331	LA oui je ne comprends pas au point de vue occupation des sols (.) ce que ça peut changer qu'il y ait ou non un parking souterrain de prévu ↑
tp332	M monsieur (.) Plan d'Occupation des Sols
tp333	AND non mais au plan d'occupation des sols je ne vous parle pas je vous parle du projet en général (=)
tpp334	LA (=) vous nous dites il faut absolument prendre une décision aujourd'hui à

³⁵⁰ Voir l'argument par l'exemple de Perelman (1977 : 19).

³⁵¹ Il me paraît tout à fait possible d'exploiter ces échanges dans une recherche ultérieure.

		cause du POS (.) je vous demande en quoi le fait de prévoir un parking souterrain change le POS [(inaudible)
tpc335	AND	[il faut inscrire justement au Plan d'Occupation des Sols l'ensemble de ce projet (.) de [restructuration (.)
tpc336	LA	[avec ou sans parking (.) alors ↑
tpp337	AND	[voilà (.) je crois que c'est clair
tpc338	LA	[alors je repose ma question (.) avec ou sans parking souterrain est-ce que ça change quelquechose au POS ↑
tp339	AND	mais non il s'agit pas ben écoutez alors là vous êtes en train d'ergoter hein (.) vous êtes en train d'ergoter (.) justement de d'essa[yer enfin disons de
Rég9	LA	[mais non enfin
	AND	mais si
tp340	LA	monsieur AND
tp341	AND	moi je j'attire votre attention que ce projet ce projet (.) avec les concertations qu'il y a eu (.) avec l'associat/ les les différentes associations l'association des commerçants les commerçants non sédentaires (.) tous sont pour
tpp342	LA	justement monsieur AND [après après les concertations qu'il y a eu vous
tpc343	AND	[c'est quand même très important alors
	LA	n'avez pas le droit de le remettre en cause
	AND	j'attire bien votre attention et les habitants sont pour
tp344	LA	ils étaient pour (.) avant je ne sais pas si (inaudible)
tp345	AND	ils sont pour
tp346	LA	bon d'accord
tp347	AND	et il y aurait encore euh d'autre part il sera exposé ce projet
tp348	CO	oui mais trop tard
tp349	M	d'autres questions ↑
tp350	AND	ce sera trop tard mais trop tard il est jamais trop tard monsieur (.) ah non
tp351	M	pas d'autres questions ↑ pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ monsieur CHEV monsieur GUEF je pense (.) hein je qui vote contre ↑ madame BOS monsieur LA monsieur GR monsieur CO (.) je vous remercie

En tp331, LA pose une question *explicite* à AND. Selon ses habitudes, LA cherche à comprendre. Ici, il lui manque des éléments techniques. En tpp334, LA pose la même question avec insistance ("je vous demande"). En tpc338, il choisit la stratégie du martèlement puisqu'il répète sa question pour la troisième fois ("alors je repose ma question").

Face à l'agacement de LA, AND fait la "sourde oreille" et fuit par un commentaire métadiscursif ("vous êtes en train d'ergoter"). AND a la mauvaise idée, en tp341, de faire référence à la mise en place du projet de parking en évoquant la concertation avec les associations, les habitants et les commerçants. C'est une très mauvaise tactique. LA en profite pour attaquer de nouveau.

En tpp342, par l'inverseur "justement", LA montre à son adversaire que celui-ci s'enlise dans *la contradiction*. La population a approuvé un projet mais la délibération proposée aux élus comporte des modifications importantes du projet initial. En tp346, LA termine sa prise de parole par un accusé de réception ("bon d'accord") dont l'intonation agacée montre qu'il s'agit d'une antiphrase. LA doit capituler face au non-dialogue, il le fait de mauvais gré.

AND s'empresse d'ajouter un détail à visée médiatique (le projet sera exposé en mairie) sans traiter du tout le problème de fond soulevé par LA.

CO, conseiller de l'opposition, intervient ponctuellement en renfort de LA en tp348. Cette brève incursion n'a aucun effet sur les stratégies de AND. En effet, ce dernier est tellement destabilisé par la demande de LA qu'il produit des discours répétitifs qui se vident peu à peu d'informations.

En conclusion, la coopération et le conflit se déploient selon les tendances suivantes :

(1) la coopération est à la fois *forcée* du fait de l'application de la routine de vote qui célèbre, à chaque thème, la valeur démocratique de décision à la majorité ; *facilitée* par le maire capable de mettre en scène, dans son discours, la plupart des acteurs de la situation (y compris l'opposition).

(2) les conflits ouverts par l'opposition deviennent rapidement bilatéraux ; ils évoluent sur un axe allant du plus au moins *déclaré* : ironie, allusion, sarcasme, affront, etc. Ces réactions vont dans le sens d'un constat d'U. Windisch comme quoi, dans le conflit, les co-locuteurs s'activent pour contrer les attaques.

IV. SYNTHÈSE : une relation policée par les circonstances

Tout groupe social a un "modèle" de conduite cherchant à protéger et à mettre en valeur ses différents membres. Dans une réunion protocolaire telle que le Conseil municipal, il s'agit de favoriser les contacts dans un réseau étroit de normes, de règles et de distances pour courir le moins de risques possible. Néanmoins, la gestion de la relation interpersonnelle reste liée d'une part aux objectifs que *chaque* locuteur s'assigne consciemment ou non, d'autre part aux *compromis* nécessaires pour rendre le dispositif de communication viable et efficace, compromis qui touchent la gestion des rituels protocolaires, l'organisation de la maîtrise interactionnelle et les modes de contrôle de soi.

1 Les rituels protocolaires comme facteur d'unification et de réassurance statutaire

La séance plénière du Conseil municipal implique autant un échange de paroles qu'un échange de rituels. En effet, la place de la "parole fraîche" reste minimale. Le conseil vit d'une parole pré-programmée dans les contenus que sont les écrits, et dans les enjeux sociaux que sont les rituels. Dans ce genre de rencontre, l'effet organisateur des rituels est prégnant. La cohésion fonctionnelle du groupe, les comportements de rapprochement entre des camps antagonistes, les conduites de coopération entre les élus des différentes équipes proviennent de rituels partagés qui produisent une forme d'adhésion et qui contribuent à insérer l'émotion collective dans un cadre. Au Conseil municipal, grâce et par le protocole on passe la parole "*dans les formes*" et on lutte contre les "*fausses notes*".

Pour cela, on reconnaît à la fois les statuts "externes" de maire, adjoints, conseillers, (les rôles institutionnels) et d'autre part les statuts "internes" de président, rapporteur, secrétaire de séance, membres du conseil (les rôles interactionnels). Le cérémonial du

Conseil municipal en valorisant les rôles statutaires ainsi que les personnes qui endossent ces rôles (R. Muchembled, 1998 : 140) assure ainsi une fonction d'ancrage des places institutionnelles. Interaction scénarisée par un protocole, la réunion de Conseil municipal devient une interaction *pré-maîtrisée*.

2 Une maîtrise interactionnelle répartie face à une gestion raisonnée des inégalités institutionnelles

Le système hiérarchique institutionnel laisse donc une faible marge de manœuvre aux interactants car il existe un respect quasi absolu des places institutionnelles. Sous un autre angle, la maîtrise interactionnelle est convergente et habilement répartie entre le tenant de la structuration de l'interaction (le maire) et les tenants des ressources de contenu (les collaborateurs du maire). Cependant, même si l'inégalité de places est en partie acceptée, dans le sens où elle est incluse dans le contrat de communication qui lie les acteurs, elle est sans arrêt rejouée. En effet, j'espère avoir montré que les taxèmes se disséminent tout au long de la trame conversationnelle, et que l'on peut surprendre *des "échappées libres"* vers les positions hautes³⁵². Dans les approches locales ou micro-locales, les échanges démontrent les victoires de courte durée des opposants, les plaisirs éphémères des dominés. L'opposition bénéficie de la position haute de manière ponctuelle car la gestion du cadre ramène *inévitablement* vers les places institutionnelles.

3 Un contrôle de soi à la fois pour "se battre" et "se reconnaître" mutuellement

Les barrières, les réserves et la retenue repérées à différents niveaux de l'interaction sont autant de *réduction* dans la référence à soi. Les émotions largement dissimulées laissent place néanmoins à un déploiement de la relation sur deux pôles extrêmes également au service de l'homéostasie protocolaire : le pôle de la *joute* verbale et celui de la *tempérance*. Sur cet axe des contraires, le maire ou les adjoints sont portés par leurs places institutionnelles, ils gardent et préservent leur dignité dans tous les cas de figure tandis que l'opposition dominée lutte contre sa fragilité statutaire et prédéfinie. Mais inversement, il arrive que les dominants de la majorité abandonnent certaines prérogatives pour rétablir un équilibre nécessaire à la communication avec les dominés de l'opposition, tandis que ces derniers peuvent capituler, acceptant les désaccords de principe liés aux écarts idéologiques, et l'inévitable impuissance *de fait* à laquelle les condamne leur position de minoritaire politique.

³⁵² Il ne faut pas oublier que les inégalités dans les échanges reflètent le fait que les rapports de force sont rarement homogènes (Caplow, 1984 : 100).